

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Les systèmes participatifs de garantie : une initiative citoyenne au-delà du label bio

Etude de cas en Wallonie et à Bruxelles

Auteur : Inès da Câmara Santa Clara Gomes

Promoteur : Etienne Verhaegen

Lectrice : Françoise Bartiaux

Année académique 2019 - 2020

Master en sciences de la population et du développement

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lapins', written over a light blue rectangular background.

Avant-propos

Avant toute chose, je souhaiterais remercier chaleureusement toutes les personnes sans qui je n'aurais pas pu réaliser ce mémoire.

Merci d'abord à toutes les belles personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de mon enquête de terrain. Merci pour la confiance, la patience et la bienveillance que vous m'avez manifestées. Chaque entretien ou observation a été un vrai moment de plaisir pour moi et une immense contribution à mon travail. Je vous souhaite une bonne et heureuse continuation dans toutes les actions extraordinaires que vous réalisez au quotidien.

Merci ensuite à ma famille pour votre appui, vos relectures et vos conseils précieux.

Merci également à mes amis pour vos encouragements.

Merci tout spécialement à Luisa pour m'avoir accompagnée, écoutée, soutenue et aidée tout au long de ce processus ardu. Je n'aurais pas pu y arriver sans toi.

Merci enfin à Monsieur Verhaegen pour m'avoir dirigée et suivie dans mes recherches et dans la rédaction de ce travail. Merci pour votre disponibilité, vos recommandations et les apprentissages que vous m'avez transmis.

Table des matières

Déclaration de déontologie.....	2
Avant-propos	3
Table des matières	4
Introduction	6
Chapitre 1 Objectifs de recherche	9
1.1 Problématique.....	9
1.2 Question de recherche et hypothèses	14
1.3 Méthodologie	15
Chapitre 2 Revue de la littérature.....	18
2.1 Principes généraux de l'IFOAM et fonctionnement des SPG	18
2.2 Les systèmes participatifs de garantie et le bio	20
2.2.1 La conventionnalisation de l'agriculture biologique	20
2.2.2 Les avantages des SPG.....	23
2.2.3 Les défis des SPG	26
2.2.3.1 Problèmes internes	26
2.2.4 Problèmes externes et théorie des verrouillages sociotechniques	28
Chapitre 3 Analyse empirique.....	32
3.1 Présentations des SPG belges étudiés.....	32
3.1.1 Nature et Progrès Belgique (N&P).....	32
3.1.2 Le Mouvement d'Actions Paysannes (MAP)	33
3.1.3 Les Groupes d'Achats Solidaires à l'Agriculture Paysanne (GASAP)	35
3.1.4 La plateforme SPG	37
3.2 Résultats de la recherche empirique.....	38
3.2.1 Apports des SPG et satisfaction des membres.....	38
3.2.1.1 Changements positifs apportés par les SPG	39
3.2.1.2 Points forts relevés	40
3.2.2 Problèmes internes	42
3.2.2.1 Problèmes de participation	42
3.2.2.2 Problèmes organisationnels	44
3.2.2.3 Problèmes de financement	46
3.2.2.4 Cohésion de groupe et désaccords	47
3.2.2.5 Doutes dans la capacité de faire les visites	49
3.2.2.6 Délimitation des objectifs.....	51

3.2.3	Verrouillages sociotechniques.....	53
3.2.3.1	Blocages politiques.....	53
3.2.3.2	Blocages culturels.....	55
3.2.3.3	Blocages commerciaux.....	58
3.2.3.4	Voies de déblocages.....	59
	Conclusion	62
	Bibliographie	67
	Acronymes	73
	Annexes	74
Annexe 1.	Schémas explicatifs de la CTP (Dittrich 2012)	74
Annexe 2.	Ligne du temps Nature et Progrès Belgique (Roda 2019)	75
Annexe 3.	Subdivision des hypothèses-concepts en composantes et indicateurs	76
Annexe 4.	Guides d’entretiens	77
Annexe 5.	Schéma SPG (IFOAM 2016)	88
Annexe 6.	Schéma explicatif des effets de <i>lock-in</i> (Fares, Magrini, Triboulet 2012)	89
Annexe 7.	Tableau comparatif SPG et CTP et schéma de la complémentarité producteurs - consommateurs (Nature et Progrès [sans date]).....	90
Annexe 8.	Prospectus invitation formation SPG du MAP (Klaude Charlier 2015).....	91
Annexe 9.	Résumé du fonctionnement des GASAP et schéma du processus (Réseau des GASAP 2019)	92
Annexe 10.	Extrait du référentiel agroécologique commun (Plateforme commune SPG 2019)	94
Annexe 11.	Extrait de la brochure de présentation des résultats du SPG des GASAP (CosyFood 2019)	95
Annexe 12.	Outils d’évaluation des visites SPG du MAP (Scheepmans 2018)	96
Annexe 13.	Outils d’évaluation des visites SPG des GASAP (Réseau des GASAP 2019).....	97
Annexe 14.	Tableau synthétique des résultats observés	99
Annexe 15.	Extraits anonymisés d’entretiens et d’observations participantes réalisés pour cette étude	102

Introduction

L'intensification de l'agriculture, par le recours à des techniques mécanisées sur de grandes surfaces en monocultures et par l'usage important d'intrants chimiques (engrais, fertilisants, pesticides, herbicides, fongicides, régulateurs de croissance, etc.), est réputée néfaste aux écosystèmes naturels et à la biodiversité (Hatt et al. 2016). Au cours de la 2^{ème} moitié du siècle précédent, ce système de production est pourtant devenu le modèle universel et conventionnel, sous l'impulsion des programmes de relance économique d'après-guerre en Europe et des projets néolibéraux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de la Politique Agricole Commune (PAC), visant la croissance des grands marchés internationaux (McMichael 2002).

En conséquence, les règles qui régissent les systèmes alimentaires globaux, considérés dans ce travail comme « la configuration géo-politico-économique des relations entre agriculture et alimentation » (McMichael 2002), sont, encore aujourd'hui, celles du libre-échange et de la compétition capitaliste. Partout dans le monde, elles participent à une concentration des terres et des ressources, en favorisant les agro-industries susceptibles de faire baisser le coût de leur production mais en étouffant les petits producteurs. En Europe, rien qu'entre 2005 et 2010, on a par exemple assisté à une disparition de 2,5 millions d'agriculteurs (Henrard et al. 2016).

Face à ces constats, des initiatives citoyennes sont apparues pour essayer de changer la trajectoire des systèmes alimentaires et proposer des techniques agricoles plus éthiques et plus respectueuses de l'environnement. C'est ainsi que ce sont développées en France, dès les années '60, les premières organisations de l'Agriculture Biologique (AB), plus communément appelée « agriculture bio ». Dans leur sillage sont nés les premiers Systèmes Participatifs de Garantie (SPG), qui avaient pour objectif de réaliser des vérifications collectives des pratiques dans les fermes pionnières de ce type d'agriculture (Lemeilleur, Allaire 2018). Ils ont été définis par l'International Federation of Organic Movement (IFOAM) comme « des systèmes d'assurance-qualité orientés localement, qui certifient les producteurs grâce à une participation active des acteurs concernés et qui sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances » (May, 2008).

Cependant, en 1991, la Communauté Economique Européenne (CEE) imposa un cadre normatif à l'AB en Europe, obligeant celles et ceux qui revendiquaient des pratiques biologiques à se faire certifier par des organismes experts indépendants. Cette récupération institutionnelle va alors éloigner l'AB de la gestion associative qui l'avait portée jusque-là et la

détourner de ses valeurs collaboratives initiales (Nature et Progrès [sans date], Sylvander 1997, Darnhofer et al. 2010, Teil 2012). C'est pourquoi, en France et ailleurs, certaines organisations fondatrices des SPG se distancèrent de l'AB officielle pour continuer à défendre leur fonctionnement participatif et leurs idéaux sociétaux et environnementaux. Ils trouvèrent notamment du soutien auprès de certains acteurs des mondes académiques, associatifs et agricoles, et inspirèrent l'émergence de centaines de systèmes similaires à travers le monde.

En Belgique francophone, où le développement de l'AB est comparable à celui de la France, les SPG suscitent une nouvelle vague d'intérêt depuis 2014, auprès de diverses associations et citoyens engagés dans l'alimentation durable. Ils sont principalement appréciés pour leurs potentiels de création de lien entre les producteurs et les consommateurs, de consolidation des filières de distributions locales et de promotion des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement (Agroecology in action 2020). En ce sens, ils sont perçus comme plus adaptés aux petits producteurs que la certification bio officielle ou l'agriculture conventionnelle (Maes 2016).

Néanmoins, de nombreux chercheurs qui se sont intéressés aux SPG montrent que ces systèmes font face à un certain nombre de difficultés internes et externes (Mundler, Bellon 2011, Vankeerberghen 2012, Isaguirre, Stassart 2012, Fouilleux, Loconto 2017, Lemeilleur, Allaire 2018, Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018, Montefrio, Johnson 2019) surtout dans les pays où l'AB est fortement institutionnalisée (IFOAM 2018). En effet, les cadres normatifs et techniques relatifs au bio, les exigences du marché et les relations de pouvoir complexes qui se jouent au sein des chaînes d'approvisionnements alimentaires mondiales, ne laissent que peu de place à ce type d'innovations sociales et rurales pour se développer (Baret et al. 2013).

Considérant cela, ce mémoire a pour objectif d'identifier les difficultés endogènes et exogènes que les groupes SPG expérimentent en Wallonie et à Bruxelles, ainsi que les solutions éventuelles qu'ils mettent en place pour les éviter. Autrement dit, cette étude cherche à répondre à la question de recherche suivante : « **Quels sont les défis que les systèmes participatifs de garantie rencontrent en Wallonie et à Bruxelles depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui ?** »

Pour cela, deux hypothèses ont été élaborées sur base d'une revue de littérature en lien avec les SPG en Europe et ailleurs. La première est la suivante : « Les SPG wallons et bruxellois rencontrent des défis internes liés à leur mode de fonctionnement participatif qui compliquent leur développement » et la deuxième : « Les SPG wallons et bruxellois rencontrent des défis externes liés aux verrouillages sociotechniques du système agricole qui compliquent leur

développement ». Ensuite, pour tester la véracité de ces hypothèses nous avons effectué une recherche de terrain qualitative, au cœur des groupes SPG existants à l'heure actuelle en Wallonie et à Bruxelles, sur base d'entretiens semi-directifs et d'observations participantes.

Ce mémoire apparaît comme une des premières recherches de terrain spécifiquement dédiées aux défis internes et externes des SPG en Belgique francophone. Nous espérons ainsi apporter une contribution au domaine de la recherche scientifique belge francophone qui se consacre à ces systèmes.

Ce travail se structure en trois chapitres. Le premier contient les informations permettant de présenter la problématique, la question de recherche, les hypothèses et la méthodologie précise de cette étude. Le second est consacré à la revue de littérature sur laquelle se base ce travail, tandis que le troisième présente, résume et analyse les informations récoltées lors des entretiens réalisés auprès des parties prenantes de notre recherche empirique. Une conclusion viendra ensuite synthétiser les éléments de cette étude et y apporter des perspectives. En fin de document, se trouvent également la bibliographie, un index des acronymes et quelques annexes utiles pour comprendre en profondeur certains éléments de cette recherche.

Chapitre 1 : Objectifs de recherche

1.1 *Problématique*

Les premiers à manifester des préoccupations par rapport à l'industrialisation de l'agriculture et son utilisation massive d'intrants chimiques furent les pionniers de l'AB (Vankeerberghen 2012). On peut notamment citer Rudolf Steiner en 1920, les époux Muller et Rusch en 1930 et Albert Howard en 1940, dont les travaux donnèrent naissance à différents courants de l'agriculture biologique (Leroux 2015).

Au cours des années '60, des changements sociologiques comme le mouvement de mai 68 et les premières prises de consciences écologistes ont participé à la popularisation de l'AB dans les sociétés européennes (Vankeerberghen 2012). Peu à peu, de nombreux groupes, fermes, réseaux et associations émergèrent pour traiter des questions liées à la nocivité des engrais artificiels et des pesticides pour l'environnement et la santé des êtres vivants et constituer des modèles de production opposés à l'agriculture productiviste en pleine conventionnalisation (Poméon et al. 2017). Les valeurs historiques de ces mouvements étaient le respect des équilibres naturels et de la biodiversité, le bien-être animal et la recherche d'une alimentation saine, nutritive, sans pesticides ni produits chimiques (Lemeilleur, Allaire 2018). Elles intégraient des dimensions à la fois agronomiques, économiques, sociales, politiques et philosophiques (Poméon et al. 2017).

C'est à cette époque, en 1964 précisément, qu'apparut l'association Nature et Progrès (N&P) en France (Leroux 2015). Son objectif était de promouvoir une agriculture naturelle qui reposait sur des petits producteurs et des filières locales. Elle joua un rôle déterminant dans le développement de l'AB au niveau mondial et dans la création des systèmes SPG. En 1972, elle conçut le tout premier cahier des charges de la production biologique au monde et prit en charge le contrôle de celui-ci en interne, grâce à un système participatif qui rassemblait des producteurs, des consommateurs, des transformateurs et des distributeurs biologiques fédérés par la même vision (Leroux 2015). C'est ainsi que les premières Commission Mixtes d'Agrément et de Contrôle (COMAC) virent le jour, composées des différents acteurs biologiques qui devaient décider ensemble, de la manière la plus rigoureuse, indépendante et transparente possible, de l'attribution de la mention « Nature et Progrès » à certains produits (Torremocha 2009). Cette même année 1972, N&P s'est aussi investie dans la création de la Fédération Internationale de l'Agriculture Biologique (IFOAM), dont l'objectif était de

rassembler et coordonner les mouvements de l'agriculture biologique à un niveau international (IFOAM [sans date]).

Rapidement, la diversification des produits relevant de l'AB et l'élargissement des marchés globaux accentuèrent cependant le besoin de réguler à plus haute échelle l'utilisation de cette appellation (Allaire 2016). En conséquence, l'association N&P et certains de ses partenaires militèrent pour la reconnaissance publique des pratiques biologiques et la mise en place d'un cadre de confiance crédible à l'AB, capable de protéger les différents acteurs de la production et de la consommation biologique et d'empêcher les fraudes.

Dans le courant des années '80, les législateurs européens commencèrent à reconnaître l'existence de l'AB et le besoin de la normaliser pour en faciliter la commercialisation et protéger les consommateurs contre les usurpations du « bio » (Vankeerberghen 2012). En France, les pouvoirs publics homologuèrent le cahier des charges de N&P et firent paraître une réglementation de l'agriculture biologique sous le label national « AB » en 1985 (Nature et Progrès [sans date]).

Ensuite, en 1991, la CEE publia le règlement européen CE2092/91 pour fixer le nouveau cadre normatif de l'AB, destiné à l'ensemble de son marché commun (Allaire 2016). Celui-ci contenait une liste officielle des techniques et produits autorisés en production biologique, interdisait les engrais chimiques ainsi que les pesticides ou herbicides de synthèse et définissait, dans la norme EN45011, les conditions et dispositifs légaux pour contrôler la conformité de ces règles, en rendant notamment obligatoire la Certification par Tierce Partie (CTP). La CTP est en effet le système qui fut choisi par les États européens pour contrôler la mise en place effective des standards bio européens dans les fermes désireuses d'être accréditées bio (Dittrich 2012)¹. Son principe fondamental repose sur la réalisation d'examens réguliers des fermes par des panels d'inspecteurs indépendants, dont l'expertise et l'impartialité sont garanties par le fait qu'ils proviennent d'organismes certifiés et agréés par les administrations des États-membres (Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018).

En 2007, le nouveau règlement CE834/2007 est venu remplacer celui de 1991, pour accroître les conditions relatives à la production biologique en plein boom économique et préciser les règles de contrôle de certification, les exigences d'étiquetage des produits biologiques et l'interdiction des organismes génétiquement modifiés (OGM) (*Council Regulation (EC) No 834/2007 of 28 June 2007 on organic production and labelling of organic*

¹ Deux schémas explicatifs du fonctionnement de la CTP se trouvent à l'Annexe 2 de ce travail

products and repealing Regulation (EEC) No 2092/91 2007). La norme de la CTP fut consolidée par la norme ISO17065 et un nouveau label bio unique fut instauré comme obligatoire dans toute l'Union Européenne, sur tous les produits bio emballés. Il rendit dès lors facultatif l'usage de labels privés ou nationaux, comme le label français « AB ». C'est ce règlement de 2007 qui est actuellement toujours d'application en Europe. Toutefois, en 2021, un nouveau règlement entrera en vigueur. Celui-ci prévoit notamment un système de contrôle et de précaution plus stricte (Commission européenne 2020).

Ainsi, à partir de 1991 les producteurs qui pratiquaient l'agriculture biologique ne purent plus utiliser les appellations « biologique » ou « bio », désormais protégées légalement, sans payer le nouvel agrément européen. Ceux qui le refusèrent, notamment car ils concevaient l'AB comme un bien commun et non marchand (Lemeilleur, Allaire 2018), furent exclus de ce label et de son marché associé. C'est pourquoi, spontanément, de nombreux producteurs à travers le monde se mirent à explorer d'autres formes de certification alternatives (Maes 2016). Comme nous le verrons dans la partie théorique, de nombreux chercheurs ont également dénoncé le fait que l'institutionnalisation officielle de l'AB avait altéré la philosophie initiale des pionniers de l'AB (Buck, Getz, Guthman 1997, Sylvander 1997, Best 2007, Mundler, Bellon 2011, Vankeerberghen 2012, Teil 2012, Lemeilleur, Allaire 2018, Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018).

Pour le système de contrôle participatif de N&P, la législation européenne eut des conséquences importantes car les COMAC, composées d'agriculteurs et d'autres acteurs engagés dans la production, la distribution et la consommation de l'AB, ne furent pas considérées comme des organismes indépendants et impartiaux capables de participer à la CTP (Torremocha 2009). Elles perdirent toute possibilité de pouvoir délivrer le label AB de manière officielle. L'organisation française fit alors le choix de tourner le dos au label bio pour garder sa propre mention, en la dirigeant de façon privée et autonome (Nature et Progrès [sans date]). Par la suite, son système de contrôle entre pairs évolua en SPG, grâce au travail collectif de N&P France, de l'IFOAM et d'autres organisations partenaires.

L'apparition officielle de la terminologie « SPG » date de 2004, à l'occasion d'un atelier sur les certifications alternatives organisé par l'IFOAM et MAELA à Torres au Brésil, qui fut un moment de rencontre et de convergence entre des acteurs de différentes origines qui avaient construit des systèmes semblables à celui de N&P France (May 2008). Collectivement, après avoir identifié leurs caractéristiques communes, comme le fonctionnement participatif, la

transparence et l'horizontalité, ils construisirent un cadre conceptuel global qu'ils appelèrent « Système Participatif de Garantie ».

Par la suite, l'IFOAM continua la tâche de définition du concept, de publication, de recherche de reconnaissance publique et de soutien à la création et au renforcement des SPG dans le monde (IFOAM [sans date]). Elle les présente aujourd'hui comme « un système de vérification alternatif et complémentaire à la certification indépendante par tiers », qui est le mode de certification de l'AB officielle (IFOAM 2016). Par ailleurs, les SPG ont été reconnus par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) comme des « approches utiles pour inciter à de meilleures pratiques agricoles ces pays car elles sont adaptées aux réalités des petits producteurs et des marchés locaux » (Fouilleux, Loconto 2017).

Peu à peu, les SPG ont gagné en popularité à travers le monde. Les chiffres les plus récents de l'IFOAM annonçaient qu'au 31 décembre 2019 il y avait au moins 567.000 producteurs impliqués dans des SPG autour du globe, dans 223 initiatives différentes, réparties dans 76 pays, dont 57 étaient encore en développement. Parmi ceux-ci la Fédération en dénombre 166 tout à fait opérationnelles (IFOAM 2019). Ces SPG sont donc surtout présents dans les pays du Sud car, dans ces pays, la certification biologique officielle est réservée aux cultures d'exportation, alors que la gestion de l'alimentation domestique reste généralement à charge des populations locales, qui souvent mettent en place des mécanismes de gestion collective des ressources et des systèmes de garantie-qualité basés sur la solidarité et le contrôle social (Lemeilleur, Allaire 2018).

Toutefois, malgré les nombreuses opportunités que représentent les SPG pour les agriculteurs du monde entier, que nous détaillerons dans la partie théorique, il y a peu d'États qui les prennent réellement en compte dans leur réglementation relative à l'AB. Selon l'IFOAM (2018), il n'y a qu'une douzaine de pays qui les reconnaît légalement comme des systèmes capables de contrôler la conformité de la production biologique, notamment le Brésil, la Bolivie, la Belgique, l'Uruguay, le Chili, l'Inde et le Vietnam (Isaguirre-Torres, Stassart 2012, Rover, Corrado de Gennaro, Roselli 2017, Fouilleux, Loconto 2017, Lemeilleur, Allaire 2018). Ailleurs, et surtout dans les pays où la CTP est hégémonique comme dans les États-membres de l'Union Européenne, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande ou au Japon, les SPG font face à de nombreux défis liés aux restrictions légales et au manque de reconnaissance publique et peinent à s'imposer au sein des systèmes alimentaires (IFOAM 2018).

En Belgique, les autorités régionales investissent beaucoup dans le développement de l'AB. C'est un secteur en pleine croissance économique et le cahier des charges européen est suivi de manière rigoureuse. Il est complété en droit belge par des arrêtés régionaux (Agence bio 2017). En Wallonie, le gouvernement régional a publié un arrêté relatif au mode de production et d'étiquetage des produits biologiques en 2010, ainsi qu'un arrêté relatif à l'octroi d'aides à l'agriculture biologique en 2014. Il a aussi mis en place un plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique et de la consommation de produits bio à l'horizon 2020, qui repose sur le développement, la recherche et la promotion des produits bio auprès du grand public. Ses objectifs pour 2020, qui semblent avoir été réalisés, étaient que la part de la SAU² des productions bio atteigne 14 % et que les produits bio représentent 3 % du marché alimentaire total (Beudelot, Mailleux 2019). A Bruxelles, la Région a aussi publié un arrêté concernant le mode de production et l'étiquetage des produits biologiques en 2009. Par ailleurs, la Belgique fait partie des pays qui ont les primes bio les plus élevées en Europe (Agence bio 2017). Ces éléments montrent bien qu'il y a, en Belgique, une volonté claire de faire rentrer la consommation des produits biologiques dans les mœurs de la société et de commercialiser ces produits sur des marchés régionaux formalisés.

Pendant ce temps, en Wallonie et à Bruxelles, le nombre de SPG a augmenté significativement ces dernières années. Nous sommes passé d'un seul groupe actif avant 2014 à trois groupes actifs à l'heure actuelle (Agroecology in Action 2020). En effet, outre le SPG de la branche belge de N&P, qui existe déjà depuis les années '80³ et qui fonctionne aujourd'hui comme un outil de contrôle interne des valeurs de l'association, on trouve désormais celui du Mouvement d'Actions Paysannes (MAP) et celui du réseau de Groupements d'Achats Solidaires à l'Agriculture Paysanne (GASAP). Ces deux derniers SPG, apparus respectivement en 2014 et en 2016 (Klaude Charlier 2015, Le réseau des GASAP 2017), sont par ailleurs fortement liés dans leurs approches et leurs activités et ont construit ensemble une plateforme SPG commune (Agroecology in action 2020). Ils sont dans une démarche agroécologique et critiquent fortement le label bio européen.

Selon les promoteurs et les partisans de ces nouveaux collectifs agroécologiques, il est évident que le développement industriel actuel du bio mène à une perte de sens et qu'il fait de l'ombre aux petites structures de production indépendantes. Pour eux, il est nécessaire de mettre

² Surface agricole utile

³ Une ligne du temps lié à l'évolution du bio et de l'apparition de l'association N&P Belgique est disponible à l'Annexe 2 de ce travail.

en place des alternatives à ce système de certification et c'est le rôle qu'ils attribuent aux SPG : ramener du sens et des valeurs au sein de l'AB (Klaude Charlier 2015, Maes 2016, Peuch 2018). Ils les décrivent comme des processus capables de garantir une qualité de production biologique et agroécologique équivalente à l'AB, en dehors des règles européennes et de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), en se basant sur des mécanismes de confiance, de transparence, de solidarité et de responsabilité partagée entre producteurs et citoyens d'une même communauté, plutôt que sur une relation marchande (Klaude Charlier 2015, Peuch 2018).

Toutefois, sachant que la mise en place de ce type de système est ardue dans les pays où la législation bio est fortement développée, cette étude a tenté d'élucider les questionnements relatifs aux difficultés de développement des systèmes SPG dans les paysages agricoles bio en Wallonie et à Bruxelles, en comparant les difficultés théoriques ou observées par des chercheurs dans d'autres SPG européens ou internationaux avec la réalité de terrain des trois processus SPG choisis pour cette recherche. Nous avons également cherché à identifier les stratégies que ces trois initiatives semblaient mettre en place pour faire face à ces éventuels défis, notamment dans leurs choix de positionnement par rapport à la réglementation bio officielle belge.

La visée de cette étude est ainsi descriptive. Elle propose un aperçu, à une époque précise et dans une limite géographique donnée, des problèmes vécus et des solutions envisagées par la dynamique SPG en Belgique Francophone. Pour cela, nous avons essayé, dans la mesure du possible, d'étudier les SPG comme un ensemble, un mouvement unifié, où les différents groupes sont soumis aux mêmes phénomènes transversaux.

1.2 Question de recherche et hypothèses

La question de recherche peut donc être formulée de la façon suivante : « Quels sont les défis que les systèmes participatifs de garantie rencontrent en Wallonie et à Bruxelles depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui ? »

Deux réponses hypothétiques à cette question ont été élaborées sur base de la théorie mobilisée pour ce travail. La première est celle-ci : « les SPG wallons et bruxellois rencontrent des défis internes liés à leur mode de fonctionnement participatif qui compliquent leur développement ». Elle se compose de 6 composantes (participation, organisation, finances, cohésion de groupe, doutes des participants, délimitation des objectifs), qui sont elles-mêmes subdivisées en divers indicateurs mesurables et dont la liste complète se trouve à l'0. La deuxième hypothèse a été traduite de cette manière : « les SPG wallons et bruxellois rencontrent

des défis externes liés aux verrouillages sociotechniques du système agricole qui compliquent leur développement ». Celle-ci suppose que ces initiatives font face à certains obstacles systémiques, en raison de la supériorité du modèle de contrôle de la certification bio officielle. Elle a été fractionnée en 3 composantes (blocages politiques, blocages culturels, blocages commerciaux) et en divers indicateurs observables, disponibles à la même annexe (cf. page 76).

1.3 Méthodologie

Dans cette section, nous allons détailler les différents éléments méthodologiques qui ont guidé cette étude (Olivier, Bédard, Ferron 2005).

Tout d’abord, pour répondre à la question principale de notre recherche et tester nos deux hypothèses, la méthode de collecte de données qui a été choisie en priorité est celle des entretiens semi-dirigés. Ce choix est justifié par la richesse, la nuance et le degré de profondeur des informations que cette technique permet de recueillir, ainsi que la souplesse qu’elle présente et qui offre à chaque interlocuteur une adaptation idéale des questions de la grille d’entretien à son cas spécifique. Elle donne à la personne interviewée la liberté d’apporter des clarifications à ses réponses, de donner son point de vue et de parler de son expérience d’une manière qui lui est propre et dans un ordre qui lui convient (Van Campenhoudt, Marquet, Quivy 2017). Cette démarche méthodologique s’adapte bien à notre cas d’étude car les SPG sont des systèmes où les appréciations personnelles et les caractéristiques uniques de chaque situation sont d’une grande importance.

Subséquentement, dans le but de pouvoir réaliser les guides d’entretien de nos interviews et, par la suite, de pouvoir tester les hypothèses posées, nous avons morcelé ces dernières en plusieurs composantes et en indicateurs directement observables et mesurables. Pour cela, nous nous sommes inspirée des directives et conseils trouvés dans les livres de Van Campenhoudt et Quivy (2011) et dans l’article de Montaña et ses collègues (2006). Un tableau contenant ces subdivisions se trouve à l’0 de ce travail.

À la suite de cela, nous avons réalisé notre technique d’échantillonnage par contraste pour sélectionner les personnes à interviewer au sein de notre population cible, soit l’ensemble des membres engagés dans les trois SPG wallons et bruxellois identifiés : celui de N&P, du MAP et des GASAP. Nous avons opté pour un échantillon par cas multiples, pour s’assurer d’une présence dans celui-ci d’au moins un représentant de chaque sous-ensemble caractéristique de notre population, en suivant les instructions de Lorraine Savoie-Zajc (2009), de Van Campenhoudt et Quivy (2011), et des éléments du cours LSPED2048 de la professeur An

Ansoms (2018). Notre variable de contraste était double : d'un côté, l'appartenance à un de ces trois SPG et de l'autre, le rôle assumé dans ce groupe. En effet, dans chaque groupe SPG, nous souhaitions donner la parole aux animateurs, aux producteurs et aux consommateurs. Par ailleurs, nous avons fait le choix de n'interroger que des personnes investies dans les SPG plutôt que des personnes extérieures à ceux-ci ou des acteurs administratifs, politiques ou certificateurs investis dans l'AB en Wallonie et à Bruxelles, car nous souhaitions comprendre le phénomène des SPG de l'intérieur et exposer les caractéristiques de ces groupes sociaux d'un point de vue interne.

Nous avons réalisé dix entretiens qui contenaient trois représentants de N&P, dont deux animateurs et une productrice, deux représentants du MAP, tous deux étant producteurs et un également animateur, et cinq représentants des GASAP, dont deux étaient des animateurs-coordonateurs, un était producteur, et deux étaient consommateurs. Il est évidemment possible de noter quelques sur-représentations et sous-représentations dans les groupes de notre échantillon. Cela s'explique notamment par le manque de temps, la longueur des déplacements nécessaires et la difficulté d'accès de certains sous-ensembles, notamment les consommateurs. Cela nous a contraint à nous concentrer sur les personnes les plus facilement accessibles pour notre recherche, soit les animateurs et les producteurs. Ce point sera aussi abordé en détail dans la conclusion de ce travail.

Pour ces entretiens, trois guides ont été élaborés : un pour les différents animateurs des différents SPG, un pour les producteurs et un pour les consommateurs. Les questions qu'ils contiennent ont été définies sur base des indicateurs et composantes de nos dimensions-hypothèses et grâce aux conseils de Julie Laforest (2009), de Cortazzi et de ses collègues (Cortazzi, Pilcher, Jin 2011), de Van Campenhoudt, Marquet, et Quivy (2017). Il a aussi été fait appel à certains éléments du cours LSPED2048 du professeur An Ansoms (2018), notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un vocabulaire adéquat et de formulations claires pour mettre les interlocuteurs en confiance et les inviter à relater un maximum de leurs connaissances. Ces guides d'entretien ont évidemment évolué au fur et à mesure de la réalisation de nos entretiens pour ajuster des questions ou en rajouter. Il est possible de consulter les versions les plus abouties de ceux-ci à l'Annexe 4 de ce travail.

Ensuite, les circonstances de notre terrain de recherche nous ont également permis de compléter notre récolte de données par trois observations participantes. En effet, au cours de notre enquête, nous avons eu la chance de pouvoir assister à trois événements organisés par les SPG étudiés, qui nous ont montré toute la complexité de notre cas d'étude. En premier lieu,

nous avons participé à une formation de consommateurs organisée par le SPG du MAP, où nous avons pu comprendre de manière précise le fonctionnement particulier de ce système, les différents paramètres de sa conception, sa gestion interne et la vision philosophique qui l'anime. Lors de cette formation, nous avons pu suivre la réalisation d'une visite SPG, ce qui nous a permis de comprendre en profondeur les types de questions et de réflexions que cette démarche soulevait chez les visiteurs et les visités, ainsi que tout ce qu'elle pouvait apporter aux différents groupes de participants. En deuxième lieu, nous avons participé à deux soirées-rencontres organisées par le SPG des GASAP, où quelques producteurs et consommateurs du réseau étaient venus découvrir ensemble le fonctionnement et les objectifs de ce système. Ces deux observations nous ont permis de discerner les points de questionnement et les sujets de débat qui étaient présents au sein des différents SPG et de la plateforme SPG, ainsi que leurs positionnements par rapport à la réglementation officielle du bio.

Enfin, pour analyser qualitativement le contenu des entretiens, nous avons utilisé le logiciel MAXQDA, qui nous a permis dans un premier temps de trier nos données par thématiques et dans un deuxième temps d'analyser le nombre d'occurrences des différents indicateurs de nos dimensions-hypothèses, dans le but d'évaluer si la tendance générale des réponses de nos interrogés penchait plutôt vers une confirmation ou une infirmation de chaque paramètre, et par déduction de chaque hypothèse.

Chapitre 2 : Revue de la littérature

Dans ce chapitre sera présenté le cadre théorique sur lequel repose cette étude. Celui-ci est composé de trois parties. La première apporte une définition générale des SPG et des précisions sur leur fonctionnement et leur spécificité vis-à-vis d'autres systèmes de contrôle des pratiques. La deuxième rassemble un certain nombre de recherches sur les liens entre la conventionnalisation de l'AB et l'apparition des SPG, ainsi que les opportunités qu'ils représentent. Quelques définitions de concepts utiles à cette recherche se retrouvent aussi dans cette partie. La troisième partie regroupe enfin les défis internes et externes auxquels les SPG font face selon les auteurs consultés, ainsi que la théorie des verrouillages sociotechniques.

2.1 Principes généraux de l'IFOAM et fonctionnement des SPG

La caractéristique principale des SPG, par rapport à d'autres systèmes de vérification des pratiques, est de rassembler des producteurs, des consommateurs, des commerçants, ainsi que d'autres types d'acteurs d'une même communauté locale, et de les faire participer de manière directe dans la définition du cahier des charges et dans le processus de contrôle des pratiques des parties prenantes (IFOAM 2016).

Bien que chaque SPG soit spécifique au contexte local dans lequel il évolue, tous sont généralement structurés autour d'un cahier des charges et de mécanismes de contrôle collectifs sous forme de visites de fermes. Ils définissent habituellement un instrument de gestion des procédures et des conséquences définies en cas de non-conformité (May 2008). L'IFOAM a catégorisé six éléments clefs qui, a priori, se retrouvent dans tous les SPG à travers le monde (May 2019) :

- 1) une vision commune des principes du SPG partagée entre tous leurs membres ;
- 2) la confiance et la transparence comme base du système ;
- 3) la participation de tous les membres ;
- 4) un fonctionnement horizontal entre les membres ;
- 5) un critère de proximité ;
- 6) un processus d'apprentissage et d'échange de savoirs et savoir-faire entre les membres

Dans leur étude empirique sur les SPG en Andalousie, les auteurs Cuéllar-Padilla et Ganuza-Fernandez (2018) ont défini trois étapes à la mise en place des SPG. Les informations qui suivent sont tirées de leur article et des différents guides SPG de l'IFOAM (May 2008, 2019, IFOAM 2016) et de N&P (Torremocha 2009). En Annexe 5 est présenté un schéma d'exemple général du fonctionnement des SPG selon l'IFOAM.

La première étape pour un SPG est donc de définir collectivement les critères et les grands principes de production que tous les membres souhaitent mettre en place. Il s'agit de définir ensemble à quel type de production ils aspirent et quelle sera la vision du SPG. Souvent, le référentiel des SPG est construit sur trois niveaux de critères. Le premier niveau est celui des critères stricts, que l'on peut appeler « seuils », comme par exemple l'absence d'utilisation de produits chimiques ou d'OGM qui sont des règles de base. Ils doivent être en application dès la première visite de ferme et ils ne peuvent en aucun cas être transgressés. Le deuxième niveau, est celui des critères qui doivent être respectés à terme, mais qui admettent un certain délai de mise en conformité. On peut les appeler les critères de « transition ». Ils sont envisagés comme une manière de motiver et d'accompagner le processus de transition agroécologique, considéré dans cette étude comme l'écologisation des pratiques agricoles et la relocalisation des systèmes agro-alimentaires (Lamine 2011), tout en laissant à la ferme le temps de s'adapter à de nouvelles pratiques. Sur ce point, les SPG sont très différents de la CTP, qui fonctionne comme un examen à un moment précis que l'on réussit ou auquel on échoue, sans possibilité de rattrapage ou d'accompagnement. Le troisième niveau est celui des critères qui représentent « l'idéal à atteindre » que chaque groupe se définit. Ils ne sont pas obligatoires mais plus un membre s'en approche, plus il sera valorisé au sein du groupe (Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018).

La deuxième étape consiste à déterminer ensemble les procédures de prise de décision du groupe. Il s'agit généralement de définir le comité décisionnel, la fréquence des assemblées générales et les groupes de travail liés à des tâches spécifiques. Les SPG ont généralement un fonctionnement horizontal, avec une rotation fréquente du comité et où chacun est susceptible de prendre part à n'importe quel niveau de décision.

La troisième étape est enfin de définir la procédure d'assurance-qualité, c'est-à-dire le système de contrôle des règles établies lors de la première étape et les outils pour les évaluer. Dans tous les SPG, les visites de ferme sont au cœur du processus. Elles sont essentielles, car elles participent à l'amélioration des pratiques agroécologiques et au partage de connaissances entre producteurs. Généralement, le groupe qui évalue la ferme cible présente un rapport de visite, qui sera ensuite évalué par le comité, qui remettra la décision finale de la mention. Cette précaution est prise pour assurer un processus collectif de prise de décision plus large et plus transparent, et diminuer le risque d'erreur, de conflits ou de faveurs personnelles qui pourraient avoir lieu dans une situation où il n'y aurait qu'un seul évaluateur face au producteur. Mais ce double filtre n'a pas toujours lieu dans les SPG de petite taille.

La décision finale peut être soit positive avec, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, des recommandations ou des propositions à mettre en œuvre dans un délai défini, soit négative dans les cas où les critères de seuil n'ont pas été remplis, les recommandations précédentes ont été négligées sans justification, ou bien les délais liés aux critères de transition ont été dépassés sans raison valable. Dans les cas de résultat négatif, les groupes mettent généralement en place un système de sanctions graduelles, qui dépendent de la gravité de la non-conformité de la ferme. Elles peuvent aller d'un simple avertissement à l'expulsion définitive de l'agriculteur, ce qui le priverait de l'accès au réseau de soutien social et de commercialisation du SPG.

2.2 *Les systèmes participatifs de garantie et le bio*

2.2.1 La conventionnalisation de l'agriculture biologique

Dans un article publié en France en 1997, Bertil Sylvander expliqua comment la législation européenne avait fait basculé l'AB d'une logique non-marchande de réseaux d'acteurs à une logique marchande et industrielle. Selon lui, avant 1991, les acteurs historiques du bio partageaient un ensemble de références, en termes de standards de qualité, de valeur marchande, de conceptions de contrôle et d'aspirations sociales, qui leur permettaient de distinguer une diversité de produits dits « biologiques » des autres, même s'ils étaient d'apparences identiques. En outre, tous ces acteurs étaient reliés entre eux par un réseau de relations interpersonnelles de confiance, de vente directe et d'appartenance à certains groupements comme N&P, qui leur permettait de faire évoluer collectivement cet ensemble de références et de mettre en place des mécanismes de contrôle internes, afin de se prémunir conjointement contre la fraude. Notre auteur appelle cela une « convention domestique » et il explique que celle-ci a prévalu au sein de l'AB jusqu'à l'apparition des premières réglementations publiques.

En 1991, le cahier des charges européen a ignoré cette convention et les principes idéologiques qui y étaient associés. En effet, en rendant obligatoire les contrôles par experts indépendants, elle a imposé une nouvelle convention dominante au bio : celle de la « standardisation industrielle-marchande » (Ibid. 1997). La nouvelle définition de la qualité de l'AB fut basée sur le principe de la généralisation des procédés et des contrôles, qui, selon notre auteur, se sont avérés être des critères plus proches des filières industrielles classiques que des références initiales de la « convention domestique ». Cela eut comme conséquence d'inciter les entreprises aval de filière à se concentrer uniquement sur des exigences de respect des normes, de qualité technologique des produits comme les blés et les farines, du triage-calibrage des fruits et légumes, etc. Dans un même élan, la simplification des échanges a provoqué la naissance

d'un véritable marché des produits issus de l'AB, où le jeu de la concurrence et la croissance de la dépendance du prix des matières premières sont d'application.

Cette analyse apportée par Sylvander en 1997 s'apparente à un concept théorique apparu la même année en Californie, appelé la « conventionnalisation de l'agriculture biologique », lorsque, dans un article commun, les chercheurs Buck, Getz, et Guthman (1997) ont montré comment, en s'institutionnalisant, l'AB intégrait des mécanismes semblables à l'agriculture conventionnelle et s'éloignait de ses valeurs fondatrices. Par la suite, de nombreux auteurs ont adhéré à cette thèse pour la compléter avec des observations dans leurs propres pays (Coombes, Campbell 1998, Guthman 2004, Best 2007, Darnhofer et al. 2010, Vankeerberghen 2012, Teil 2012, Poméon et al. 2017).

En 2004, Julie Guthman a montré qu'il y avait deux voies qui se dessinaient au sein du secteur biologique en Californie : celle qui tendait vers l'intensification agricole, avec des acteurs alliés comme les investisseurs et dont l'optique était de produire à bas coûts pour créer une rente, et celle, prônée par les acteurs historiques de l'AB, devenue alternative à la première, qui visait plutôt l'agroécologie. Elle a montré que ces deux voies étaient incompatibles sur le plan foncier et que la première voie, qui a plus de moyens financiers, avait tendance à s'imposer face à la deuxième. C'est ainsi que l'érosion des valeurs biologiques fut dévoilée, en même temps que la concentration des terres et des ressources aux mains de quelques gros producteurs bio dans une logique rentière (Guthman 2004).

Dans un article de 2010, Ika Darnhofer et ses collègues ont mis en évidence que si l'AB dans son ensemble était perçue, en Europe, comme plus respectueuse de l'environnement et du bien-être animal que l'agriculture conventionnelle, il n'en était rien en vérité car la majorité des productions biologiques ne suivaient plus les fondements de celle-ci. Elle ne faisait plus que respecter les conditions techniques et les principes réglementaires du cahier des charges européens, peu ambitieux sur les volets sociaux et environnementaux et dont l'optique n'est que de garantir la bonne circulation des produits bio et de permettre l'extension de son marché.

C'est également ce qu'a défendu Audrey Vankeerberghen (2012), dans son chapitre du livre *Ethical Consumption* intitulé « *'Today, one can farm organic without living organic' : Belgian farmers and recent changes in organic farming* », en montrant qu'aujourd'hui, en Belgique, il y avait une distance très visible entre les pratiques des producteurs labélisés bio et les valeurs initiales des pionniers de l'AB, ainsi que leurs intentions relatives à la protection de la biodiversité. Selon elle, les standards européens actuels véhiculent une homogénéisation

technique qui ignore la diversité des acteurs du bio et qui décourage la recherche d'amélioration des pratiques agricoles vers plus de durabilité (Vankeerberghen 2012). De plus, certaines normes, ou manque de normes, font polémique, comme la réglementation sur les OGM⁴ qui est insuffisante (Vankeerberghen, 2012). Dans la même optique, les auteurs Cuéllar-Padilla et Ganuza-Fernandez (2018), expliquent dans leur article comment la certification par tiers incite aux monocultures, pourtant diamétralement opposées aux valeurs premières du bio, car les producteurs doivent payer une redevance pour chaque culture à faire contrôler par un expert, ce qui les pousse à se spécialiser dans quelques types de plantations et sur des grandes surfaces.

Pour ces auteurs, ainsi que toute une série d'autres comme Mundler et Bellon (2011), De Schutter (2013), Poméon, Fouilleux, Lemeilleur et Loconto Lemeilleur (2017) Lemeilleur et Allaire (2018), Loconto et Hatanaka (2018), le label européen AB, et surtout son système payant de la CTP, n'est pas adapté aux petits producteurs à cause de son prix élevé et de sa haute technicité, qui ne prend pas en compte leurs réalités sociales, environnementales et économiques. Selon eux, il y a un lien évident entre le développement de la certification bio et l'exclusion des petits producteurs du marché des produits bio. De plus, ce système impartial n'apporte pas de soutien aux producteurs qui s'engagent dans la filière du bio. On assiste à une véritable désappropriation des acteurs du bio à pouvoir définir leurs pratiques biologiques (Poméon et al. 2017).

Ainsi, l'intégration de l'AB au marché est ambiguë : d'un côté, cela lui a donné une certaine crédibilité en tant que pratiques agricoles viables qui intègrent la conservation de l'environnement et le respect de la santé humaine et animale (Poméon et al 2017) et de l'autre, cela l'a transformé en un ensemble de règles bureaucratiques, de procédures formalisées (Fouilleux, Loconto 2017), d'inspections punitives, de vérifications de factures et d'intérêts commerciaux (Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018), qui incitent aux pratiques extensives et qui perpétuent des inégalités semblables à celles de l'agriculture conventionnelle, où les rapports de force au sein des filières de distribution sont dominés par les intermédiaires et les organismes de vente, où la compétition entre agriculteurs fait rage et où la survie des petits producteurs est difficile (Poméon et al. 2017).

⁴ La législation CE 834/2007 sur l'AB interdit les OGM à 100% pour les produits bios. Cependant, les produits transformés ne sont certifiés bio qu'à 95% à cause du manque de composés nécessaires existants. Les 5% restants, non-certifiés bios, sont soumis à la législation de l'agriculture conventionnelle où les OGM sont admis à 0,9%. A ce seuil, une présence minimale est introuvable. La présence d'OGM dans les produits bio est donc « techniquement inévitable ». En 2007, une pétition de N&P Belgique intitulée « Sauvons la bio » est apparue pour dénoncer cela.

Pour toutes ces raisons, la certification officielle est aujourd'hui fortement critiquée et de nombreux acteurs labélisés bio ne savent plus comment se positionner entre leurs idéaux et leurs pratiques effectives (Vankeerberghen 2012). C'est pourquoi, certains se tournent vers les SPG dans l'espoir de remettre du sens dans l'AB et de capter les nouvelles préoccupations environnementales et sociales des citoyens contemporains, que le cahier des charges trop technique de l'AB n'arrive pas à couvrir. (De Schutter, BioWallonie, 2019).

2.2.2 Les avantages des SPG

Pour Allaire et Lemeilleur (2018), les SPG sont plus inclusifs que la CTP car, en fonctionnant sur une base volontaire, ils peuvent se révéler deux à cinq fois moins chers que le label bio (Ibid. 2018). De cette manière, ils peuvent accueillir des producteurs avec des moyens budgétaires plus restreints. Ils permettent aussi d'éviter la lourdeur administrative que représente la certification bio.

Ensuite, à la différence des labels qui fonctionnent de manière hiérarchique, les SPG fonctionnent de manière participative et horizontale (Vankeerberghen, 2012). Ils sont basés sur des relations interpersonnelles entre les membres, qui sont tous invités à participer à la rédaction du cahier des charges, aux visites de contrôle, aux prises de décision et aux réunions d'octroi de la mention, dont découle un « contrat de confiance » (May, 2008) ou un « compromis partagé » (Poméon et al. 2017) entre les parties prenantes. Loconto et Hatakana (2017), dans leur recherche sur les SPG au Chili et au Japon, parlent aussi de « réciprocité partagée ». Il y a donc une distribution du pouvoir et un système de gouvernance plus démocratique et plus transparent au sein de ces systèmes que dans le label bio.

Une autre force des SPG est leur ancrage dans le local. En effet, en intégrant des consommateurs, des producteurs et des commerçants d'une même région, ils valorisent les filières de commercialisation locales et alternatives (Poméon et al. 2017). Selon Mundler et Bellon (2011), ainsi que Allaire et Lemeilleur (2018), ils offrent de réelles opportunités économiques pour les petits producteurs qui s'y affilient. Fonacier-Montefrio et Jonson (2019), qui ont étudié les SPG aux Philippines, affirment également qu'en favorisant le commerce local, les SPG créent des opportunités alternatives aux paysans philippins qui ont un accès limité à la certification biologique officielle.

Dans une première recherche-action sur la mise en place de SPG en Andalousie, Cuéllar-Padilla et Calle-Callado (2011) partaient du constat que l'individualisme, l'apathie dans l'attente des subsides de la Politique Agricole Commune (PAC), la compétition et la méfiance

entre semblables, mais aussi la solitude et le manque de soutien social étaient les principales difficultés rencontrées par les agriculteurs. Après un an et demi de processus, ils ont constaté que la mise en place de ces systèmes avaient permis de faire se rencontrer les membres d'une même communauté locale et d'amener un changement d'attitude de ceux-ci vers plus d'empathie, de communication, de compréhension mutuelle, de soutien et de respect. Les membres, en partageant leurs expériences, leurs réflexions et les connaissances, se sont reconnus des problèmes partagés, ont créé des liens de confiance et ont évolué vers une plus grande disposition à s'entraider et à travailler ensemble.

Par ailleurs, ces deux auteurs (2011) ont affirmé que faire partie d'un SPG pouvait également être bénéfique pour les consommateurs, d'un côté parce que cela leur donnait accès à plus d'informations sur la manière dont leur alimentation locale était produite et de l'autre parce que cela leur offrait l'occasion de prendre part à la reconfiguration territoriale et la gouvernance collective de leurs systèmes alimentaires. Ils avaient ainsi la possibilité de mieux contrôler leurs choix alimentaires (Cuéllar-Padilla, Calle-Collado 2011).

Dans une deuxième recherche empirique sur les SPG en Espagne quelques années plus tard, Cuéllar-Padilla et Ganuza-Fernandez (2018) ont détaillé comment ces systèmes pouvaient aider les producteurs à améliorer leurs pratiques. En effet, les visites et les prises de décisions ne se faisant pas dans une logique de sanction comme la CTP mais dans une optique d'évolution et d'accompagnement. Elles apportent des recommandations et des conseils utiles aux producteurs qui souhaitent progresser vers des pratiques plus durables et efficaces. Ce processus d'apprentissage collectif peut ainsi être une vraie valeur ajoutée pour eux et leur apporter des formes de soutien, de reconnaissance sociale et de confiance en eux-mêmes qui sont nécessaires pour mettre en place de nouvelles initiatives.

De plus, les SPG permettent d'aller beaucoup plus loin que le bio officiel dans la recherche de durabilité. En effet, Loconto et Hatanaka (2017) affirment que les SPG permettent de mieux saisir les liens complexes entre agriculture, environnement, alimentation de qualité et nutrition que le label bio, notamment parce qu'ils sont basés sur la réalité de terrain des acteurs du bio. Ils offrent, en ce sens, une nouvelle approche sur les standards classiques de durabilité. Pour Mundler et Bellon (2011), qui ont étudié les SPG des AMAP en France, ces systèmes sont particulièrement adaptés à la mise en œuvre de concepts en construction comme l'agroécologie.

En outre, pour les professeurs Isaguirre-Torres et Stassart (2012) qui ont réalisé un article sur le SPG du réseau Ecovida au Brésil, il est évident que les SPG apportent une contribution

importante à la mise en place de la souveraineté alimentaire et de la transition agroécologique des systèmes alimentaires. Cuéllar-Padilla (Calle-Collado 2011 ; Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018) partagent cette idée en affirmant qu'ils sont des moyens efficaces de recentrer les communautés autour de leur économie locale et de poursuivre des objectifs de souveraineté alimentaire, d'agroécologie, de commerce équitable, de préservation des écosystèmes, de développement durable, d'autonomie des communautés locales, de justice sociale et de mise en valeur des particularités culturelles, car ils favorisent la création de liens entre consommateurs et producteurs et la mise en place de mécanismes de soutien entre eux, inexistantes dans la certification officielle.

L'agroécologie est un concept complexe et plurivoque, qui mélange des éléments d'écologie, d'agronomie et de sciences sociales. Elle a fait son apparition en 1983 avec le livre de Miguel Altieri « *Agroecology, the Scientific Basis of Alternative Agriculture* » (Altieri 2009). Elle est considérée à la fois comme une discipline scientifique, un ensemble de pratiques agricoles et un mouvement, qui permet d'avoir une vision holistique et durable sur les liens entre agriculture et société (Francis et al. 2003, Wezel et al. 2009, Hatt et al. 2016). De nombreux auteurs (De Schutter, Vanloqueren 2011, Baret et al. 2013) soutiennent que l'agroécologie est une piste susceptible de faire face aux multiples crises environnementales, alimentaires, sociales, économiques et politiques dont souffre notre société actuelle.

La souveraineté alimentaire est une conception théorique et idéale qui a été introduite pour la première fois par le mouvement La Via Campesina en 1996 à Rome (Via Campesina 2003). Elle est définie comme « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite par des méthodes écologiquement rationnelles et durables et leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place ceux qui produisent, distribuent et consomment des aliments au cœur des systèmes et des politiques alimentaires, plutôt que les exigences des marchés et des entreprises⁵ » (Raj Patel 2009). Elle est défendue par de nombreuses organisations de la société civile internationale.

En définitive, ces différents auteurs (Cuéllar-Padilla, Calle-Collado 2011, Isaguirre-Torres, Stassart 2012, Vankeerberghen 2012, Poméon et al. 2017, Loconto, Hatanaka 2017, Lemeilleur, Allaire 2018, Montefrio, Johnson 2019) affirment que les SPG représentent une véritable solution pour faire revivre des valeurs écologiques et non-marchandes au sein de l'AB, grâce à leur fonctionnement inclusif et participatif issu de la philosophie des associations biologiques

⁵ Traduction personnelle

pionnières. Pour Montefrio et Johnson (2019), ces systèmes garantissent bien mieux l'« intégrité de la production biologique » que les normes des labels officiels. Pour Loconto et Hatakana (2017), ainsi que Isaguirre-Torres et Stassart (2012), ils sont ainsi une voie pour se réapproprier la définition de l'AB et la configuration des systèmes alimentaires locaux.

2.2.3 Les défis des SPG

Divers défis ont été soulevés dans notre revue de littérature sur les SPG. Nous les avons regroupés en deux sortes : d'un côté ceux qui sont endogènes à ces systèmes et qui sont perçus comme des faiblesses liées à leur fonctionnement participatif, et de l'autre ceux qui sont exogènes et qui sont liés à un environnement défavorable dans lequel les SPG doivent évoluer.

2.2.3.1 *Problèmes internes*

Le premier problème des SPG, selon plusieurs auteurs (Lemeilleur, Allaire, 2018, Loconto, Hatakana, 2017), est qu'ils reposent sur la participation et l'engagement volontaire de leurs membres. Par conséquent, si ceux-ci ne s'investissent pas suffisamment, la capacité à fonctionner du système tout entier, ainsi que sa crédibilité, peuvent être mises à mal.

Dans leurs études sur l'émergence des SPG en Espagne, Cuéllar-Padilla, Calle-Collado (2011) et Ganuza-Fernandez (2018) ont mis en évidence que les procédures participatives des SPG demandent un investissement significatif en termes de temps et que cela peut décourager certains producteurs ou consommateurs à y participer. En effet, créer des réseaux, faire des visites de fermes, échanger des avis et des conseils, se réunir pour prendre des décisions, sont toutes des choses qui demandent beaucoup de temps et d'implication personnelle, ainsi qu'un certain degré d'engagement social et de militantisme. Selon ces auteurs, c'est en partie pour cela que les SPG ne sont pas adaptés à tout le monde et à tous les contextes. Ils ont montré notamment dans leur recherche que, dans les régions où l'individualisme primait, la mise en place de ces projets collectifs étaient plus ardue.

De plus, ils ont constaté qu'une des menaces pour le bon fonctionnement de ces systèmes était les partages inégaux de responsabilités. Pour eux, si « la procédure est promue par une ou quelques personnes qui ont du temps ou des ressources à y consacrer, cela affaiblit l'action collective et il y a un risque de voir les relations de pouvoir faire preuve d'une structure non horizontale. Il y a un énorme défi autour de l'équilibre difficile à trouver entre rendre les SPG opérationnels et actifs et se laisser le temps nécessaire pour les rendre horizontaux et inclusifs

dans les procédures de garantie, la prise de décision et la prise de responsabilités⁶ » (Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandes, 2018).

Ensuite, du fait de leur gestion collective, les SPG sont des terrains propices aux tensions et aux désaccords entre participants (Montefrio, Johnson 2019). Selon Montefrio et Johnson (2019), les mésententes entre membres sont notamment dues au fait que ces systèmes évoluent dans un univers où la compétition entre agriculteurs est une norme et où le contrôle par audit est une règle hégémonique. Les SPG doivent donc sans cesse négocier leur existence avec l'inertie du système en place. En outre, les différends, les problèmes de confiance et les désaccords entre membres peuvent être importants lorsque les groupes prennent des décisions stratégiques relatives aux labels officiels qui ne font pas l'unanimité des participants (Ibid. 2019). L'expérience des AMAP en France, décrite par Mundler et Bellon (2011), montre aussi que la cohabitation des SPG avec le label bio n'est pas facile et qu'elle est source de tensions et de dysfonctionnements internes. Pourtant, selon ces auteurs, cette cohabitation est inévitable, car la majorité des producteurs ont besoin d'avoir la certification bio officielle pour avoir accès à son marché et à ses primes. Ils dévoilent notamment qu'au sein de N&P France, 75% des producteurs sont doublement certifiés (Mundler, Bellon, 2011).

Dans leur étude, Cuéllar-Padilla et Ganuza-Fernandez (2018) ont montré qu'administrer les désaccords entre les membres de manière à ce qu'ils ne gênent pas les prises de décision du groupe, est un des plus grands défis de ces systèmes. Ils constatent en effet que lorsque certains membres ont peur de générer des conflits par le biais de leurs critiques, ils n'osent pas formuler des recommandations ou des sanctions à leurs pairs, même si cela serait nécessaire en vertu des règles établies. Dans la même optique, ils ont observé que dans les cas où les SPG avaient des problèmes de cohésion de groupe, ou que les membres n'avaient pas réussi à dépasser un manque de confiance ou une attitude passive initiale, les résultats de ces processus pouvaient être mitigés. A l'inverse, lorsque la cohésion du groupe est forte, le processus peut amener un vrai changement social. Pour eux, ce qui garantit le succès de ces systèmes, c'est la négociation et la concertation des membres, à chaque étape, pour déterminer un consensus autour des buts du processus. Pour cela ils doivent clarifier les limites de leurs objectifs et définir des critères de réussite précis et réalisables, facilement mesurables et adaptés aux besoins des parties prenantes (Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018).

⁶ Traduction personnelle

Une autre faiblesse des SPG est leur besoin d'animation constant. En effet, selon Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez (2018), le rôle de coordinateur et facilitateur du processus est essentiel au fonctionnement des SPG. En effet, la coordination du processus représente la force motrice de ces systèmes. Un manque ou une perte de celle-ci peut être fortement déstabilisant pour le groupe. Dans les cas extrêmes, cela peut mener le SPG jusqu'à l'échec.

Idéalement, ce rôle est endossé par une personne engagée par le groupe pour assurer la gestion quotidienne du processus. Mais si cela est impossible, pour des raisons financières notamment, il peut être assuré par une aide extérieure, comme une ONG par exemple, capable d'apporter du soutien technique, une assistance logistique au processus, ou simplement une aide pécuniaire. Dans cette optique, avoir une forme d'appui extérieur peut permettre de réduire le temps de travail ou le coût que nécessite la mise en place, la gestion quotidienne et le suivi des activités du processus. Dans le cas andalou étudié par Cuéllar-Padilla et Calle-Callado (2011), les membres des SPG avaient demandé une collaboration pour conduire le processus à leur administration communale mais n'avaient pas reçu l'aide espérée.

Enfin, un dernier défi que Cuéllar-Padilla et Ganuza-Fernandez (2018) avaient identifié dans leur recherche était que les membres des SPG doutaient souvent de leur capacité à vérifier la conformité des fermes qu'ils visitaient. Généralement, cette insécurité était liée au fait qu'ils se comparaient aux experts de la CTP et qu'ils pensaient avoir besoin de connaissances d'experts techniques ou de niveau universitaire pour être compétents dans ces tâches. De cette manière, ils sous-estimaient l'importance de leurs propres expériences pratiques ou de leurs hautes convictions idéologiques et ne prenaient pas conscience de la valeur de ce que la complémentarité entre les producteurs et les consommateurs pouvait permettre dans ces systèmes : « lors des visites, les premiers peuvent faire la lumière sur des aspects plus techniques du processus de production, tandis que les seconds peuvent être plus à l'écoute des questions liées à la consommation d'eau, à la consommation d'énergie et à l'élimination des déchets⁷ » (Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018).

2.2.4 Problèmes externes et théorie des verrouillages sociotechniques

La difficulté externe majeure à laquelle doit se confronter la majorité des SPG dans le monde est le manque de reconnaissance légale. En Europe, il n'y a aucune reconnaissance officielle de ces systèmes et le modèle réglementaire dominant est celui de la certification par

⁷ Traduction personnelle

organisme tiers indépendant. Dans cette partie, nous allons voir quels enjeux cela entraîne pour leur développement.

Pour Lemeilleur et Allaire (2018), l'absence de reconnaissance empêche les SPG d'élargir leurs débouchés commerciaux. Mundler et Bellon (2011) partagent cet avis, en rappelant que le droit de faire mention du label bio est primordial pour avoir accès aux marchés des produits issus de l'AB et aux aides publiques attribuées aux productions bio. C'est pourquoi, la majorité des producteurs qui font partie d'un SPG gardent tout de même leur certification bio officielle par nécessité.

Mais dans leur publication sur les SPG, Cuéllar-Padilla et Ganuza-Fernandez (2018) montrent que l'agriculteur qui ne veut pas se soumettre à la CTP risque d'être limité dans le développement de son activité d'un point de vue commercial et financier mais que, s'il s'y conforme, il doit intégrer des logiques conventionnalisées et extensives à sa production qui peuvent l'amener à avoir des pratiques contraires à ses valeurs éthiques initiales. C'est pour ces raisons également que les chercheuses Fouilleux et Loconto (2017) affirment que la certification représente une sorte de piège du système pour les agriculteurs. Ce point nous amène à la théorie des verrouillages sociotechniques du monde agricole, qui a notamment été étudiés par les auteurs Stassart et Jamar (2008 ; 2012), Baret et Stassart (2013) et Fares, Magrini et Triboulet (2012) et qui a inspiré la formulation de notre deuxième hypothèse.

Un verrouillage sociotechnique (ou *lock-in*) est un mécanisme de « dépendance au chemin », où la valeur du choix d'une technologie augmente avec son degré d'adoption (Stassart, Jamar 2008). Ainsi, lorsqu'une technologie devient usuelle et dominante, elle empêche le développement d'autres trajectoires alternatives (Baret, Stassart 2013). Dans le champ de l'agriculture et l'alimentation, ces verrouillages apparaissent lorsque l'ensemble des maillons d'une chaîne alimentaire partage la même conception de la qualité. Ils empêchent alors le développement d'alternatives et la transition des systèmes alimentaires (Baret, Stassart 2013). Par exemple, selon Fares, Magrini et Triboulet (2012), l'usage intensif des intrants chimiques, les monocultures et les économies d'échelle sont devenues des normes technologiques dont il est difficile de se défaire lorsque l'on travaille dans le milieu agricole. Ces auteurs ont par ailleurs réalisé un schéma explicatif des effets de *lock-in* qu'il est possible de trouver à l'0 de ce travail.

En Belgique, Stassart et Jamar (2008), ainsi que Baret et Stassart (2013), illustre ce phénomène en donnant l'exemple du Blanc-bleu-belge, qui est devenu le paradigme dominant de production de viande de bœuf et qui a transformé toute la chaîne de production et de

consommation de viande avec ses critères de qualité (viande maigre et tendre, standardisation de la taille des carcasses à l'abattoir, spécialisation des vétérinaires, etc.). Si bien que, si un producteur cherche à produire un autre type de viande, il sera confronté à toutes sortes de blocages et de mécanismes de résistance au changement, liés au fait toute la filière de la viande, de la production jusqu'à la distribution et la consommation, s'est spécialisée pour recevoir des produits maigres et tendres (Baret, Stassart 2013).

Par rapport à l'AB, Jamar et Stassart (2008) ont revisité la théorie de la conventionnalisation, en montrant qu'il n'y a pas que le problème du foncier, identifié par Guthman (2004), qui empêche le développement des alternatives biologiques. Il y a aussi une incompatibilité cognitive entre ces deux voies et une prédominance de la première sur la deuxième. Ce sont des verrouillages avant tout cognitifs qui forcent les acteurs du bio à penser d'une manière conventionnelle et rationnelle, même si le référentiel bio est a priori incompatible avec celui du conventionnel (Baret et Stassart, 2013). Ces auteurs (2008 ; 2013) ont par ailleurs montré la tendance de ce secteur à se conventionnaliser en Belgique, au cours des années 2000, avec l'arrivée importante d'éleveurs et de transformateurs, nouvellement convertis au bio, qui peinaient à se défaire des références du blanc-bleu-belge auxquelles ils étaient habitués. Ils ont amené au sein de la chaîne de production du secteur bio leurs connaissances et leurs méthodes conventionnelles, ainsi que les exigences du maigre et du tendre au niveau de la production, de la transformation, de la distribution, des soins vétérinaires et de la consommation de la viande.

En outre, De Schutter (2013) explique que la référence dominante de l'agriculture européenne est le remplacement de la main d'œuvre humaine par des machines et la priorité donnée aux cultures sur de grandes surfaces, qui produisent d'importants volumes de marchandises standardisées, facilement exportables vers les grands marchés et peu coûteuses en main d'œuvre. De ce fait, les initiatives agroécologiques, qui se basent sur des cultures de petites surfaces, qui sont intensives en main d'œuvre, et qui privilégient la diversité et la qualité à la quantité et l'homogénéité des produits, ne se retrouvent pas autant favorisées par les politiques économiques et les autorités publiques que les recherches sur les OGM. Cuéllar-Paddila et Calle-Callado (2011) affirment également qu'au sein de l'UE, les programmes de développement rural ne prennent pas en compte l'émergence de projets de certification alternative, ni même les approches agroécologiques ou de gouvernances alimentaires locales.

Par ailleurs, dans leur publication de 2018, Cuéllar-Padilla et Ganuza-Fernandes abordent aussi le manque de confiance des consommateurs envers les structures autogérées, ou plutôt l'extrême confiance qu'ils accordent aux règles officielles et objectives du label bio. Ils le

présentent comme un défi externe des SPG. En effet, selon eux, l'expertise technique des enquêteurs de la CTP est généralement supposée supérieure et plus objective que la capacité des agriculteurs à se contrôler entre eux (Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018). Ils affirment que les cas avérés de fraude aux normes biologiques ont participé à une perte de confiance des consommateurs, qui disent ne plus savoir quels produits issus de l'AB choisir, ni à qui se fier pour avoir une garantie crédible de la conformité de leurs achats avec leurs aspirations.

Toutefois, dans leur publication, Baret et Stassart (2013) affirment qu'il existe des alternatives qui ont réussi à renverser les verrouillages sociotechniques d'une filière et à redéfinir l'ensemble du système de production et de consommation, comme l'a fait le bœuf des prairies en Gaume. Ils montrent ainsi l'importance de comprendre les phénomènes de verrouillage et de créer un cadre politique favorable à l'émergence d'alternatives pour construire la transition agroécologique que de nombreux producteurs et consommateurs attendent actuellement.

Chapitre 3 : Analyse empirique

3.1 *Présentations des SPG belges étudiés*

Nous avons analysé la dynamique SPG en Wallonie et à Bruxelles à travers trois SPG : le premier est celui de Nature et Progrès (N&P) Belgique, qui a fait son retour récemment ; le deuxième est celui du Mouvement d'Actions Paysannes (MAP), qui fut le promoteur d'une nouvelle réflexion sur ces processus, dans le but de les orienter vers l'agroécologie, et le troisième est celui des Groupes d'Achats Solidaires à l'Agriculture Paysanne (GASAP), qui s'inscrit dans la lignée du MAP.

Nous allons d'abord présenter ces trois systèmes en évoquant leurs spécificités et leurs objectifs. Nous allons aussi présenter la Plateforme SPG qui a été mise sur pied par le MAP, les GASAP et leurs partenaires, afin de renforcer leur vision agroécologique commune. Ensuite, nous présenterons les résultats de notre analyse, en parlant dans un premier temps des aspects positifs et des accomplissements des SPG étudiés, et dans un deuxième temps des difficultés internes et externes auxquels ils sont confrontés.

Pour rappel, nous avons réalisé dix entretiens semi-directifs. Les personnes rencontrées ont été celles-ci : trois représentants de N&P, dont deux animateurs-coordonateurs et une productrice, deux représentants du MAP, tous deux producteurs et dont un était également animateur, et cinq représentants des GASAP, dont deux animateurs-coordonateurs, un producteur et deux consommateurs. Pour cela, trois guides d'entretien ont été élaborés (cf. Annexe 4) : le premier a été rédigé pour les coordinateurs des différents SPG étudiés, le deuxième pour les producteurs et le troisième pour les consommateurs. Des extraits de ces entretiens sont exposés à l'0 et un récapitulatif des hypothèses, subdivisées en composantes et indicateurs, se trouve à la page 76 de cette étude.

3.1.1 Nature et Progrès Belgique (N&P)

La branche belge de N&P est apparue en 1976. Inspirée du modèle français, elle lança en 1985 son cahier des charges, sa mention et son système de contrôle interne sous forme de visites participatives. Puis, avec l'apparition de la législation bio européenne en 1991, l'association fit le choix d'accepter le label bio et de s'y soumettre, en obligeant ses producteurs à se faire officiellement certifier, tout en gardant en plus sa propre mention dans le but de continuer à incarner la philosophie originelle de l'agriculture biologique. Son SPG fut ainsi le premier à exister sur le territoire belge francophone.

Aujourd'hui, la vérification de la mention de N&P Belgique, portée actuellement par soixante-sept membres producteurs et transformateurs bio, se fait toujours à l'aide de visites collectives. Toutefois, les responsables de l'association que nous avons rencontrés nous ont informé que ces visites de contrôle avaient été mises à l'arrêt entre 2014 et 2018, en raison d'un manque de personnel pour les animer. En 2018, emportée par un nouvel élan, l'association a relancé sa dynamique SPG et a réalisé une formation pour les consommateurs qui voulaient y participer. Les visites redémarrèrent ensuite en 2019. Cette année-là, dix-neuf visites ont été réalisées. Dix-huit visites ont également été prévues pour 2020 et pour 2021. Une COMAC pour évaluer les visites de 2019 a eu lieu au début de l'année 2020. Le SPG est donc actuellement en situation de redémarrage.

Selon une coordinatrice rencontrée, ce nombre élevé de visites par année est rendu possible par le fait que l'association compte, pour le moment, trois animateurs pour se diviser la charge de travail. Ceux-ci ont idéalement prévu de réaliser une visite chez tous leurs producteurs une fois tous les trois ans. Pour l'instant, elles ont été réalisées en priorité chez les producteurs qui n'avaient pas reçu de visites de N&P depuis longtemps, tandis que les producteurs devenus membres récemment et qui, de ce fait, ont reçu une visite de pré-adhésion seront intégrés dans le prochain cycle de visites.

L'objectif de ce SPG est non seulement de vérifier la conformité des productions affiliées à la charte de N&P, qui se veut une forme de bio collaboratif et différencié par rapport au label bio européen (Nature & Progrès Belgique 2013), mais aussi de permettre à tous les acteurs de la production et de la consommation bio locale de se rencontrer dans une atmosphère décomplexée et non marchande, pour échanger des idées et des connaissances, pouvant ainsi améliorer collectivement leurs pratiques⁸.

3.1.2 Le Mouvement d'Actions Paysannes (MAP)

Le MAP est un syndicat paysan en Wallonie. En 2014, une nouvelle réflexion sur les SPG a démarré au sein d'un petit groupe de producteurs et de sympathisants du MAP et des GASAP, une association de groupes d'achats de paniers de fruits et légumes à Bruxelles, dans une optique de recherche d'outils pour aller plus loin dans la relation entre les producteurs et les groupes de consommateurs.

⁸ Un tableau comparatif entre le SPG et la CTP et un schéma de la complémentarité producteurs-consommateurs selon N&P se trouve en Annexe 7

Lors de l'été 2015, cette réflexion s'intensifia à l'occasion de divers débats et rencontres⁹. Par la suite, ce petit groupe démarra son SPG au sein du MAP, en s'inspirant des principes de l'IFOAM et d'autres SPG existants en France et en Bolivie. Il fut construit sur le socle de la critique des contrôles du bio par tierce partie indépendante et de l'AFSCA. Les premières visites de ferme eurent lieu au printemps 2018 (Scheepmans 2018).

Le groupe a orienté son processus principalement vers les paysans et paysannes. Son objectif est d'améliorer leurs pratiques à travers un processus d'apprentissage commun et de créer plus de liens entre les consommateurs et les producteurs. Son objectif est de questionner de manière collective les dérives du système alimentaire global et d'interpeller les consommateurs sur leurs manières de se nourrir, pour trouver des pistes de résistance communes. Nous pouvons par exemple citer ce qu'un membre du MAP a dit lors d'une soirée-rencontre sur les SPG : « L'objectif des SPG, c'est de se réapproprier son alimentation. C'est de sortir de l'emprise des supermarchés qui nous disent : « on pense à votre place ce qui est bon pour vous et vous n'avez qu'à payer » et qui cherchent à nous en convaincre à grands coups de publicité et de marketing vicieux. » De même, sur le site du MAP (Delhaye 2019), nous avons trouvé une présentation intéressante du SPG :

« Pour aller plus loin que le label bio, hélas incomplet et trop laxiste, ou encore prendre en main des alternatives solidaires face au diktat de l'AFSCA, ... C'est une alliance entre des consomm'acteurs engagés et des fermiers. L'objectif est de mettre en place un dialogue constructif, non pas pour critiquer les agriculteurs ni pour les sanctionner, mais bien pour améliorer les pratiques agricoles. Le paysan qui développe un SPG se sent ainsi accompagné et soutenu par un groupe de personnes qui s'intéressent à son métier, ses réalités et qui veulent s'impliquer. C'est une excellente manière de rendre tout un chacun acteur de son alimentation et donc de développer notre souveraineté alimentaire. »

Aujourd'hui, ce SPG compte cinq membres producteurs bénévoles, dont quatre ont reçu une visite de leurs pairs à l'heure actuelle. Il n'est pas inutile de rappeler que le MAP compte plus ou moins deux cents producteurs dans toute la Belgique ; ce groupe reste donc restreint en termes de nombre de participants. Un membre de ce SPG précise toutefois : « Ce n'est pas beaucoup mais c'est déjà très bien. Le SPG du MAP est encore à ses débuts. Il faut donc du temps, de la patience et de la persévérance, ce que les paysans et paysannes connaissent bien. L'important est de créer une dynamique avec et pour chaque producteur. » Nous pouvons aussi noter que quatre de ces producteurs portent également le label bio.

⁹ Vous pouvez trouver en Annexe 8 un prospectus d'invitation à l'une de ces rencontres

Le MAP a organisé des formations SPG lors des années 2018 et 2019 qui ont accueillis de six à treize consommateurs et producteurs. Toutefois, comme nous le verrons dans le point 3.2.2.1., la participation des consommateurs lors des visites est une des difficultés majeures rencontrées par ce groupe.

3.1.3 Les Groupes d'Achats Solidaires à l'Agriculture Paysanne (GASAP)

En 2016, dans la foulée du MAP, le Réseau des GASAP, qui fournit en ville des paniers de fruits et légumes originaires de fermes wallonnes et bruxelloises, a également lancé un SPG, dont les visées étaient multiples.

D'abord, les responsables du projet étaient mus par les mêmes aspirations que le MAP d'améliorer la durabilité des relations entre consommateurs et producteurs du Réseau, en leur permettant de se rencontrer lors de visites de ferme, et de faire évoluer positivement leurs pratiques vers un idéal agroécologique partagé.

Ensuite, selon un responsable de l'association, il y avait également une volonté de faire évoluer la cohérence interne du Réseau grâce au SPG. En effet, les GASAP existant déjà depuis plus de dix ans, le Réseau avait grandi durant toutes ces années en accueillant des producteurs avec des tailles de production et des conditions de travail diverses, sans obligation de certification bio, ainsi que des consommateurs variés. Le besoin de faire un effort de documentation et d'harmonisation des pratiques de production au sein des GASAP se faisait ainsi ressentir.

De plus, ces dernières années, d'autres offres de produits provenant du circuit court ou de paniers de fruits et légumes locaux avaient fait leur apparition à Bruxelles et en Wallonie. Il était donc devenu nécessaire pour le Réseau des GASAP de trouver une manière innovante de se démarquer par rapport à ses concurrents. Une des solutions envisagées fut de nourrir son projet en profondeur avec des concepts d'agroécologie et de participation.

Ainsi, les promoteurs du SPG des GASAP nourrissent l'espoir que ce système de vérification interne des pratiques puisse renforcer le Réseau et le faire évoluer positivement, en apportant une meilleure connaissance générale des conditions de travail et des réalités de chaque producteur en son sein, tout en engendrant des relations de solidarité plus fortes entre tous ses membres et, idéalement, en apportant plus de crédibilité externe au projet grâce à une meilleure cohérence interne. Voici notamment une description du SPG faite par le Réseau des GASAP sur son site internet :

« Un outil qui structure et permet d’approfondir la compréhension de chacun des modes de production et de consommation existants au sein des GASAP et d’échanger pour améliorer la cohérence des démarches et des pratiques, tant des producteurs que des consommateurs. Cela peut aussi être un système certificatif alternatif ou complémentaire au label bio, mais ce n’est pas pour nous l’essentiel » (Le réseau des GASAP 2017).

Par rapport au MAP, la spécificité de ce SPG est d’avoir été construit sur une structure préexistante de relations de partenariat entre des producteurs et des groupes de consommateurs. Ainsi, tous les outils du SPG et toutes les étapes de son fonctionnement ont été co-construits entre des producteurs, des consommateurs et l’équipe coordinatrice du Réseau des GASAP¹⁰. De ce fait, la participation des consommateurs est facilitée dans ce système. Elle justifie d’ailleurs son existence, comme l’explique le guide SPG des GASAP : « La participation des mangeurs/consomm’acteurs au processus SPG est essentielle pour que le SPG puisse effectivement être autre chose qu’une auto-certification par d’autres producteurs du même réseau » (Réseau des GASAP 2019).

Par ailleurs, l’association a reçu deux sources de financement qui lui ont permis d’engager une personne chargée de la mise en place, de la coordination et de l’animation du SPG pendant presque 4 ans. La première provenait d’un projet de développement des SPG en Europe coordonné par l’IFOAM et financé par le programme européen Erasmus + (IFOAM [sans date]). Le deuxième était un financement de recherche de l’Institut Bruxellois pour la Recherche et l’Innovation (Innoviris) pour mettre en place le projet appelé « Cosy-food », qui visait à évaluer et améliorer la durabilité des filières de distribution alimentaire alternatives et pour lequel le SPG était une piste pertinente (CosyFood 2019). Ces deux subsides ont permis aux GASAP de financer la mise en place, l’animation du processus et un salaire d’animateur à temps plein pendant quelques années. Toutefois, comme nous le verrons dans le point 3.2.2.3., depuis que ces sources de financement se sont arrêtées à la fin 2019, l’association n’a plus d’animateur pour assurer la continuité du processus. Le SPG se trouve donc temporairement à l’arrêt.

L’association a réalisé ses premières visites en 2017, année où cinq visites ont eu lieu. Ensuite, quatre visites ont été réalisées en 2018 et quatre en 2019. Parmi toutes ces visites, trois ont été des « deuxièmes visites », soit car il n’y avait pas assez de participants lors de la première visite, soit pour vérifier si les décisions du comité d’évaluation avaient été bien appliquées. Ainsi, depuis 2017, dix producteurs des GASAP ont été couverts sur trente-cinq.

¹⁰ Le résumé du fonctionnement du SPG des GASAP se trouve en Annexe 9

Le groupe a aussi réalisé trois commissions d'évaluation des visites : deux en 2017 et une en 2018. Les visites de 2020 n'ont pas encore été lancées et, de manière similaire, la commission d'évaluation des visites de 2019 n'a pas encore été réalisée, faute de moyens humains pour les organiser.

En outre, le Réseau des GASAP a également organisé divers événements d'informations sur son SPG comme un GASAP-café en 2016, une formation d'ambassadeurs SPG orientée vers les consommateurs et deux soirées-rencontres en février 2020, auxquelles nous avons participé.

3.1.4 La plateforme SPG

En Belgique, il y a de nombreuses organisations paysannes et de la société civile qui soutiennent le modèle SPG, notamment car c'est une manière innovante de valoriser les pratiques agroécologiques. Ces associations, dont font partie le MAP et les GASAP, se sont rassemblées au sein du mouvement Agroecology in Action (AIA), créé en 2018, lors d'un grand forum pour renforcer les pratiques agroécologiques et la souveraineté alimentaire en Belgique. Par la suite, un groupe de travail nommé la « Plateforme SPG » fut créé au sein d'AIA dans le but de regrouper les différentes organisations promotrices des SPG, dont le MAP et les GASAP.

L'objectif de cette plateforme est de développer des synergies entre les différentes approches SPG et des mises en commun, lorsque cela est possible, pour harmoniser et solidifier la méthode des SPG en Belgique (GASAP, 2019). Elle permet une articulation entre les différents SPG existants ou en développement, en organisant des visites en commun chez les producteurs qui font partie de plusieurs réseaux, afin que ceux-ci ne soient pas forcés de réaliser plusieurs visites SPG chez eux. Elle propose aussi un service d'accompagnement à la création de nouveaux SPG.

De plus, grâce à cette plateforme, les différentes organisations ont élaboré un référentiel agroécologique commun¹¹ qui détermine les grandes lignes et les pratiques autorisées par les SPG qui rejoignent cette vision. Les fiches de ce référentiel sont des balises à utiliser lors des visites et autres moments de réflexion liés à la démarche SPG pour « échanger, questionner et/ou évaluer les pratiques ou perspectives des producteur·rices et des mangeur·ses, et réfléchir ensemble à des évolutions possibles ou nécessaires » (Agroecology in action 2020). A travers leur participation à cette plateforme, les SPG agroécologiques, futurs et actuels, s'engagent à partager des informations relatives à leurs dates de visites, à leurs rapports de visites, et aux conclusions de leur comité décisionnel, ainsi qu'à accepter des commentaires ou des

¹¹ Il est possible de trouver un extrait de ce référentiel commun à l'Annexe 10

interpellations de la « Commission SPG » de la Plateforme, lorsque certains points ne sont pas conformes à ce référentiel commun.

Selon les animateurs du MAP et des GASAP, cette plateforme est importante pour leurs démarches, car elle apporte un regard extérieur sur les décisions prises en leur sein. Elle permet aussi d'inviter des partenaires à leurs visites et à leurs réunions de commission, pour vérifier que la procédure est réalisée de manière conforme à ce qui a été décidé collectivement dans un référentiel général. Le SPG du MAP estime que les associations civiles présentes au sein de cette plateforme fonctionnent comme un troisième œil pour leur SPG, car c'est un regard extérieur, plus objectif, qui contribue à donner une structure et une certaine légitimité à leur projet. Toutefois, cette plateforme n'est plus animée à l'heure actuelle car son animation était à la charge de l'ancien coordinateur du SPG des GASAP.

En définitive, nous pouvons dire que les SPG du MAP et des GASAP partagent un certain nombre de références et qu'ils se sont influencés mutuellement au cours de leur construction. Cette collaboration a été officialisée au sein de la plateforme commune. De ce fait, il est possible de délimiter une typologie binaire des SPG en Wallonie et à Bruxelles : d'un côté, se trouve celui de N&P, qui n'a pas collaboré à la plateforme SPG et qui a gardé son référentiel unique et autonome ; de l'autre côté, se trouvent les SPG qui adhèrent à la plateforme SPG au sein du mouvement AIA et qui partagent une vision agroécologique et un référentiel commun en plus de leur propre référentiel.

3.2 Résultats de la recherche empirique

Dans un premier temps, nous allons passer en revue quelques résultats positifs des SPG, rapportés par les personnes interrogées pour cette étude. Ensuite, nous présenterons les données récoltées relatives aux défis actuels de ces systèmes et nous tenterons de les mettre en lien avec les composantes et indicateurs de nos deux hypothèses. Les problèmes internes, liés au mode de fonctionnement des SPG, seront présentés en premier lieu et les blocages externes, liés au paysage dans lequel ceux-ci évoluent, en deuxième lieu.

3.2.1 Apports des SPG et satisfaction des membres

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche ont été nombreuses à évoquer des points positifs ou des éléments qu'elles avaient apprécié dans les processus SPG étudiés. De plus, certains membres rencontrés nous ont relaté quelques modifications que les activités du SPG avaient apportées chez eux ou chez d'autres producteurs ou groupes de consommateurs. Nous les avons rassemblés dans les deux sections suivantes.

3.2.1.1 *Changements positifs apportés par les SPG*

D’abord, chez les GASAP, un producteur nous a expliqué que le SPG lui avait permis de renforcer sa relation avec ses consommateurs et d’améliorer sa trésorerie. En effet, grâce à la dynamique SPG, il a pu montrer la réalité de son travail et les spécificités de sa parcelle à ses visiteurs, ainsi que parler de ses revenus. Les réflexions qui émergèrent durant cette visite lui donnèrent par la suite l’impulsion de se plonger dans ses comptes et de proposer à ses consommateurs un nouveau plan financier, consistant à changer son système d’abonnement aux paniers en un système de parts de production, avec un pré-paiement en début d’année et une légère augmentation du prix des livraisons. Fort heureusement pour lui, certains consommateurs ont augmenté en proportion leurs parts de production. En définitive, ce nouveau plan a amélioré la situation financière du producteur.

Pour ce producteur, ces résultats ont été possibles grâce au cadre bienveillant du SPG et à son contexte structuré et holistique qui permet d’aborder tous les sujets liés au travail et à la vie d’un agriculteur. Pour lui, le SPG des GASAP est un processus de qualité, qui apporte de nombreuses réflexions positives et qui peut susciter une augmentation du niveau de compréhension mutuelle et un renforcement de la solidarité des consommateurs. Il lui a permis « de structurer le dialogue [avec ses consommateurs] et de faire fructifier ses idées sur du concret » (Producteur anonyme 2020a).

Ensuite, toujours chez les GASAP, un coordinateur du processus nous a relaté quelques résultats apportés par les visites SPG : la replantation de haies autour d’une parcelle pour favoriser la biodiversité et créer une séparation avec un voisin qui produisait en conventionnel, la révision d’un système d’irrigation et de gestion de l’eau, des améliorations de communication entre « gasapiens »¹² et producteurs, l’introduction d’un relais d’information centralisé au sein du Réseau, des ventes exceptionnelles de producteurs qui devaient écouler leur stock de récolte en urgence lors de mauvaises conditions climatiques, des échanges de conseils entre producteurs, des achats entre producteurs pour compléter leurs paniers respectifs. Une partie de ces résultats ont été synthétisés dans une brochure éditée par le Réseau des GASAP en 2019 et dont un extrait se trouve à l’Annexe 11 de cette étude.

En outre, un autre résultat du SPG des GASAP, rapporté par deux membres de celui-ci, concernait une décision du groupe, prise à la suite d’un rapport de visite négatif chez un producteur du Réseau. Lors de la visite de contrôle qui eut lieu l’année suivante chez ce même

¹² Membres d’un GASAP

producteur, il a été constaté que les recommandations du groupe avaient été suivies. Selon un coordinateur interrogé, cet événement a montré la capacité réelle du groupe à prendre des décisions contraignantes. Il a aussi forcé le groupe à se questionner sur un élément, jusqu'alors absent de la charte des GASAP, et a ainsi contribué au progrès de son référentiel.

Chez N&P, il semble encore un peu tôt pour parler de résultats concrets de la nouvelle dynamique SPG. Les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche ont expliqué que le SPG avait mis à jour le besoin de redéfinir les positions de N&P sur certains points et de renforcer le respect de la charte de l'association. En effet, lors des visites, il a été observé que certains producteurs avaient tendance à délaissé certains principes de la charte, comme l'autonomie fourragère ou l'accès du bétail aux prairies. Lors de la COMAC de 2020, il a été décidé de mettre en place un nouveau « Guide des bonnes pratiques », qui sera à compléter au fur et à mesure des années. Son objectif est d'avoir une ligne directrice claire de ce qui est autorisé, conseillé ou interdit lorsque l'on adhère à la charte de l'association.

Enfin, en ce qui concerne le SPG du MAP, les membres rencontrés ont signalé qu'il était encore trop tôt pour identifier des résultats tangibles du processus.

3.2.1.2 Points forts relevés

Dans les entretiens réalisés pour cette recherche, certains points forts des SPG ont été cités plusieurs fois. En premier lieu, de nombreuses personnes ont mis en avant que les visites permettaient d'avoir des échanges et des regards croisés entre producteurs, citoyens et associations. Tous les producteurs rencontrés ont affirmé que le SPG leur avait apporté des opportunités de dialogue et de réflexion qui leur manquaient dans le système de contrôle par tierce partie indépendante. Ci-dessous, une citation d'un membre du MAP :

« [...] il y avait une ouverture pour comprendre ce qu'on fait et ce qu'on essaye de bien faire ou d'améliorer, c'est-à-dire sur les choses qui seraient à améliorer et sur lesquelles on se remet en question. Je pense que c'était intéressant par rapport à ça, car ce sont des choses qu'on n'a pas dans des approches de certification. Si je compare ce qui se fait chez Certysis ou d'autres, où là on est dans une approche de contrôle et de respect de règles [...] au départ le bio était quand même un peu comme ça aussi, c'était une approche plus philosophique qui s'est un peu perdue à partir du moment où le bio est devenu un label » (Producteur anonyme 2020b).

En deuxième lieu, de nombreuses personnes rencontrées ont dit qu'une force de la démarche SPG était sa capacité d'adaptation au contexte spécifique de chaque ferme. Certains ont évoqué le caractère holistique de cette démarche ou la souplesse de ses outils, pour expliquer que le

processus permettait de saisir en profondeur la situation unique de chaque producteur et d'aborder des sujets qui n'étaient jamais discutés dans les contrôles bio standardisés.

En troisième lieu, les quatre producteurs interrogés dans le cadre de cette étude ont dit avoir apprécié le côté bienveillant et convivial des visites SPG qui est, pour eux, une différence essentielle des SPG par rapport aux autres formes de contrôle que l'on connaît dans le monde agricole. Voici un extrait d'un entretien avec une productrice de N&P : « [Le SPG] ça fournit quelque chose en plus déjà au niveau humain. Je pense que par rapport au label que l'on a pour l'instant... j'ai l'impression qu'il y a plus de respect, ce n'est pas un simple contrôle sur papier. C'est une visite conviviale où on peut expliquer les choses, où les gens posent des questions » (Producteur anonyme 2020c).

En quatrième lieu, un point fort des SPG, avancé par plus de la moitié des personnes rencontrées, est que ces systèmes créaient des moments de rencontre entre les consommateurs et les producteurs ou participaient au renforcement de liens préexistants entre eux. Une idée partagée unanimement entre les entretiens, était que la participation directe des consommateurs au processus les sensibilisait et les encourageait à s'engager plus durablement dans des réseaux de soutien pour l'agriculture paysanne wallonne et bruxelloise. Par ailleurs, selon les animateurs SPG, l'engagement social était la raison principale de la participation de consommateurs et de producteurs au processus.

Dans cette optique, les SPG ont une visée presque pédagogique car ils permettent aux producteurs et aux consommateurs d'apprendre à se connaître, à se faire confiance et à se reconnecter ensemble à travers des mécanismes d'achat/vente et de soutien communautaire. Pour illustrer cela, voici une citation d'un coordinateur des GASAP : « Petit à petit il faut les amener vers des changements de comportement. Avec les SPG, on donne une occasion d'avoir une discussion, de participer et/ou d'être au courant qu'il y a eu une discussion avec le producteur au sujet des légumes que l'on mange au quotidien » (Coordinateur anonyme 2020a).

De manière générale, toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette recherche ont dit que les SPG étaient déjà capables à l'heure actuelle d'apporter des résultats positifs, ne serait-ce que dans les réflexions et les échanges de savoir qu'ils permettent de générer. Du côté des consommateurs interrogés, ceux-ci ont mis en avant que participer à des visites SPG leur avait appris de nouvelles choses et leur avait permis de découvrir la réalité de leurs producteurs. Du côté des producteurs, la participation des consommateurs au processus avait été fortement

appréciée. Tous nourrissaient l'espoir qu'à travers celle-ci, leurs consommateurs allaient se dynamiser d'autant plus pour leur apporter du soutien et de la fidélité d'achats.

3.2.2 Problèmes internes

3.2.2.1 *Problèmes de participation*

Selon notre cadre théorique, la participation des différentes parties prenantes est un des piliers fondamentaux du fonctionnement et de la légitimité des SPG (May 2008). Un manque de participation peut ainsi être un défi interne important, susceptible de mettre en cause leur crédibilité générale (Loconto, Hatanaka 2017). Notre récolte de données empirique au sein des SPG wallons et bruxellois a identifié quelques problèmes de participation, détaillés ci-dessous.

D'abord, il y a le problème lié au nombre de membres affiliées au SPG. Trois personnes interrogées sur dix, dont deux faisaient partie du MAP, ont affirmé qu'il n'y avait pas assez de membres qui faisaient partie de leur SPG. Ce problème de groupe trop restreint est principalement vécu par le SPG du MAP. En effet, actuellement, ce groupe ne compte que cinq membres producteurs, qui participent de manière bénévole au processus. Pour eux, élargir leur groupe à plus de fermes et de participants consommateurs, est considéré comme un défi crucial pour la continuité et la pertinence de leur processus.

Ensuite, il y a le problème lié à la participation des membres au sein des groupes. En effet, la moitié des personnes interrogées ont dit qu'il était courant qu'il n'y ait pas assez de personnes présentes aux visites organisées ou aux réunions prévues de leur SPG. Du côté du MAP, les membres interrogés ont dit éprouver des difficultés pour faire participer des consommateurs à leurs visites. En effet, selon leur animateur, leur moyenne de participation va d'un à trois consommateurs présents. Dans l'idéal, ils ont dit souhaiter que ces derniers proviennent de noyaux de consommateurs déjà affiliés à leurs fermes, bien que cela soit un objectif ardu.

Pour les GASAP et N&P, les problèmes de participation aux visites est plutôt modéré, surtout du côté des consommateurs. En effet, selon leurs animateurs interrogés, le manque de participants ne semble pas être la norme pour ces deux associations, notamment car elles possèdent des bases larges de membres affiliés. Pour les GASAP, ces trois dernières années, bien que deux visites aient été annulées à cause d'un manque de participants, il y a eu une moyenne de cinq à quinze participants présents par visites. Chez N&P, la participation des consommateurs en 2019 était nettement supérieure à l'époque antérieure à 2014. Selon eux, cela s'explique par le fait que les enjeux liés à l'alimentation durable et locale sont dans « l'air du temps » et que les consommateurs montrent plus de curiosité qu'avant pour aller découvrir

ce qu'il se passe dans les fermes wallonnes. En revanche, ces deux animateurs différents ont rapporté des difficultés par rapport à la participation de leurs membres producteurs. En effet, il semblerait que ces derniers ne se soient pas rendus facilement disponibles pour recevoir ou participer à des visites, ou pour se rendre à des réunions d'évaluation des visites, lorsqu'elles avaient lieu.

Par rapport aux raisons de non-participation des consommateurs, plusieurs éléments ont été mis en avant : neuf personnes sur dix ont dit que les SPG intéressaient trop peu de gens ; sept personnes ont dit que les SPG étaient trop peu connus et qu'il fallait augmenter leur visibilité auprès des citoyens ; six personnes ont mis en lien la difficulté de sortir les citoyens de leur position de consommateurs passifs ; quatre personnes ont parlé du manque de temps chronique de la société contemporaine. Citons, dans ce cadre, un producteur du MAP :

« Les gens ont de moins en moins de temps, parce que notre système économique nous prend beaucoup de temps [...] il cherche à faire en sorte que les gens consomment. [...] aller au bistro, au cinéma, on sort, on fait plein de choses très chouettes mais qui demandent de l'argent. [...] Les gens n'ont plus assez de temps pour cuisiner, manger ensemble, pour refaire des choses simples, essentielles et où on peut échanger, communiquer. [...] Pour moi ça c'est un frein important. Le SPG tout ce qu'il peut essayer de faire c'est de mettre le doigt sur ce problème, essayer d'aider les gens à réfléchir, à comprendre et à sortir tout doucement de cette roue qui tourne de manière beaucoup trop rapide » (Producteur anonyme 2020d).

Par rapport au manque de participation des producteurs, un membre des GASAP a mis deux éléments importants en avant : d'abord, les visites avaient généralement été organisées durant les beaux jours, par facilité pour les visiteurs et pour qu'il y ait des plantations à observer, alors que c'est justement à cette période que lui et ses collègues sont très occupés. Ensuite, par rapport aux réunions de groupe, il a admis qu'il était généralement fatigué en fin de journée et qu'il lui était parfois difficile de libérer du temps en soirée pour se rendre jusqu'à Bruxelles pour participer à une réunion.

Pourtant, il est intéressant de noter que 75% des producteurs interrogés estimaient qu'organiser une visite chez eux ne leur avait pas pris trop de temps et que c'était du temps qu'ils avaient donné avec plaisir, comme cette productrice des GASAP citée ici : « Ben non, ça ne me prendrait pas plus de temps qu'un contrôle bio, qui nous prend toute la journée aussi, donc finalement... Prendre une demi-journée pour faire un SPG c'est très bien. Je trouve que c'est un temps qu'on peut donner pour justement mettre ça en avant. Ça n'est pas une perte de temps comme on pourrait avoir pour des bêtes contrôles » (Producteur anonyme 2020c).

Pour certains interviewés, la volonté d'augmenter la taille des groupe SPG est complexifiée par la question de savoir qui intégrer au sein de ces groupes. En effet, cinq personnes ont dit qu'il était préférable que les SPG restent des groupes de petite taille, car il n'y a que dans ces conditions que le pacte de confiance peut être respecté. Pour elles, les SPG ne peuvent fonctionner qu'avec des petits producteurs qui ont envie de réfléchir plus loin que la certification bio et qui ne font pas de l'agriculture biologique par opportunité économique. Un membre des GASAP a notamment dit : « Le bio étant une niche, on est dans la niche d'une niche. C'est bien d'avoir de grandes ambitions mais la réalité est un peu contre nous [...] c'est un très petit pourcentage d'agriculteurs bio, qui sont déjà eux-mêmes un petit pourcentage » (Coordinateur anonyme 2020a).

Lors d'une des deux soirées-rencontre organisées par les GASAP sur les SPG, nous avons pu observer une personne affiliée au SPG du MAP expliquer que ceux-ci sont principalement composés de producteurs « qui prennent le label bio pour avoir la reconnaissance officielle et puis qui adhèrent au système SPG en plus, pour ce qui leur manque dans le label : les critères sociaux et écologiques » (Soirée-rencontre sur le SPG des GASAP 2020a). Une autre productrice présente a confirmé cela en disant : « Nous on est labélisés mais le SPG nous intéresse aussi parce que ça fidélise... ça crée plus de liens avec le consommateur. C'est un « plus ». Le bio c'est bien mais c'est le minimum. Il faut plus, il faut aller au-delà pour être plus crédible en tant que paysan local » (Soirée-rencontre sur le SPG des GASAP 2020a).

En conclusion, nous pouvons dire que, pour le moment, les SPG font preuve de quelques problèmes de participation. Ils sont importants pour le MAP, chez qui il y a trop peu de membres, et moins chez les GASAP et N&P, pour qui le nombre de producteurs et de consommateurs participants semblent suffisants. Les indicateurs 1.1.1 et 1.1.2 ne sont donc pas confirmés (cf. 0). En revanche, ces deux derniers éprouvent des difficultés à faire participer leurs producteurs aux COMAC et réunions de groupe, ce qui confirme l'indicateur 1.1.3.

3.2.2.2 Problèmes organisationnels

Dans cette section, nous allons aborder les problèmes d'organisation et de fonctionnement observés dans les SPG wallons et bruxellois.

D'abord, de manière générale, il est apparu dans toutes les entrevues que les SPG sont des systèmes difficiles à mettre en place et exigeants en termes de temps de travail et de logistique, notamment parce qu'ils nécessitent l'organisation de beaucoup de réunions, de visites, un suivi constant, la rédaction de rapports, etc. Sept personnes interrogées ont mis en évidence que cette

contrainte organisationnelle et cette lourdeur logistique avaient des conséquences importantes sur le bon fonctionnement des SPG. Plus spécifiquement, quatre personnes ont dit qu'il y avait des problèmes de suivi après les visites, soit car il n'y avait pas de retour d'information après la réunion d'évaluation de leur visite, soit parce qu'il n'y avait pas eu de réunion d'évaluation ou de deuxième visite de contrôle. Un membre des GASAP a notamment expliqué que la dernière phase du processus, la « publication des résultats », n'avait pas encore été bien intégrée au processus global.

Ensuite, pour les coordinateurs rencontrés, les freins principaux des SPG sont, premièrement, la difficulté de trouver des dates qui conviennent à tous les participants et, deuxièmement, le fait qu'en conséquence, les visites et réunions s'organisent généralement durant les week-ends ou en soirée, alors qu'eux-mêmes ne désiraient pas dédier toutes leurs fins de semaine ou de journées à cette tâche d'animation.

De plus, nous avons observé que lorsque les groupes n'avaient plus de responsable pour assumer cette lourde responsabilité, celui-ci se retrouvait tout simplement à l'arrêt. En effet, chez les GASAP, depuis qu'il n'y a plus d'animateur SPG engagé par le Réseau, l'ensemble du processus de visites et de réunions est en pause. Il en va de même pour la plateforme SPG. Chez N&P, il n'y a pas eu de visites et de COMAC entre 2014 et 2018, car il n'y avait pas de personne employée au sein de l'association pour assurer l'animation du SPG ; les visites SPG n'ont pu recommencer que, depuis que l'association a engagé de nouvelles personnes pour prendre en charge leur organisation. Par ailleurs, 70% des personnes interrogées, dont tous les membres des GASAP et de N&P partagent l'opinion que, sans animateur engagé à temps plein par l'association-mère du SPG, la continuité du système est compromise. Pour eux, il est impossible de faire reposer la tâche d'animation-coordination de leur SPG uniquement sur du temps bénévole. Mais, comme nous le verrons dans la section suivante, ce besoin pose des questions complexes quant aux ressources financières qu'il exige de ces groupes.

Pour le SPG du MAP, l'organisation et l'animation du SPG repose pour le moment entièrement sur du temps bénévole. En conséquence, les membres reconnaissent que le processus avance à un rythme modéré, en fonction de leur temps disponible à côté de leur métier d'agriculteurs. Le groupe n'a par exemple pas encore réussi à réaliser une commission d'évaluation des visites. L'un de ses membres relève aussi un problème de dilution de responsabilité importants au sein du groupe. Pour lui, la coordination du processus repose presque entièrement sur les épaules de l'animateur, alors qu'il serait plus souhaitable pour la

gouvernance transversale qu'elle soit portée par tous les membres. Ce groupe n'envisage cependant pas de recruter un animateur payé en raison d'un manque de moyens budgétaires.

En conclusion, nous pouvons dire avec certitude qu'il y a des problèmes organisationnels au sein des SPG étudiés, notamment en ce qui concerne la coordination et le suivi des activités. Cela confirme l'indicateur 1.2.1 (cf. page 76). En outre, il semblerait qu'en Belgique francophone, les SPG ne peuvent pas fonctionner sans un animateur-coordonateur. En effet, lorsque les animateurs sont absents ou surchargés, comme dans le cas actuel des GASAP ou de N&P entre 2014 et 2018, l'ensemble du processus s'en retrouve paralysé, ce qui fait écho à notre cadre théorique qui avançait qu'une des faiblesses internes de ces systèmes était leur besoin constant d'être animés (Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018). Ces éléments, additionnés à la situation de partage inégal de responsabilités avérée au sein du SPG du MAP, confirment également notre indicateur 1.2.2.

3.2.2.3 Problèmes de financement

Dans cette section, nous allons parler des problèmes financiers auxquels font face les SPG wallons et bruxellois que nous avons étudiés.

Comme vu dans la section précédente, pour le moment, le SPG des GASAP et du MAP ne sont pas en mesure d'engager un animateur sur fonds propres. En effet, selon les animateurs rencontrés, des moyens financiers suffisants ne peuvent pas être trouvés uniquement sur base des cotisations annuelles des membres puisque la philosophie des SPG repose sur le principe d'accessibilité financière pour leurs producteurs, par opposition au système payant des labels officiels. Il en résulte que la valeur de ces cotisations reste généralement modique et bien inférieure aux besoins budgétaires réels que représente le financement d'un emploi d'animateur.

En conséquence, ces systèmes sont tributaires de sources de financement extérieures pour pouvoir engager un responsable du processus. Par le passé, le Réseau des GASAP avait obtenu des subsides de la région bruxelloise et d'un projet européen. Ces subsides leur avaient permis de financer la mise en place et l'animation du SPG des GASAP et de la plateforme SPG pendant quatre ans. Depuis la fin de ce financement en 2019, le groupe n'a plus d'animateur et ces deux processus sont interrompus.

Par ailleurs, selon le responsable du SPG du MAP, ce groupe a aussi besoin que la plateforme commune soit animée car c'est un soutien important à leur processus et qu'ils souhaitent que la dynamique des SPG avance en Belgique. C'est pourquoi, ces deux groupes se sont associés dans la recherche de nouveaux financements privés ou publics. Actuellement, ils

ont introduit une demande de subsides à la région wallonne afin de pouvoir recruter un nouvel animateur qui aurait la charge de la coordination du SPG des GASAP et de la plateforme commune.

Toutefois, comme nous le verrons en profondeur dans la section 3.2.3.1, pour le moment cette demande demeure sans réponse. Pour 60% des personnes interrogées, l'issue de cette demande est un enjeu majeur pour le futur de la dynamique SPG en Wallonie et à Bruxelles. De son côté, le SPG de N&P, ne rapporte pas de problèmes financiers pour l'instant car le processus est inclus dans le budget global de l'association belge.

Ainsi, dans notre recherche, nous avons constaté que deux SPG belges sur trois font face à des problèmes de financement, ce qui confirme l'indicateur 1.3.1 (cf. page 76), et qu'il leur était difficile de trouver des soutiens financiers, ce qui confirme l'indicateur 1.3.2.

3.2.2.4 Cohésion de groupe et désaccords

Cette section s'intéresse aux risques de tension entre membres au sein des SPG et aux freins que cela peut générer au sein du processus participatif. En effet, selon notre cadre théorique, la capacité des SPG à gérer les désaccords internes est un réel défi (Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018).

Premièrement, sur base de nos entretiens et de nos observations, nous avons constaté que les groupes ne rencontraient pas de conflits majeurs pour le moment. En effet, il n'y a que deux personnes interrogées qui ont évoqué avoir assisté à des petites tensions entre producteurs, dont une seule était liée à une décision du groupe avec laquelle l'un de ceux-ci était en désaccord.

En outre, six personnes ont expliqué que leur groupe avait fixé un cadre de bonne conduite lors de leurs activités et que, jusqu'ici, les principes de respect mutuel, de dialogue et de transparence qui le composaient étaient suivis, notamment grâce à la vigilance et la médiation de leur animateur. Neuf personnes ont par ailleurs dit avoir apprécié la manière dont étaient conduites les visites et les réunions du SPG, en évoquant de la bienveillance et une bonne communication. Par exemple, voici ce qu'a dit un consommateur des GASAP à ce propos :

« La façon dont j'ai vécu ces visites SPG c'est qu'il y a beaucoup d'empathie et de sympathie d'entrée de jeu parce que ce sont souvent des personnes motivées, conscientisées et déjà engagées et qui savent déjà plus ou moins où elles mettent les pieds. Même si c'est leur première fois, il y a toujours beaucoup de bienveillance d'entrée de jeu. En tout cas dans les visites que j'ai faites c'était le cas. Il n'y avait pas de mauvaises ondes, ni de stress ou de questions pièges et au contraire il y avait beaucoup d'ouverture et de sympathie » (Consommateur anonyme 2020).

Néanmoins, cela n'empêche pas que trois personnes interrogées sur dix ont identifié clairement les risques de tensions entre membres comme une possible menace pour le processus, à laquelle il fallait être bien attentif. Nous verrons notamment dans le point 3.2.2.6 que la multiplicité des acteurs, des visions et des intérêts qui coexistent au sein des groupes SPG peut mener à des différences d'opinion et qu'il ne faut pas que ceux-ci mènent à des désaccords internes majeurs. Par ailleurs, huit personnes ont exprimé leur inquiétude sur le fait que tout repose sur des relations interpersonnelles et sur la bonne volonté des membres à participer. Nous pouvons par exemple citer ce qu'a dit un coordinateur des GASAP : « Une des difficultés c'est que, pour que le processus ait de la valeur, il faut que tous le pratiquent » (Coordinateur anonyme 2020a).

Deuxièmement, nous avons identifié qu'un défi important pour tous ces processus, c'est qu'il y avait une crainte générale des producteurs à émettre un jugement critique sur le travail de leurs pairs, ou, tout du moins, une certaine retenue de leur part dans le but d'éviter des conflits. En effet, la moitié de notre échantillon a dit avoir observé les producteurs-visiteurs rester plutôt silencieux lors des visites ou ne pas oser donner un avis lorsqu'un point délicat était soulevé. Ce phénomène était aussi observé lors des réunions de commission par les animateurs.

Pour eux, de manière unanime, cela s'explique par le fait que les producteurs sont gênés de devoir juger le travail des autres. Ce constat semble découler de plusieurs raisons : d'abord, il y a la crainte d'émettre un jugement négatif pour conserver une bonne relation entre pairs ; ensuite, il y a le respect du travail que les producteurs s'accordent l'un à l'autre ; enfin, il y a le fait que les pratiques de production sont parfois fort différentes d'un producteur à l'autre et que les producteurs sentent qu'ils n'ont pas le droit de remettre en question la manière de faire de l'autre. En conséquence, selon le point de vue de l'un des coordinateurs rencontrés, il en résultait un léger manque de rigueur dans les décisions prises par le groupe, lors des commissions d'évaluation des visites.

A titre d'exemple, pour montrer la complexité que représente la mise en place de contrôles entre pairs, voici deux extraits d'entretiens de producteurs. Le premier, nous vient des GASAP :

« En tant que producteur, j'ai encore du mal parfois à avoir un regard critique sur la ferme d'un autre producteur. C'est difficile de remettre des choses en question parce que tu as envie de garder la bonne entente... Il faut trouver le juste milieu entre la bonne entente et le fait que tu observes des choses qui posent question. La confiance entre des producteurs entre eux, c'est aussi un truc qui se travaille et qui peut être très fragile dans certaines situations parce qu'on se sent très vite jugés évidemment. Ça c'est encore un

truc à travailler. Je trouve qu'on manque encore un peu d'outils pédagogiques, ou de système qui permettent de lâcher prise, pour se dire : « Ok, on va se dire les choses et c'est ok ». On n'a pas encore tout à fait l'expérience. Alors que c'est vraiment nécessaire parce que, sans confiance entre producteurs, on passe à côté de la moitié du truc. Si on se sent jugé, on ne peut pas entretenir une bonne relation et se souder » (Producteur anonyme 2020a).

Le deuxième, nous vient d'un agriculteur du MAP :

« A partir du moment où on veut pouvoir contrôler, il faut avoir un accès quand même relativement complet, ou être en face de quelqu'un qui explique les choses de manière ouverte et presque sans tabou, sinon c'est difficile de se rendre compte... Nous on connaît des gens via des coopératives qui... ce qu'ils font ne correspond pas à ce qu'ils vendent et ce qu'ils disent. [...] Nous quand on va chez des gens qui font ça, il ne nous faut pas longtemps pour nous rendre compte qu'il y a du mensonge derrière. Mais voilà, je ne suis pas là pour aller dénoncer les autres et je n'ai pas envie de le faire non plus. [...] Il y a différentes manières de produire. Il n'y a pas que celle qu'on fait qui est la bonne et que les autres ne font pas ça correctement. Il faut faire attention de ne pas aller dans des dérives non plus. Ce n'est pas simple... » (Producteur anonyme 2020b).

En conclusion, il est possible de dire que pour l'instant il n'y a pas de tensions avérées entre les membres des groupes étudiés par rapport à des décisions collectives, ce qui infirme l'indicateur 1.4.1 (cf. page 76). Il est en revanche possible d'affirmer que pour éviter ces tensions, les membres craignent de se critiquer entre eux. Les groupes doivent par ailleurs être attentifs à ce point, pour ne pas mettre en péril leur processus d'amélioration des pratiques ou leurs prises de décision, car si les participants n'osent pas exprimer leurs critiques, il y a un risque qu'ils n'osent pas sanctionner leurs pairs lorsque c'est nécessaire, ni même faire des propositions d'amélioration positives chez eux. Nous constatons que la cohésion de groupe est un élément en pleine construction et relativement fragile au sein des SPG wallons et bruxellois, mais le manque de données précises à ce sujet nous empêche de confirmer ou d'infirmer l'indicateur 1.4.3 relatif à ce point.

3.2.2.5 Doutes dans la capacité de faire les visites

Ce point aborde un autre défi interne important pour les SPG étudiés, qui est le doute que les participants éprouvent quant à leurs capacités personnelles ou à celles de leurs pairs, à pouvoir vérifier la conformité des pratiques de production lors d'une visite SPG. Selon notre cadre théorique, le manque d'assurance des visiteurs est courant dans les SPG, ainsi que le manque de légitimité des consommateurs (Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez 2018).

D’abord, dans notre échantillon, trois producteurs interrogés ont dit avoir des incertitudes quant à leurs propres capacités à contrôler des méthodes de production d’autrui. Nous avons aussi rencontré un producteur qui admettait ne pas être à l’aise lors des réunions d’évaluation des visites pour donner son avis sur ce qui faisait partie, ou non, de l’ensemble des pratiques validées par le processus SPG.

Ensuite, quatre personnes, dont deux animateurs SPG, disent avoir observé régulièrement des consommateurs qui n’osaient pas donner leurs avis ou poser des questions lors des visites. Nombreuses sont d’ailleurs les personnes qui leur avait confessé une gêne ou une impression de poser des questions naïves ou déplacées. Nous avons sélectionné un extrait qui nous vient d’un coordinateur des GASAP et qui illustre ce phénomène :

« Je sais qu’une autre personne qui avait participé à un projet disait : « Si je n’étais pas là pour poser les questions qui fâchent, il n’y aurait personne qui aurait osé aborder ces questions... Mais moi j’arrêtais de les poser parce que sinon ça donnait vraiment l’impression que j’enfonçais le producteur avec mes 30 questions qui fâchent alors que je voulais pas du tout l’enfoncer, je voulais juste trouver des solutions ».... [...] Les freins [du SPG] c’est qu’il faut très bien animer ça pour que sortent les vrais défis » (Coordinateur anonyme 2020b).

En outre, selon deux animateurs SPG, il arrive aussi que certains producteurs ne comprennent pas le rôle des consommateurs dans le processus SPG, car ils les voient comme inexpérimentés ou inconscients des difficultés du métier d’agriculteur. Par exemple, deux producteurs interrogés ont exprimé être réticents quant aux envies de leurs consommateurs, qui ne vont parfois pas de pair avec leur réalité ou avec les contraintes de leur travail.

Néanmoins, la moitié des personnes rencontrées ont dit que, lors des visites, les animateurs étaient là pour rappeler le rôle de chacun, assurer un cadre sécurité pour les échanges, rassurer les consommateurs, et veiller à ce que tout le monde puisse prendre la parole grâce à des outils d’intelligence collective. Elles ont aussi évoqué le fait que, généralement, les inquiétudes des consommateurs diminuaient en fonction du nombre de visites réalisées. Par ailleurs, tous les responsables des SPG ont dit aborder ces appréhensions lors de formations SPG ou en début de visite et leur fournir quelques informations agronomiques utiles pour leur tâche de visiteur.

En somme, nous pouvons dire, par rapport à cette composante, que les participants ont des doutes sur leurs capacités personnelles à vérifier la conformité des fermes (confirmation de l’indicateur 15.1) et que certains producteurs doutent de la capacité des consommateurs pour vérifier la conformité des fermes, en présumant un manque de connaissances agronomiques

(confirmation de l'indicateur 1.5.2). Toutefois, les SPG mettent des choses en place pour remédier à ces problèmes, comme des formations ou des tours de parole lors des visites.

3.2.2.6 *Délimitation des objectifs*

Un dernier défi interne des SPG, identifié par Cuéllar-Padilla, Ganuza-Fernandez (2018), est la nécessité de se fixer des objectifs clairs et réalisables à chaque étape afin que leur processus se déroule de manière efficace. Dans cette partie, nous avons tenté d'analyser la délimitation des objectifs de nos SPG belges francophones.

De manière globale, il ressort qu'à court et moyen terme, les trois groupes étudiés se sont définis des buts relativement clairs et précis, qui varient en fonction de leur situation spécifique et des besoins identifiés de leurs producteurs, comme détaillé dans la section 3.1. Pour cela, chaque groupe a mis en place une procédure adaptée et des outils originaux pour apprécier la mise en place de leurs différents critères de référence lors de l'évaluation des fermes visitées. Par exemple, le SPG du MAP a élaboré un outil d'évaluation en forme de fleur, tandis que les GASAP utilisent un diagramme en forme de toile d'araignée et N&P s'est lancé dans la construction d'un guide de bonnes pratiques. La plateforme SPG a aussi établi un référentiel commun qui sert de base de travail pour les deux premiers groupes¹³.

En revanche, selon notre analyse, les objectifs à plus long terme des SPG sont plus confus. En effet, bien que certaines bases aient été déterminées, nos entretiens et nos observations ont montré qu'il restait encore une grande part d'inconnu à propos des objectifs futurs de ces groupes. En conséquence, cette zone d'incertitude est parsemée de débats internes et d'opinions divergents, surtout en ce qui concerne les thèmes de la reconnaissance officielle ou de la cohabitation de ces systèmes avec la certification bio officielle¹⁴.

Trois pistes d'explications de ces débats nous ont été rapportées : la première, est qu'au sein de ces groupes, il y a une certaine diversité d'acteurs, qui ont des besoins et des intérêts distincts en fonction de la nature de leur spéculation et du système de vente qu'ils privilégient pour leurs produits. De ce fait, ils ont des attentes différentes par rapport aux objectifs du SPG, ce qui rend difficile l'atteinte de consensus à leurs sujets. La deuxième, est que les SPG sont des systèmes mouvants, en constante redéfinition et en perpétuelle construction. Leur essence même est de constituer des plateformes de discussion et de réflexion, ainsi que d'être souples et adaptables

¹³ Retrouvez en Annexe 10 le référentiel commun, à l'Annexe 12, la fleur SPG du MAP et à l'Annexe 13, les schémas en toile d'araignée des GASAP

¹⁴ Les extraits d'entretiens qui se trouvent à l'0 montrent la complexité de ces interrogations internes

à chaque situation, à l'inverse des contrôles rigides des organismes certificateurs. La troisième, qui ne concerne que les GASAP et le MAP, est que le caractère récent de ces SPG véhicule des incertitudes inévitables quant à la portée de leurs objectifs définitifs, notamment car ceux-ci n'ont pas encore exploré l'entièreté de leur potentiel d'action.

Néanmoins, pour ne pas se bloquer avec ces débats complexes, et pour pouvoir dédier toute leur énergie à la réalisation de leurs objectifs immédiats, les SPG du MAP et des GASAP ont fait le choix de reléguer la délimitation des objectifs à long terme de la dynamique commune des SPG agroécologiques à la plateforme SPG. Cette dernière a reçu la mission de tracer les grandes lignes communes et de faire avancer la question d'une potentielle forme de reconnaissance des SPG en Belgique. Pour l'instant, le consensus qui a été formulé au sein de cette plateforme est de ne pas chercher immédiatement à développer une forme de label « SPG » officiel, tout en continuant à envisager des possibilités et des stratégies pour le faire dans le futur. La recherche de la reconnaissance légale des SPG wallons et bruxellois est donc actuellement mise de côté, sans que son projet n'ait été évincé à tout jamais. Selon nous, ces positions ambivalentes sont à mettre en lien avec les verrous du système qui empêchent les SPG d'atteindre leurs objectifs aspirationnels réels et que nous aborderons dans la section 3.2.3.

Toutefois, il nous a été rapporté que tout le monde n'adhérait pas à ce consensus temporaire et que, lorsque la plateforme était encore en activité, il y avait une pléthore de discussions au sein de celle-ci. De plus, il n'est pas inutile de rappeler que N&P ne fait pas partie de cette plateforme et qu'historiquement l'association a fait le choix d'imposer la certification bio officielle à ses producteurs, notamment pour des raisons de facilité qui seront détaillées à la section 3.2.3.2. Selon nous, ce choix permet aussi de simplifier la définition des objectifs de ce SPG, en écartant un certain nombre de questionnements relatifs à sa coexistence avec la CTP.

Par ailleurs, pour notre enquête, nous avons demandé à nos interviewés quel était selon eux l'objectif premier des SPG. Pour la majorité des personnes interrogées (80%), la question d'essayer d'être une certification alternative au bio n'était pas prioritaire. Les personnes mettaient plutôt en avant des objectifs que nous pouvons qualifier « d'usage interne » : renforcer les liens et la communication entre consommateurs et producteurs, faire appliquer la charte de l'association, harmoniser les pratiques, faire réfléchir les consommateurs et les producteurs sur le système alimentaire et les alternatives possibles, renforcer les liens entre les producteurs d'un même réseau, etc. Néanmoins, la moitié des personnes interrogées étaient d'avis qu'un jour, peut-être, il serait possible que les SPG remplacent le label bio, tout en

reconnaissant qu'actuellement ces systèmes n'avaient pas les moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour le concurrencer.

Pour finir, nos deux observations réalisées lors de « soirées-rencontres » sur le SPG des GASAP nous ont permis de déduire que les zones d'incertitudes liées à l'avenir des SPG étaient compliquées à comprendre pour les personnes qui découvraient le système. Par ailleurs, dans trois entretiens, les personnes interrogées ont soulevé qu'elles n'aimaient pas expliquer ce qu'était les SPG à cause de leur niveau élevé de complexité. Pour elles, cela peut aussi compliquer l'adhésion de nouvelles personnes au processus, tout comme l'explique ce consommateur des GASAP :

« Je pense que pour toutes les personnes qui ne connaissent pas ou qui en ont juste entendu parler, ça reste très flou et très vague. Parce que le SPG c'est un truc qui ne s'explique pas, c'est un truc qui se vit. [...] communiquer pour que les gens aient accès à l'information de façon digeste c'est surtout ça le but ultime. Parce que si c'est réservé à quelques personnes, et toujours ou souvent les mêmes qui font les visites, on passe peut-être à côté du truc. [...] expliquer le SPG à quelqu'un qui n'en a jamais entendu parler c'est trop abstrait [...] c'est très conceptuel quand on doit le présenter. Mais une fois que tu es sur place [...] Il y a un terrain, il y a des outils, il y a des plantes, il y a le producteur et les choses coulent de source [...] » (Consommateur anonyme 2020).

Ainsi, il semblerait que les objectifs immédiats des SPG soient relativement clairs réalisables mais qu'il reste des ambiguïtés importantes au niveau de leurs objectifs à long terme, ce qui confirme partiellement notre indicateur 1.6.1. Par rapport à ceux-ci, il y a une nébuleuse de débats et de questionnements qui se posent, ce qui confirme en partie notre indicateur 1.6.2.

3.2.3 Verrouillages sociotechniques

Dans cette section, nous allons analyser quels sont les verrouillages sociotechniques auxquels les SPG doivent faire face en Wallonie et à Bruxellois, en confrontant la théorie des *lock-in* utilisée dans notre cadre théorique et le point de vue des personnes rencontrées. Celle-ci se compose de trois sous-sections relatives aux blocages politiques, aux blocages culturels et aux blocages commerciaux.

3.2.3.1 Blocages politiques

Dans notre problématique, nous avons vu que les SPG ne faisaient pas partie des priorités des pouvoirs publics et politiques par rapport à l'AB, surtout en Europe (IFOAM 2018). Notre enquête a cherché à comprendre si ce phénomène s'observait également dans notre cas d'étude.

Avant tout, il semblerait que, jusqu'ici, aucun SPG n'ait réellement milité pour une reconnaissance officielle en Belgique et que, comme expliqué dans la section précédente, les

SPG ne le font pas actuellement. La question de la reconnaissance des SPG n'a donc pas encore été portée à l'agenda politique en Belgique francophone.

Néanmoins, pour huit personnes interrogées, la non-reconnaissance des SPG est liée à un manque de connaissances des pouvoirs publics. Plus précisément, six personnes sur dix pensent que les pouvoirs publics ont d'autres priorités par rapport à l'agriculture, comme appliquer les règles de la PAC ou faire la promotion du label bio et que, par conséquent, ils ne voient pas l'intérêt d'aider les SPG. Le reste de notre échantillon n'a pas exprimé d'avis sur cette question.

Par ailleurs, 50% des personnes de notre échantillon ont suggéré qu'il était préférable pour les SPG de ne pas chercher à être un label reconnu, car il y avait un risque de les dénaturer comme l'a été l'agriculture biologique lors de sa récupération par l'Europe. Sur ce point, un membre de N&P a fait une remarque intéressante : « Est-ce qu'un SPG basé sur des valeurs va pouvoir conserver toute sa richesse s'il est reconnu officiellement ? C'est un vivier vivant, un SPG. Si on se ramasse les fonctionnaires de la Région wallonne là-dedans, j'aime autant te dire qu'ils vont nous manger tout crus... » (Coordinateur anonyme 2020c).

Toutefois, pour les SPG qui recherchent des subsides publics, la question de la compétition des SPG avec la CTP se pose inévitablement. En effet, selon trois responsables des différentes associations, les pouvoirs publics ne comprennent pas bien les projets de SPG et les voient comme des concurrents au label bio. Pour cela, il y a un risque que ceux-ci décident de ne pas les soutenir à cause de leur programme politique, qui met en avant la promotion du label bio. Par rapport à cela, voici deux extraits d'entretiens, le premier avec une personne responsable des GASAP et le deuxième avec un membre du MAP :

« Evidemment, la question, en Région Wallonne, c'est qu'ils développent une certification bio. Ils disent : « Si on subsidie votre projet et qu'il ne s'autonomise pas, c'est quand même bizarre pour nous de développer une certification d'un côté et de vous payer à développer une autre certification d'un autre côté ». Voilà, alors ils comprennent bien que ça n'est pas la même dynamique de certification, que ça n'est pas la même chose mais ça reste quand même complexe... [...] Quand tu dois remplir les demandes de subsides dans des formulaires [...] avec des questions qui sont les mêmes quel que soit le projet, en fait, ça devient très difficile de défendre quelque chose, de défendre un projet auprès de personnes qui ne sont pas sur le terrain et qui ne comprennent pas toujours exactement ce que tu veux faire. Et puis qui te disent : « Ah mais vous voulez faire une certification mais nous on a une certification bio donc c'est redondant, au revoir ». Ça c'est un peu le sentiment qu'on pourrait avoir. [...] la question de la certification ça c'est un vrai questionnement qu'ils ont chez eux, que je peux comprendre, qui est : « Est-ce que je donne des sous à quelque chose qui n'est pas le programme du gouvernement ? » Leur projet à eux c'est d'avoir un

label bio et local wallon. Après je ne sais pas ce qui va être là-derrrière, je crois qu'ils sont en train de travailler dessus... » (Coordinateur anonyme 2020b).

« L'idée de la région wallonne, si notre demande est acceptée et financée, c'est que ça pourrait accélérer un petit peu le développement du SPG mais ils nous ont bien fait comprendre que c'était un outil pour que le consommateur puisse être informé, pour qu'il puisse se former et réfléchir. Donc c'est déjà super, mais ça n'est pas... pour eux en tout cas, un outil qui doit remplacer, ou faire concurrence si je puis dire, à la labélisation bio. Ce qui est dommage, parce qu'ils n'ont pas tout compris. Mais je le savais parce que la politique belge et wallonne, n'est pas prête à mettre en doute la labélisation bio. Politiquement ça ne serait pas correct » (Producteur anonyme 2020d).

De plus, un autre responsable SPG affilié aux GASAP a signalé avoir contacté une agence wallonne et avoir compris que ceux-ci ne pourraient pas s'associer avec le SPG, ni même le soutenir, car leur rôle est de promouvoir le cahier des charges bio européen : « Même s'ils aiment bien notre système, ils ne peuvent pas aider le SPG des GASAP parce que ça ne rentre pas dans leur mandat » (Coordinateur anonyme 2020a).

Somme toute, nous pensons que tant que la réponse définitive de la Région wallonne à la demande de subside commune des GASAP et du MAP n'aura pas été rendue, il sera difficile d'évaluer avec précision si les SPG wallons et bruxellois font face à de réels blocages politiques en Wallonie et à Bruxelles. Notre collecte de données ne permet donc pas d'apporter une réponse définitive aux indicateurs 2.1.1 et 2.1.2 de notre composante.

3.2.3.2 *Blocages culturels*

Notre étude s'est intéressée aux défis culturels auxquels les SPG sont confrontés en Belgique Francophone. Premièrement, rappelons que, selon Cuéllar-Padilla et Ganuza-Fernandes (2018), un des blocages auxquels les SPG doivent faire face est que les individus accordent une confiance extrême au label bio et à la CTP et que, corollairement, ils se méfient des systèmes qui n'ont pas les moyens de faire des analyses techniques équivalentes.

Concernant notre cas d'étude, six personnes interviewées pensent effectivement que la prédominance du label bio rend difficile pour de nombreux consommateurs la conception d'une forme de vérification des pratiques sans analyses de laboratoire pour vérifier la non-présence effective de produits chimiques dans la production. Un coordinateur des GASAP a notamment dit : « En Europe, c'est plus complexe parce qu'il y a le règlement européen et qu'on est dans une société où il y a de l'argent et où la tierce partie indépendante semble être la panacée pour tout. Il y a une plus grande difficulté pour les SPG » (Coordinateur anonyme 2020a).

Par ailleurs, rien que dans notre échantillon, quatre personnes se sont montrées dubitatives à l'idée d'un SPG basé uniquement sur la confiance. Pour elles, le fait que les SPG n'aient pas les moyens de faire des contrôles techniques pouvait être un problème, car elles rappelaient qu'aujourd'hui le monde agricole bio n'est jamais à l'abri de fraudes et qu'il était important de pouvoir faire des analyses de sol, surtout chez les producteurs qui produisent en bio par intérêt économique. Elles identifiaient comme solution le fait que les producteurs du SPG soient doublement labélisés bio, afin de pouvoir vérifier avec certitude, au préalable du processus SPG, les aspects techniques et agronomiques de leur production.

Cette position est également celle de N&P, pour laquelle avoir le label bio est une condition sine qua non pour pouvoir porter la mention délivrée par SPG. Cette complémentarité entre les deux méthodes permet notamment à l'association de s'intéresser de manière approfondie sur des aspects sociaux et environnementaux sans devoir s'attarder sur les analyses chimiques du bio. En effet, voici une déclaration d'un de ses responsables qui explique cela :

« Nous [N&P], on n'a pas les moyens, ni les labos pour les [analyses chimiques] faire donc on est très contents qu'il y ait des organismes de contrôles qui le fassent à notre place. Moi un producteur qui me dit : « Je n'utilise pas de pesticides », je veux bien le croire... mais je ne peux pas garantir à mes consommateurs que c'est vrai si je n'ai pas de preuves sur papier que c'est vrai. D'où, pour moi, la limite de ne pas faire avec le label bio. Nous, on dit toujours : « c'est un socle de base le label bio, c'est nécessaire mais pas suffisant » (Coordinateur anonyme 2020d).

En revanche, sur ce point, certaines personnes du MAP et des GASAP ont un avis complètement opposé. Pour eux, il ne faut pas ouvrir les SPG seulement aux personnes labélisées car cela mettrait de côté les producteurs qui ont des pratiques agroécologiques, ou qui serait prêts à les adopter, mais qui ne souhaitent pas s'encombrer de la labélisation bio, soit en raison de la charge administrative qu'elle représente, soit à cause de son coût élevé. Pour ces personnes, comme pour la gasapienne citée ci-après, il est important de se forcer à remettre de la confiance avant l'exigence stricte de l'expertise, pour sortir de ce système où la CTP est le seul modèle valable.

« Dans les groupes avec un producteur, la connaissance agronomique est présumée suffisante. Mais après si tu veux rentrer dans des détails, qui est plus de l'ordre du contrôle, là non, le SPG on n'est pas là-dedans. On n'a pas les moyens de l'AFSCA ou d'autres structures du style... et on n'a pas la volonté non plus d'être dans une vision répressive : « ah, tu me dis ça ? Je vais le vérifier et te prendre une carotte dans le sol ». Nous, on a des producteurs qui disent plutôt : « dans cette parcelle je ne me demande pas s'il manque un peu de potassium » et l'autre producteur va dire : « Tu as vérifié le sol quand tu t'es installé ? », « Ah non, pas quand je me suis installé mais je l'ai fait vérifier il y a deux ans », « Ah, donc tu devrais le refaire maintenant parce que ça peut changer très vite. Si tu veux moi je

peux te passer ça, ou tel contact, ou tel moyen ». Donc ça va plutôt être comme ça. [...] Mais ça repose clairement sur de la bonne foi et de la connaissance, rien de plus. Mais est-ce que les SPG sont destinés à faire plus que ça ? Je ne sais pas... » (Coordinateur anonyme 2020b).

Néanmoins, ce dernier élément, soit le coût du label bio, reste à relativiser, car 100% des personnes interrogées ont affirmé qu'en Wallonie, l'existence des SPG n'était pas liée au coût de la certification bio puisque celle-ci était remboursé de manière suffisante par des primes, si l'on y a droit toutefois¹⁵. Sur ce point, selon nous, les SPG étudiés s'éloignent des principes de l'IFOAM qui promeut ces systèmes comme une manière d'éviter les coûts de la certification par tierce partie (May, 2008).

Deuxièmement, la moitié des personnes interrogées ont parlé du défi des SPG à toucher la grande majorité des consommateurs qui ont adopté le label bio comme une référence habituelle et qui ne cherchent plus à se renseigner sur les conditions de production de ces produits labélisés. Selon elles, ceux-ci ne sont pas stimulés à réfléchir sur d'autres manières de consommer plus éthiques et locales à cause du marketing lié aux produits bio industriels et de leur omniprésence en magasin. Nous pouvons citer une phrase dite par un producteur des GASAP : « Le bio ça devient un réflexe : on prend, on met dans le cadi et on ne réfléchit pas plus à comment c'est produit. L'industrie agro-alimentaire récupère très bien le bio » (Producteur anonyme 2020a). Ainsi qu'une productrice de N&P qui a dit : « Le label bio a pris le dessus sur tout. Je veux dire, même si le produit n'est pas bon, même s'il n'est pas éthique, même s'il vient de l'autre bout de la terre, ... il a pris le dessus sur tout. En fait, ce label ne permet plus de réfléchir, les gens font confiance les yeux fermés, tandis que le SPG ferait réfléchir et agir autrement » (Producteur anonyme 2020c).

Troisièmement, dans la même optique, quatre acteurs des SPG ont fait remarquer qu'il y a de nombreux producteurs qui ne voulaient pas remettre en question leurs modes de production bio industrielles ou le modèle de la CTP. Dès lors, ils ne voient pas l'intérêt de chercher à aller plus loin que les standards de base du bio en faisant partie d'un SPG. De plus, il est apparu dans trois entretiens que les SPG existants devaient aussi se confronter au problème culturel profond de l'individualisme en Wallonie et au fait que le modèle coopératif est difficile à mettre en place dans le milieu agricole. Là-dessus, deux remarques intéressantes des responsables de N&P nous ont été rapportées. La première était : « Je suis arrivé à la conclusion qu'un système SPG ne

¹⁵ Nous avons en effet rencontré un producteur qui n'avait pas droit aux primes même s'il était labélisé bio car il n'avait pas fait les formations certifiantes de base en agriculture reconnues par la Région Wallonne.

peut marcher que dans un esprit coopératif [...] où chaque personne vit son bien personnel et vise le bien de tous [...] en Wallonie, je le regrette, mais je n'ai pas l'impression que ça fasse partie de notre culture » (Coordinateur anonyme 2020c). La deuxième était : « Les gens ont beaucoup de mal à travailler ensemble, et tous ceux qui font des essais en Belgique [...] c'est compliqué. Mettre les gens ensemble, c'est compliqué. Les agriculteurs eux-mêmes le disent : « on est individualistes ». Ils veulent travailler à leur manière et on n'a pas à venir remettre en question leurs manières de travailler » (Coordinateur anonyme 2020d).

Pour terminer, par rapport à cette composante, nous pouvons dire qu'en Wallonie et à Bruxelles le label bio, et son modèle de contrôle, sont entrés dans les mœurs et qu'il est difficile pour les consommateurs et même certains producteurs de s'en détacher pour faire confiance à un système différent. Les indicateurs 2.2.1 et 2.2.2 sont donc validés par cette étude.

3.2.3.3 *Blocages commerciaux*

Dans cette sous-section nous allons aborder le dernier défi externe des SPG, qui est, selon notre cadre théorique, la question des obstacles auxquels ceux-ci font face sur le marché des produits issus de l'agriculture biologique (Lemeilleur, Allaire 2018, Mundler, Bellon 2011).

D'abord, les entretiens et les observations montrent sans équivoque que la valorisation des SPG vers la vente en magasin est laborieuse car il faudrait que les SPG soit reconnus par les pouvoirs publics et les organismes de vente comme un organisme certificateur. Cet objectif n'est donc pas poursuivi par les SPG existants à l'heure actuelle en Wallonie et à Bruxelles. En effet, l'entière des personnes rencontrées ont dit ne pas souhaiter que leur SPG fonctionne comme un label en magasin. Un membre du MAP a notamment dit : « si le SPG devient un label comme le bio, c'est un label en plus. Est-ce que ça a beaucoup d'intérêt ? Je n'en suis pas sûr... » Voici également un argument d'un producteur des GASAP qui illustre ce point :

« Un cachet SPG pourquoi pas mais bon... on est déjà perdus dans les labels et dans les logos, donc je pense que ça ne ferait que rajouter de la confusion. Même s'il faut en parler, avoir un logo en plus sur une boîte de lait je ne pense pas que ça soit une bonne idée. On va passer à côté du but. Le but du jeu ce n'est pas d'aller acheter une brique de lait mais c'est d'aller participer à la dynamique de la ferme laitière du coin » (Producteur anonyme 2020a).

En outre, quelques personnes ont aussi mis en avant qu'il y avait déjà trop de labels relatifs aux produits bio sur le marché pour que les SPG puissent se faire une place dans ce type de marchandisation. Comme cette responsable de N&P qui pense que : « Les gens sont noyés dans des labels et des communications sur des manières soi-disant alternatives de consommer et ils ne s'y retrouvent plus. Il y a trop d'informations, il y a trop de trucs [...] même ceux qui pensent

bien faire, parfois ils ne se rendent pas compte que c'est du greenwashing et qu'ils se font avoir » (Coordinateur anonyme 2020d).

Ensuite, deux producteurs interrogés ont reconnu trois raisons qui les empêchaient de sortir de la certification bio pour utiliser une forme de certification alternative : la première est que le label bio leur assure des prix de commercialisation sur le marché dont ils sont dépendants financièrement ; la deuxième est que le label est requis pour adhérer à toutes sortes de coopératives de vente, d'intermédiaires ou d'organisations de producteurs comme N&P, dont ils ont besoin pour élargir leur réseaux de commerce local ; la troisième est qu'il donne accès à des primes importantes, dont ils ne peuvent se passer.

Pourtant, ces deux producteurs bio disent être prêts à n'utiliser que la certification SPG dans deux cas de figure : soit dans les conditions où ce dernier serait capable de garantir les mêmes prix et les mêmes canaux de distribution ainsi que des primes équivalentes, soit dans la situation idéale où leurs consommateurs achèteraient l'entièreté de leurs productions directement à la ferme. Là-dessus, un intervenant d'une des soirées-rencontre sur le SPG des GASAP a dit : « Nous n'aurions pas besoin de label en plus du SPG si les noyaux de consommateurs étaient prêts à soutenir financièrement les producteurs et à acheter toute leur production en vente directe. Mais dans la pratique, les producteurs doivent parfois vendre une partie de leur production en magasin et là, ils en ont besoin » (Soirée-rencontre sur le SPG des GASAP 2020a).

Ainsi, il est possible de dire que les SPG wallons et bruxellois font bien face à des verrouillages sociotechniques liés au cadre réglementaire de commercialisation des produits issus de l'AB. D'un côté, parce que les SPG ne pourraient pas être valorisés sur le marché bio sans avoir été reconnu officiellement comme un organisme certificateur bio, alors qu'ils ne souhaitent pas poursuivre cet objectif, ce qui confirme l'indicateur 2.3.1. De l'autre côté, parce que les producteurs bio wallons sont dans une relation de dépendance commerciale et financière vis-à-vis du label bio qui les empêchent de se consacrer exclusivement au SPG, ce qui confirme l'indicateur 2.3.2.

3.2.3.4 Voies de déblocages

Les trois sous-sections précédentes ont mis en évidence quelques verrous sociotechniques, les barrières politiques et les blocages culturels auxquels les SPG sont confrontés en Belgique Francophones. Nous pensons que ces défis externes obligent les SPG à faire des choix stratégiques pour tenter de les surmonter. Dans cette sous-section nous allons présenter les

quelques éléments qui nous font penser qu'une des solutions envisagées par les SPG en Wallonie et à Bruxelles est de renoncer à l'ambition de remplacer la certification bio.

D'abord, dans notre échantillon, six personnes ont affirmé que, selon elles, l'objectif de certification n'était pas une priorité de leur SPG. Nous pouvons par exemple citer un producteur des GASAP qui a dit : « L'objectif de notre SPG, c'est de mettre en pratique la charte et pas du tout de se substituer à une certification bio. Plus de 90% des producteurs sont certifiés bio donc ça n'avait pas d'intérêt de chercher à être une certification » (Soirée-rencontre sur le SPG des GASAP 2020a). Plus spécifiquement, toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont dit que l'important dans le processus SPG c'était de chercher à aller au-delà du label bio, plutôt que de chercher à le remplacer.

Pour elles, les SPG, grâce à leurs outils participatifs et pédagogiques, sont des processus qui permettent d'apporter des éléments qui manquent dans la certification de l'AB, vue comme un « minimum nécessaire » et inévitable pour les producteurs belges à l'heure actuelle, tels que faire découvrir la réalité du métier d'agriculteur aux consommateurs, favoriser les pratiques agricoles plus durables, renforcer les filières alternatives de vente en circuits court et amener du sens et du relationnel au sein de ce label. Voici notamment un extrait d'entretien d'un membre de N&P qui explique cela :

« L'intérêt du SPG c'est justement d'apporter au label bio ce qu'il n'est pas... Les gens parfois sont déçus par le label bio, mais il faut savoir que le label bio c'est jute une méthodologie de production, c'est tout. Il n'y a pas de valeurs, il n'y a pas de social, il n'y a pas de local, ... [...] Donc nous, tout ce qui a un peu été "oublié" en fait dans la philosophie de départ du bio, avec ce cahier des charges européen, on est venu le rajouter avec une charte » (Coordinateur anonyme 2020d).

Ensuite, neuf personnes rencontrées, comme ce producteur du MAP cité postérieurement, ont dit que la place et la plus-value des SPG se retrouvaient dans la vente directe, les filières locales et les circuits courts, plutôt que dans la vente en magasin :

« On n'a pas autant besoin du label bio quand on est en circuit court. Dans les circuits courts le bio est un plus mais ce qui nous permet de vendre à un prix raisonnable c'est vraiment le côté confiance. Ce qui prime c'est que les consommateurs nous fassent confiance. Donc à mes yeux le SPG trouve plus sa place là-dedans. [...] Quelque part, le SPG peut faire le « bio local ». C'est ça son point fort je pense. Ce que le bio a perdu. Là je trouve que le SPG à quelque chose à faire » (Producteur anonyme 2020b).

Par ailleurs, comme expliqué précédemment, pour l'entièreté des personnes interrogées, les agriculteurs bio ne sont pas réellement gênés par le prix élevé de la certification bio en Belgique,

car elle est suffisamment remboursée par des primes. En conséquence, nous pensons que les SPG étudiés ont trouvé d'autres objectifs plus en adéquation avec le contexte dans lequel ils doivent évoluer en Wallonie et à Bruxelles et avec les besoins réels des producteurs, notamment ceux que la certification officielle n'arrive pas à prendre en charge.

Pour nous, ces objectifs composent une forme de stratégie des SPG pour éviter de devoir se confronter à une concurrence impossible avec le label bio ou à la relation de dépendance commerciale et financière dans laquelle se trouvent actuellement les agriculteurs vis-à-vis de celui-ci. De cette façon, en fonctionnant surtout dans la vente sans intermédiaire et en parallèle de la législation européenne de la CTP, ils permettent de débloquent les verrouillages sociotechniques et commerciaux présentés dans la sous-section 3.2.3.3.

Par ailleurs, selon notre analyse, cet axe stratégique offre aussi des voies de valorisation des SPG qui nous semblent pouvoir décadénasser les blocages politiques détaillés dans la section 3.2.3.1. En effet, en proposant des pistes d'amélioration de l'AB, notamment dans le renforcement des filières locales et dans la recherche de valeurs, il permet de justifier l'existence et le financement des SPG, auprès des autorités régionales chargées de faire la promotion du label bio. C'est pourquoi, nous estimons avoir mis à jour dans cette recherche de terrain plus d'éléments de complémentarité que d'éléments d'opposition dans la relation qu'entretiennent les groupes SPG wallons et bruxellois avec la certification bio européenne.

Conclusion

L'objectif de cette étude empirique était de répondre à la question de recherche suivante : « Quels sont les défis que les systèmes participatifs de garantie (SPG) rencontrent en Wallonie et à Bruxelles depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui ? » par le biais d'une récolte de données qualitatives au cœur de la nouvelle vague de SPG en Belgique francophone.

Sur base d'une revue de littérature scientifique en lien avec notre domaine de recherche, deux hypothèses de réponse à cette question ont été initialement proposées : « les SPG wallons et bruxellois rencontrent des défis internes liés à leur mode de fonctionnement participatif qui compliquent leur développement » et « les SPG wallons et bruxellois rencontrent des défis externes liés aux verrouillages sociotechniques du système agricole qui compliquent leur développement ». Au moyen de plusieurs entretiens semi-directifs et observations participantes, nous avons comparé ces postulats théoriques avec la réalité de terrain de notre cas d'étude. De manière générale, nous estimons que les résultats de notre analyse de données, synthétisés sous forme de tableau à l'Annexe 14, ont validé la majorité des indicateurs et composantes de chacune de ces deux hypothèses. Nous pouvons ainsi affirmer que les défis des trois SPG wallons et bruxellois actuellement actifs sont non seulement internes, mais également externes, et que ceux-ci amènent des complications dans leur développement actuel.

En premier lieu, en ce qui concerne notre première hypothèse, nous en avons partiellement validé toutes les composantes. Ce qui indique que le mode de gestion collectif et horizontal des processus SPG génère des faiblesses endogènes importantes, telles que des difficultés organisationnelles, un besoin constant de mobilisation du groupe de volontaires, une logistique de gestion quotidienne lourde, quelques défauts dans le suivi des activités, des problèmes de financement importants, une délimitation imprécise de leurs objectifs à long terme et des manques de participation de certaines catégories de membres. Celles-ci, de même que le degré moyen de cohésion de groupe et la confiance encore fragile entre les pairs, ont été identifiées par les parties prenantes de cette étude comme des défis pour le développement et la continuité de ces processus encore jeunes, ainsi que des enjeux pour leur crédibilité et leur efficacité.

En deuxième lieu, en ce qui concerne notre deuxième hypothèse, bien que nous n'ayons pas pu confirmer avec certitude la présence de blocages politiques à cause d'un manque de recul, nous avons pu confirmer les indicateurs qui montraient que les SPG wallons et bruxellois faisaient face à des freins exogènes liés à l'hégémonie du label bio dans le système alimentaire

belge contemporain, tels que des effets de dépendance commerciale, financière et culturelle pour les producteurs et les consommateurs et des verrous institutionnels et techniques, dû à l'imposition par l'Union Européenne de contrôles standardisés des pratiques biologiques, appelés la « certification par tierce partie » (CTP). A l'heure actuelle, ces obstacles légaux empêchent les processus SPG d'avoir une plus-value sur le marché des produits issus de l'agriculture biologique (AB) car ils ne sont pas en mesure d'assurer aux agriculteurs des sécurités commerciales et financières concurrentes à celles réservées au label bio et à ces organismes certificateurs officiels.

Néanmoins, tous ces défis ne sont pas inévitablement synonymes d'échecs pour les SPG belges francophones. Selon nous, quelques éléments d'analyses laissent entrevoir d'autres voies d'évolution possibles que celle de la rivalité avec le label bio. En effet, notre récolte de données démontre que les SPG wallons et bruxellois ont temporairement renoncé à leur objectif de certification biologique alternative pour explorer d'autres formes de valorisation extérieure, notamment dans la vente sans intermédiaire ou dans la diffusion de valeurs éthiques et environnementales qui font défaut au label de l'AB. Ils consacrent ainsi leur énergie à la conduite d'objectifs considérés comme plus importants, tels que créer du lien entre consommateurs et producteurs, faire évoluer les pratiques biologiques vers plus d'agroécologie, renforcer la cohérence interne des réseaux, solidifier les filières de commercialisation en circuit court et être un outil pédagogique de conscientisation des consommateurs aux milieux ruraux, à l'alimentation durable, à l'environnement, etc.

Selon nous, cette stratégie d'abandon de concurrence est non seulement de nature à éviter les obstacles techniques et commerciaux liés aux règles du marché des produits labellisés, mais elle peut aussi servir à faire tomber des freins institutionnels et politiques. En effet, en proposant d'apporter des améliorations à l'AB, tout en évitant les éléments qui pourraient être considérés comme politiquement bloquants, elle ouvre à ces projets la possibilité de recevoir des aides financières de la part des autorités publiques en Wallonie et à Bruxelles, malgré que leur objectif premier en la matière soit la promotion du label bio. De fait, deux des SPG étudiés ont récemment fait une demande de subsides publics, dans l'espoir de pouvoir engager une personne en charge de l'animation et de la coordination de leurs processus. De cette manière, la continuité de leurs activités récemment initiées, et temporairement suspendues, pourrait être assurée. L'obtention de ce subside semble donc être un élément décisif pour le futur de ces groupes. Il sera aussi l'occasion de vérifier l'émergence d'un intérêt des pouvoirs publics pour des initiatives citoyennes qui visent la transition agroécologique et la souveraineté alimentaire.

Notre analyse de données relative aux apports et points forts des processus SPG a effectivement démontré que ces systèmes répondent parfaitement à certains besoins de producteurs locaux, non-assurés par le cahier des charges bio européen, comme celui d'exposer la réalité de leurs métiers ou de mettre en place des filières de vente en circuit court durables et solides. Ils saisissent aussi mieux les préoccupations grandissantes d'une part des citoyens wallons et bruxellois qui sont soucieux de remplir leurs assiettes avec des produits de qualité, tout en apportant du sens à leur alimentation et en établissant des relations de proximité et de soutien direct avec les producteurs qui les nourrissent. Lors de notre terrain de recherche, nous avons en effet observé une participation relativement assidue de ce type de consommateurs aux activités des SPG étudiés. Ainsi, en offrant à ces deux groupes de population des possibilités de se rassembler et d'établir des types de partenariats innovants et plus solidement ancrés entre eux, les SPG ont, pour nous, une utilité indiscutable dans le domaine de l'alimentation durable et alternative.

C'est pourquoi, nous pensons que, si dans le futur la demande pour une consommation alimentaire biologique éthique et locale croît considérablement au sein de la société belge francophone, de même que celle de l'offre de producteurs engagés dans cette voie, et que les pouvoirs publics captent cette croissance d'intérêt, il est fort probable que les SPG finiront par sortir de la niche dans laquelle ils sont assignés actuellement pour trouver une place dans les systèmes alimentaires wallons et bruxellois et ce, malgré les faiblesses internes et les fortes contraintes externes identifiés.

En revanche, si cette démarche stratégique de non-rivalité avec le label bio peut permettre aux SPG de s'assurer des soutiens matériels ou de capter l'attention d'une audience plus large de consommateurs bio, il ne faut pas omettre qu'elle véhicule aussi des risques pour ces systèmes participatifs. D'une part, parce qu'elle amène un danger de récupération de ces projets par le bio conventionnel, ce qui pourrait leur faire perdre une partie de leur indépendance et leur liberté d'action actuelle. D'autre part, parce qu'elle représente une forme d'abandon de leur volonté historique et fédératrice de forte opposition à l'institutionnalisation du bio, ce qui peut compliquer davantage la délimitation du cadre de leurs objectifs à long terme actuels. De plus, si les points de divergences déjà nombreux entre les membres sont augmentés à ce propos, ils pourraient mener à une perte totale de cohésion sociale au sein de ces jeunes collectifs. Cette stratégie n'a donc pas vocation à régler tous les problèmes internes des SPG, ni à solutionner leurs dilemmes profonds liés à la coexistence avec la certification bio officielle et au choix qu'ils doivent faire entre la voie de l'institutionnalisation ou de la marginalisation.

Il reste enfin à mentionner la grande fragilité interne de ces systèmes participatifs qui est de reposer avant tout sur du temps et de l'investissement bénévole. Or, il semble évident que même les citoyens les plus engagés n'ont pas un temps infini à accorder à ces projets, et certainement pas dans la durée. Ainsi, le renouvellement fréquent des personnes engagées est inévitable. Il est donc nécessaire pour ces groupes de réussir à motiver continuellement de nouvelles personnes et à faciliter la compréhension et l'adhésion de celles-ci à leur cause. Pour cela, il est indispensable d'effectuer un effort continu de communication interne et externe sur leurs activités et leurs objectifs. Pourtant, à travers nos deux observations participantes et nos entretiens, notre étude a montré que c'est précisément une de leurs faiblesses principales à l'heure actuelle. Par conséquent, nous pensons que l'avenir des SPG wallons et bruxellois sera également tributaire de leur capacité à communiquer efficacement et à présenter une image et une histoire claire et attractive à leur public cible et aux autorités publiques.

Dans cette optique, nous ne pouvons que suggérer à ces groupes de continuer à travailler sur la clarification de leurs objectifs à long terme et sur leurs stratégies narratives de déblocages. Par ailleurs, dans la perspective future d'une demande et d'une offre pour une consommation alimentaire bio et locale en forte croissance, il est probable que ces réseaux augmenteront de taille et se diversifieront. A ce moment-là, il deviendra essentiel de mettre en place des formes de communication encore plus efficaces au sein des SPG dans le but d'apporter à leurs membres des garanties éthiques qui justifieront leurs efforts et leurs investissements. Il est également possible que, dans ces conditions, la nécessité d'ériger de nouvelles formes d'institutionnalisation de la confiance entre les membres se fasse ressentir.

En définitive, nous pouvons dire que les SPG wallons et bruxellois doivent rester attentifs à ce que leurs faiblesses internes n'évoluent pas en facteurs d'échecs ou de déstabilisation et qu'ils doivent prendre en considération les enjeux liés au perfectionnement de l'élaboration de leurs objectifs stratégiques et de leurs communications internes et externes. Nous pouvons espérer que, de cette manière, ils réussiront à déjouer durablement les verrouillages sociotechniques auxquels ils sont confrontés et qu'ils réussiront à sortir de leur marginalisation actuelle, pour représenter des alternatives crédibles et largement reconnues comme capables de dynamiser les filières locales, d'apporter des garanties de production éthique et environnementale, de sensibiliser les citoyens aux conditions de travail des agriculteurs locaux et d'apporter au sein de nos systèmes alimentaires wallons et bruxellois ce que la certification bio officielle ne prend pas en charge à l'heure actuelle, à savoir du sens et du relationnel.

Ces démonstrations doivent néanmoins être nuancées par quelques limites auxquelles notre étude a été confrontée. Premièrement, l'aspect récent et en pleine émergence de notre cas d'étude nous a empêché de répondre à certains indicateurs de nos hypothèses, notamment en ce qui concerne les verrous politiques. Cela a également handicapé notre capacité à saisir la portée de notre sujet d'étude et son avancement réel dans la société. Deuxièmement, cette recherche a buté sur quelques défis méthodologiques. En effet, notre échantillon présente une sur-représentation de certains sous-groupes, notamment ceux des animateurs SPG et celui des membres affiliés au SPG des GASAP par rapport aux autres sous-groupes, et plus spécifiquement celui des consommateurs, qui se sont avérés plus difficiles à rencontrer. Idéalement, il aurait été préférable de réaliser plus d'entretiens pour avoir une base de données analogue à chaque sous-groupe, mais le temps imparti pour notre travail et les déplacements qu'il aurait fallu effectuer pour aller à la rencontre de certaines parties prenantes nous ont limité. Troisièmement, il n'est pas inutile de rappeler que cette étude qualitative s'inscrit dans les limites de l'objectivité imparfaite de la chercheuse qui l'a réalisée et que les risques de surinterprétation ou de biais de raisonnement ne sont pas exclus.

Il apparaît intéressant de pouvoir refaire une étude sur les SPG wallons et bruxellois d'ici quelques années pour comparer leurs trajectoires d'évolution réelles avec celles imaginées dans ce mémoire, ainsi que d'évaluer leurs capacités à grandir et à surmonter les nouveaux défis que cela générera certainement. Par la même occasion, il pourrait être intéressant de réaliser un examen précis des avantages et inconvénients économiques et sociaux des processus SPG pour les agriculteurs belges.

Bibliographie

AGENCE BIO, 2017. *La bio dans l'Union Européenne* [en ligne]. Agence bio. Les carnets de l'Agence BIO. Disponible à l'adresse : https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2018/10/Carnet_UE_2017.pdf

AGROECOLOGY IN ACTION, 2020. Fiches du référentiel agroécologique des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) | STOP TTIP & CETA Belgium. [en ligne]. 2020. [Consulté le 17 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.agroecologyinaction.be/spip.php?article35>

ALLAIRE, G., 2016. Que signifie le « développement » de l'Agriculture Biologique ? [en ligne]. 2016. [Consulté le 14 avril 2020]. DOI 10.15454/1.4721166448309985E12. Disponible à l'adresse : <http://www6.inra.fr/ciag/content/download/5897/44196/file/Vol51-1-Allaire.pdf>

ALTIERI, Miguel A., 2009. Agroecology, Small Farms, and Food Sovereignty. *Monthly Review*. 8 juillet 2009. Vol. 61, n° 3, pp. 102. DOI 10.14452/MR-061-03-2009-07_8.

ANSOMS, An, 2018. LSPED 2048 - Recherche de terrain, collecte de données et analyse qualitative : Population et échantillonnage dans une recherche qualitative. . Cours académique. UCLouvain. 2018.

BARET, Philippe, STASSART, Pierre M., VANLOQUEREN, Gaëtan et VAN DAMME, Julie, 2013. Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique. *Actes du Premier Congrès Interdisciplinaire du Développement Durable: Quelle transition pour nos sociétés? Thème 2: Alimentation, Agriculture, Elevage: 5-14*. 2013.

BEAUDELOT, Ariane et MAILLEUX, Mélanie, 2019. *Le bio en chiffre 2018* [en ligne]. Rapport annuel. Namur : Bio Wallonie. [Consulté le 17 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.biowallonie.com/chiffres-du-bio/>

BEST, Henning, 2007. Organic agriculture and the conventionalization hypothesis: A case study from West Germany. *Agriculture and Human Values*. 29 novembre 2007. Vol. 25, n° 1, pp. 95-106. DOI 10.1007/s10460-007-9073-1.

BUCK, Daniel, GETZ, Christina et GUTHMAN, Julie, 1997. From Farm to Table: The Organic Vegetable Commodity Chain of Northern California. *Sociologia Ruralis*. avril 1997. Vol. 37, n° 1, pp. 3-20. DOI 10.1111/1467-9523.00033.

COMMISSION EUROPÉENNE, 2020. L'avenir de l'agriculture biologique. *Commission européenne - European Commission* [en ligne]. 2020. [Consulté le 15 avril 2020]. Disponible à l'adresse : https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/organic-farming/future-organics_en

CONSOMMATEUR ANONYME, 2020. *Entretien GASAP 5*. 19 mars 2020.

COOMBES, Brad et CAMPBELL, Hugh, 1998. Dependent Reproduction of Alternative Modes of Agriculture: Organic Farming in New Zealand. *Sociologia Ruralis*. 1998. Vol. Volume 38, n° 2, pp. 127-260. DOI <https://doi.org/10.1111/1467-9523.00068>.

COORDINATEUR ANONYME, 2020a. *Entretien GASAP 1*. 20 janvier 2020.

COORDINATEUR ANONYME, 2020b. *Entretien GASAP 4*. 16 mars 2020.

COORDINATEUR ANONYME, 2020c. *Entretien Nature et Progrès 1*. 12 février 2020.

COORDINATEUR ANONYME, 2020d. *Entretien Nature et Progrès 2*. 12 février 2020.

CORTAZZI, Martin, PILCHER, Nick et JIN, Lixian, 2011. Language choices and 'blind shadows': investigating interviews with Chinese participants. *Qualitative Research*. octobre 2011. Vol. 11, n° 5, pp. 505-535. DOI 10.1177/1468794111413225.

COSYFOOD, 2019. CosyFood. *Action co-create* [en ligne]. 2019. [Consulté le 15 avril 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.cocreate.brussels/-CosyFood?type=article&id=121&fbclid=IwAR2Bx7eiq3EtvA2q-4JtsU6lf2njfRC9qNuYaDJxk_Ar2ore0-nujXAJ20&lang=fr#Gasap

Council Regulation (EC) No 834/2007 of 28 June 2007 on organic production and labelling of organic products and repealing Regulation (EEC) No 2092/91, 2007. [en ligne]. 32007R0834. [Consulté le 15 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <http://data.europa.eu/eli/reg/2007/834/oj/eng>

CUÉLLAR-PADILLA, Mamen et CALLE-COLLADO, Ángel, 2011. Can we find solutions with people? Participatory action research with small organic producers in Andalusia. *Journal of Rural Studies*. octobre 2011. Vol. 27, n° 4, pp. 372-383. DOI 10.1016/j.jrurstud.2011.08.004.

CUÉLLAR-PADILLA, Mamen et GANUZA-FERNANDEZ, Ernesto, 2018. We Don't Want to Be Officially Certified! Reasons and Implications of the Participatory Guarantee Systems. *Sustainability*. 10 avril 2018. Vol. 10, n° 4, pp. 1142. DOI 10.3390/su10041142.

DARNHOFER, Ika, LINDENTHAL, Thomas, BARTEL-KRATOCHVIL, Ruth et ZOLLITSCH, Werner, 2010. Conventionalisation of organic farming practices: from structural criteria towards an assessment based on organic principles. A review. *Agronomy for Sustainable Development*. 1 mars 2010. Vol. 30, n° 1, pp. 67-81. DOI 10.1051/agro/2009011.

DE SCHUTTER, Olivier et VANLOQUEREN, Gaëtan, 2011. The New Green Revolution: How Twenty-First-Century Science Can Feed the World. *The Solutions Journal*. 2011. Vol. 2, n° 4, pp. 33-44.

DE SCHUTTER, Olivier, 2013. « L'agriculture industrielle a des coûts cachés pour la collectivité ». *Projet*. 2013. Vol. 332, n° 1, pp. 5. DOI 10.3917/pro.332.0005.

DELHAYE, Stéphanie, 2019. Service SPG du MAP. *Le MAP* [en ligne]. 2019. [Consulté le 17 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.lemap.be/Service-SPG-du-MAP>

DITTRICH, Priska, 2012. *L'agriculture biologique. Note d'information* [en ligne]. 2012. EuropeAid. Disponible à l'adresse : https://ec.europa.eu/europeaid/file/31432/download_fr?token=uUWghDrl

FARES, M'hand, MAGRINI, Marie-Benoit et TRIBOULET, Pierre, 2012. Agroecological transition, innovation and lock-in effects: The impact of the organizational design of supply chains. *Cahiers Agricultures*. janvier 2012. Vol. 21, n° 1, pp. 34-45. DOI 10.1684/agr.2012.0539.

FOUILLEUX, Eve et LOCONTO, Allison, 2017. Dans les coulisses des labels : régulation tripartite et marchés imbriqués: De l'eupéanisation à la globalisation de l'agriculture biologique. *Revue française de sociologie*. 2017. Vol. 58, n° 3, pp. 501. DOI 10.3917/rfs.583.0501.

FRANCIS, C., LIEBLEIN, G., GLIESSMAN, S., BRELAND, T. A., CREAMER, N., HARWOOD, R., SALOMONSSON, L., HELENIUS, J., RICKERL, D., SALVADOR, R., WIEDENHOEFT, M., SIMMONS, S., ALLEN, P., ALTIERI, M., FLORA, C. et POINCELOT, R., 2003. Agroecology: The Ecology of Food Systems. *Journal of Sustainable Agriculture*. 17 juillet 2003. Vol. 22, n° 3, pp. 99-118. DOI 10.1300/J064v22n03_10.

GUTHMAN, Julie, 2004. The Trouble with « Organic Lite » in California: a Rejoinder to the « Conventionalisation » Debate. *Sociologia Ruralis*. juillet 2004. Vol. 44, n° 3, pp. 301-316. DOI 10.1111/j.1467-9523.2004.00277.x.

HATT, Séverin, ARTRU, Sidonie, BRÉDART, David, LASSOIS, Ludivine, FRANCIS, Frédéric, HAUBRUGE, Éric, GARRÉ, Sarah, STASSART, Pierre M, DUFRÈNE, Marc, MONTY, Arnaud et BOERAEVE, Fanny, 2016a. Towards sustainable food systems: the concept of agroecology and how it questions current research practices. A review. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 2016. pp. 10.

HATT, Séverin, ARTRU, Sidonie, BRÉDART, David, LASSOIS, Ludivine, FRANCIS, Frédéric, HAUBRUGE, Éric, GARRÉ, Sarah, STASSART, Pierre M, DUFRÈNE, Marc, MONTY, Arnaud et BOERAEVE, Fanny, 2016b. Towards sustainable food systems: the concept of agroecology and how it questions current research practices. A review. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 2016. pp. 10.

HENRARD, Michel, FORTI, Roberta, EUROPEAN COMMISSION et STATISTICAL OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 2016. *Agriculture, forestry and fishery statistics: 2015 edition*. Luxembourg : Publications Office. ISBN 978-92-79-57816-8.

IFOAM, [sans date]. History. *IFOAM Organics International Cultivating Change* [en ligne]. [Consulté le 15 avril 2020 a]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifoam.bio/en/about-us/history>

IFOAM, [sans date]. Participatory Guarantee Systems (PGS). *IFOAM Organics International Cultivating Change* [en ligne]. [Consulté le 15 avril 2020 b]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifoam.bio/en/organic-policy-guarantee/participatory-guarantee-systems-pgs>

IFOAM, [sans date]. Eatingcraft: Education towards the creation of alternative food networks. *IFOAM Organics International Cultivating Change* [en ligne]. [Consulté le 15 avril 2020 c]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifoam.bio/en/eatingcraft>

IFOAM, 2016. *L'agriculture biologique & les systèmes participatifs de garantie* [en ligne]. 2016. Disponible à l'adresse : https://www.natureetprogres.org/wp-content/uploads/2018/12/PGS_Brochure_FR_WEB-2016_IFOAM.pdf

IFOAM, 2018. *IFOAM Policy brief on : How Governments Can Recognize and Support Participatory Guarantee Systems (PGS)*.

IFOAM, 2019. PGS Maps. [en ligne]. 2019. [Consulté le 15 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifoam.bio/en/pgs-maps>

ISAGUIRRE, Katya R et STASSART, Pierre M, 2012. Certification participative pour une ruralité plus durable: le réseau ECOVIDA au Brésil. In : *Agroécologie entre pratiques et sciences sociales* [en ligne]. Dijon, France : Educagri. pp. 75-96. Disponible à l'adresse : <http://hdl.handle.net/2268/130524>

ISAGUIRRE-TORRES, Katya R et STASSART, Pierre M, 2012. Certification participative pour une ruralité plus durable: Le réseau Ecovida au Brésil. *Agroécologie entre pratiques et sciences sociales*. 2012. pp. 75-96.

KLAUDE CHARLIER, Laurence, 2015. Le premier SPG paysans-citoyens. *Le MAP* [en ligne]. 2015. [Consulté le 17 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://lemap.be/Le-premier-SPG-paysans-citoyens>

LAFOREST, Julie, INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC et MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, 2009. *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés*.

Montréal : Institut national de santé publique Québec avec la collaboration du Ministère de la sécurité publique.

LAMINE, Claire, 2011. Transition pathways towards a robust ecologization of agriculture and the need for system redesign. Cases from organic farming and IPM. *Journal of Rural Studies*. 1 avril 2011. Vol. 27, n° 2, pp. 209-219. DOI 10.1016/j.jrurstud.2011.02.001.

LE RÉSEAU DES GASAP, 2017. Projets. *Le réseau des GASAP* [en ligne]. 2017. [Consulté le 15 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://gasap.be/category/projets/>

LEMEILLEUR, Sylvaine et ALLAIRE, Gilles, 2018. Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique. Une réappropriation des communs intellectuels. *Économie rurale*. 30 septembre 2018. N° 365, pp. 7-27. DOI 10.4000/economierurale.5813.

LEROUX, Benoît, 2015. L'émergence de l'agriculture biologique en France : 1950-1990. *Pour*. 2015. Vol. 227, n° 3, pp. 59. DOI 10.3917/pour.227.0059.

LOCONTO, Allison et HATANAKA, Maki, 2017. Participatory Guarantee Systems: Alternative Ways of Defining, Measuring, and Assessing 'Sustainability': Participatory Guarantee Systems. *Sociologia Ruralis*. 2017. Vol. 58, n° 2, pp. 412-432. DOI 10.1111/soru.12187.

MAES, Sebastien, 2016. Les Systèmes Participatifs de Garantie, une alternative citoyenne au label bio | Oxfam-Magasins du monde. [en ligne]. 2016. [Consulté le 15 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.oxfammagasinsdumonde.be/blog/2016/12/12/les-systemes-participatifs-de-garantie-une-alternative-citoyenne-au-label-bio/>

MAY, Christopher, 2008. Petit guide des SPG. Ou comment développer et faire fonctionner les Systèmes participatifs de garantie. . 2008. pp. 36.

MAY, Christopher, 2019. *Le Guide des SPG: Comment développer et gérer les systèmes participatifs de garantie pour l'agriculture biologique* [en ligne]. Bonn : IFOAM. [Consulté le 22 avril 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.ifoam.bio/sites/default/files/page/files/pgs_guidelines_fr_web.pdf

MONTAÑO, Marisol, CAMPOS ARCE, Jose et LOUMAN, Bastiaan, 2006. *Uso de Principios, Criterios e Indicadores para monitorear y evaluar las acciones y efectos de políticas en el manejo de los recursos naturales*.

MONTEFRIO, Marvin Joseph Fonacier et JOHNSON, Alaine Taylor, 2019. Politics in participatory guarantee systems for organic food production. *Journal of Rural Studies*. 2019. Vol. 65, pp. 1-11. DOI 10.1016/j.jrurstud.2018.12.014.

MUNDLER, Patrick et BELLON, Stéphane, 2011. Les Systèmes participatifs de garantie : une alternative à la certification par organismes tiers ? *Pour*. 2011. Vol. 212, n° 5, pp. 57. DOI 10.3917/pour.212.0057.

NATURE & PROGRÈS BELGIQUE, 2013. La charte de Nature & Progrès pour identifier clairement la bio "projet de société". *Nature & Progrès Belgique* [en ligne]. 2013. [Consulté le 25 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.natpro.be/index-revue/la-charte-de-nature-progres-pour-identifier-clairement-la-bio-projet-de-societe/>

NATURE ET PROGRÈS, [sans date]. L'histoire. *Nature et Progrès* [en ligne]. [Consulté le 15 avril 2020 a]. Disponible à l'adresse : <https://www.natureetprogres.org/lhistoire-2-2/>

NATURE ET PROGRÈS, [sans date]. Le Système Participatif de Garantie (SPG). *Nature et Progrès* [en ligne]. [Consulté le 7 mai 2020 b]. Disponible à l'adresse : <https://www.natureetprogres.org/le-spg/>

OLIVIER, Lawrence, BÉDARD, Guy et FERRON, Julie, 2005. *L'élaboration d'une problématique de recherche: sources, outils et méthode*. L'Harmattan. Paris.

PEUCH, Jonathan, 2018. Le mouvement des Sans Terre, un exemple pour nos systèmes participatifs de garantie agroécologique ? *FIAN Echo*. 2018. pp. 3.

PLATEFORME COMMUNE SPG, 2019. *Référentiel agroécologique* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : http://www.agroecologyinaction.be/IMG/pdf/20190902_aia_fiches_spg_web.pdf

POMÉON, Thomas, FOUILLEUX, Eve, LEMEILLEUR, Sylvaine et LOCONTO, Allison, 2017. L'agriculture biologique en France, entre projet critique et conventionnalisation. In : *Transformations agricoles et agroalimentaires* [en ligne]. Versailles : éditions Quae. pp. 181-212. [Consulté le 19 mars 2020]. ISBN 978-2-7592-2615-3. Disponible à l'adresse : <https://www.quae-open.com/produit/85/9782759226160/transformation-agricoles-et-agroalimentaires>

PRODUCTEUR ANONYME, 2020a. *Entretien GASAP 2*. 20 février 2020.

PRODUCTEUR ANONYME, 2020b. *Entretien MAP 2*. 27 mars 2020.

PRODUCTEUR ANONYME, 2020c. *Entretien Nature et Progrès 3*. 3 mars 2020.

PRODUCTEUR ANONYME, 2020d. *Entretien MAP 1*. 13 février 2020.

RAJ PATEL (éd.), 2009. Food sovereignty. *The Journal of Peasant Studies*. 1 juillet 2009. Vol. 36, n° 3, pp. 663-706. DOI 10.1080/03066150903143079.

RÉSEAU DES GASAP, 2019. *Guide PSG* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : https://gasap.be/wp-content/uploads/2019/09/2019-09_Guide-SPG_GASAPannexes.pdf

RODA, Mathilde, 2019. Regards sur l'évolution du label Nature & Progrès Belgique. *Producteurs N&P* [en ligne]. 2019. Vol. 134. [Consulté le 17 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.producteursbio-natpro.com/post/regards-sur-l-evolution-du-label-nature-progres-belgique>

ROVER, Oscar José, CORRADO DE GENNARO, Bernardo et ROSELLI, Luigi, 2017. Social Innovation and Sustainable Rural Development: The Case of a Brazilian Agroecology Network. *Sustainability*. 2017. Vol. 3, n° 9, pp. 14. DOI doi:10.3390/su9010003.

SAVOIE-ZAJC, Lorraine, 2009. Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? . 2009. pp. 13.

SCHEEPMANS, Johanne, 2018. Des nouvelles du GT Qualité & SPG. *Le MAP* [en ligne]. 2018. [Consulté le 17 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://lemap.be/des-nouvelles-du-gt-qualite-spg>

SOIRÉE-RENCONTRE SUR LE SPG DES GASAP, 2020a. *Observation participante 2*. 20 février 2020.

SOIRÉE-RENCONTRE SUR LE SPG DES GASAP, 2020b. *Observation participante 1*. 13 février 2020.

STASSART, Pierre M. et JAMAR, Daniel, 2008. Steak up to the horns!: The conventionalization of organic stock farming: knowledge lock-in in the agrifood chain. *GeoJournal*. septembre 2008. Vol. 73, n° 1, pp. 31-44. DOI 10.1007/s10708-008-9176-2.

STASSART, Pierre Marie et JAMAR, Daniel, 2012. Agriculture Biologique et verrouillage des systèmes de connaissances Agricultura biológica e normatização dos sistemas de conhecimento Conventionalization of the Organic Food System. *Desenvolvimento e Meio Ambiente*. 2012. N° 25, pp. 15.

SYLVANDER, Bertil, 1997. Le rôle de la certification dans les changements de régime de coordination : l'agriculture biologique, du réseau à l'industrie. *Revue d'économie industrielle*. 1997. Vol. 80, n° 1, pp. 47-66. DOI 10.3406/rei.1997.1668.

TEIL, Geneviève, 2012. Le bio s'use-t-il ? Analyse du débat autour de la conventionalisation du label bio. *Économie rurale*. 30 novembre 2012. N° 332, pp. 102-118. DOI 10.4000/economierurale.3708.

TORREMOCHA, Eva, 2009. *Le Manuel Pratique des Systèmes Participatifs de Garantie* [en ligne]. Fédération Nature & Progrès 16 avenue Carnot – 30100 Alès. Disponible à l'adresse : https://www.ifoam.bio/sites/default/files/page/files/spg-manuel-2009-np_0.pdf

VAN CAMPENHOUDT, Luc, MARQUET, Jacques et QUIVY, Raymond, 2017. *Manuel de recherche en sciences sociales-5e éd.* Dunod.

VANKEERBERGHEN, Audrey, 2012. Today, One Can Farm Organic without Living Organic: Belgian Farmers and Recent Changes in Organic Farming. *Ethical consumption: Social value and economic practice*. 2012. pp. 99.

VIA CAMPESINA, 2003. Food sovereignty. *Via Campesina* [en ligne]. 15 janvier 2003. [Consulté le 26 avril 2020]. Disponible à l'adresse : <https://viacampesina.org/en/food-sovereignty/>

WEZEL, A., BELLON, S., DORÉ, T., FRANCIS, C., VALLOD, D. et DAVID, C., 2009. Agroecology as a science, a movement and a practice. A review. *Agronomy for Sustainable Development*. décembre 2009. Vol. 29, n° 4, pp. 503-515. DOI 10.1051/agro/2009004.

Acronymes

AB – Agriculture Biologique

AFSCA – Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

AIA – Agroecology in Action

CEE – Communauté Economique Européenne

COMAC – Commission Mixtes d’Agrément et de Contrôle

CTP – Certification par Tierce Partie

FAP – Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture

GASAP – Groupes d’Achats Solidaires à l’Agriculture Paysanne

IFOAM – International Federation of Organic Movement

Innoviris – Institut Bruxellois pour la Recherche et l’Innovation

MAP – Mouvement d’Actions Paysannes

N&P – Nature et Progrès

OGM – Organisme Génétiquement Modifié

OMC – Organisation Mondiale du Commerce

PAC – Politique Agricole Commune

SPG – Systèmes Participatifs de Garantie

Annexes

Annexe 1. Schémas explicatifs de la CTP (Dittrich 2012)

Illustration 2: Régimes de certification par une tierce partie

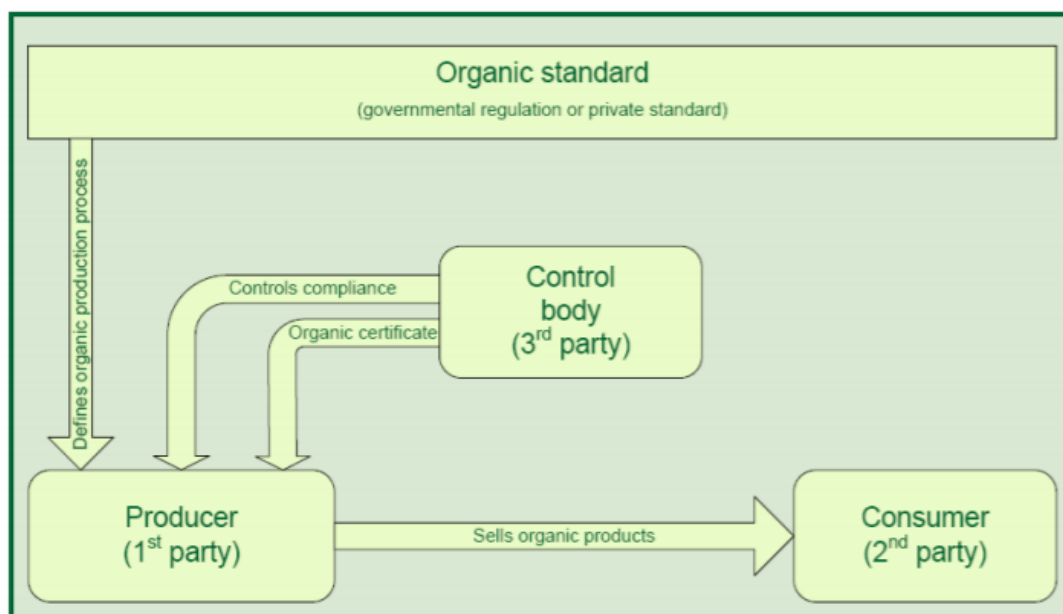
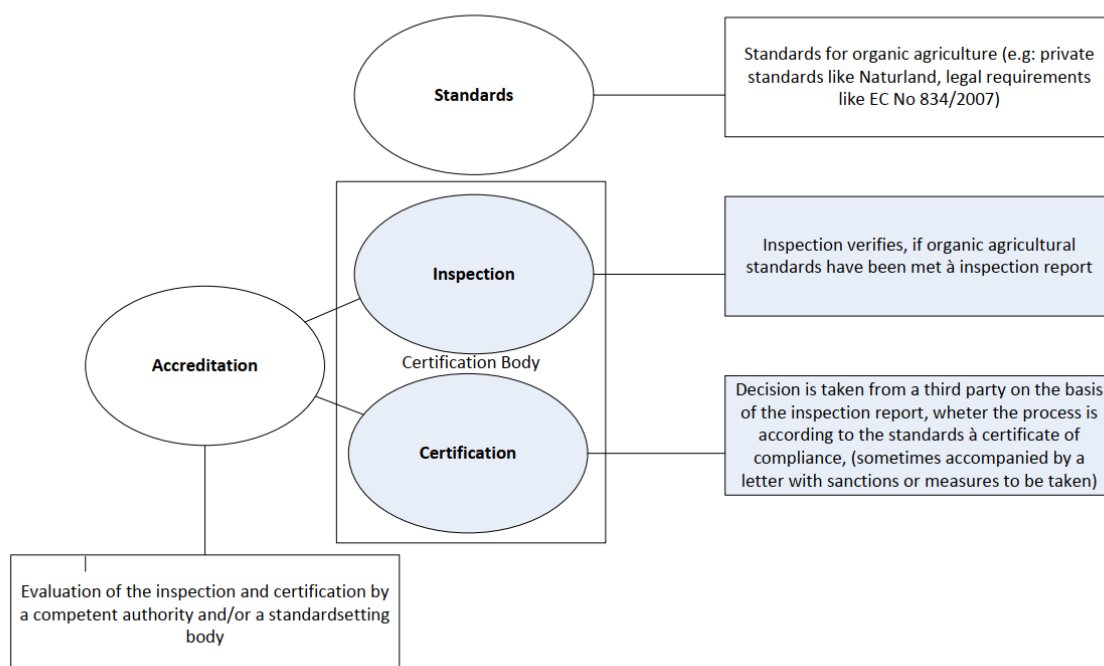
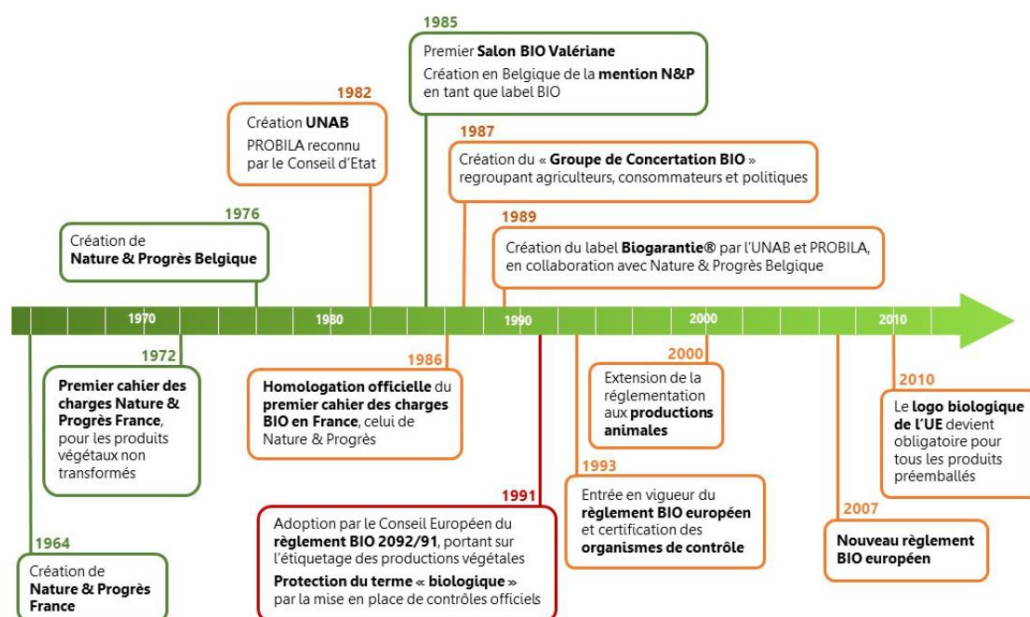


Illustration 3: Accréditation et certification



Annexe 2. Ligne du temps Nature et Progrès Belgique (Roda 2019)



Source : <https://www.producteursbio-natpro.com/post/regards-sur-l-%C3%A9volution-du-label-nature-progr%C3%A8s-belgique>

Annexe 3. Subdivision des hypothèses-concepts en composantes et indicateurs

Dimension 1 : Les SPG wallons et bruxellois rencontrent des défis internes liés à leur mode de fonctionnement participatif qui compliquent leur développement.
Composante 1.1 : Problèmes de participation
Indicateur 1.1.1 : Les SPG ont trop peu de membres
Indicateur 1.1.2 : Il y a un manque de participation aux visites
Indicateur 1.1.3 : Il y a un manque de participation aux réunions de groupe
Composante 1.2 : Problèmes organisationnels
Indicateur 1.2.1 : Il y a des problèmes dans la coordination du SPG
Indicateur 1.2.4 : Il y a un partage inégal des responsabilités au sein du groupe
Composante 1.3 : Problèmes de financement
Indicateur 1.3.1 : Il y a un manque de ressources financières
Indicateur 1.3.2 : Les SPG ne trouvent pas de soutiens financiers
Composante 1.4 : Cohésion de groupe
Indicateur 1.4.1 : Il y a des conflits entre les participants
Indicateur 1.4.2 : Il y a un manque de cohésion entre les participants
Composante 1.5 : Doutes dans la capacité de vérifier la conformité des fermes
Indicateur 1.5.1 : Les participants ont des doutes sur leurs capacités personnelles à vérifier la conformité des fermes
Indicateur 1.5.2 : Les participants ont des doutes sur la capacité des autres à vérifier la conformité des fermes
Composante 1.6 : Délimitation des objectifs
Indicateur 1.6.1 : Le groupe ne s'est pas défini des objectifs clairs et réalisables
Indicateur 1.6.2 : Il y a des désaccords internes par rapport aux objectifs
Dimension 2 : Les SPG wallons et bruxellois rencontrent des défis externes liés aux verrouillages sociotechniques du système agricole qui compliquent leur développement.
Composante 2.1 : Blocages politiques
Indicateur 2.1.1 : Les pouvoirs publics ne soutiennent pas les SPG
Composante 2.2 : Blocages culturels
Indicateur 2.2.1 : La CTP est vu comme le seul système de contrôle valable
Indicateur 2.2.2 : Les consommateurs veulent des produits labellisés AB
Composante 2.3 : Blocages commerciaux
Indicateur 2.3.1 : Les produits SPG ne peuvent pas être valorisés sur le marché des produits bio
Indicateur 2.3.2 : Les producteurs sont dans une relation de dépendance par rapport à la certification bio

Annexe 4. Guides d'entretiens

1. Guide d'entretiens pour les animateurs-coordonateurs des SPG étudiés

Thématiques	Questions
I. Informations générales	- Quel est l'état actuel du SPG de votre association ? - Combien de membres compte-t-il ? - Pouvez me retracer les grandes lignes du mouvement des SPG en Belgique ?
II. Motivations des membres/ Raisons d'existence	- Quelles sont les raisons de l'existence d'un SPG dans votre association ? - Quels sont ses objectifs/utilités principaux ? - Et à long terme ? Quels sont les objectifs principaux ? - Ont-ils évolué ? - De manière générale, qu'est ce qui peut motiver un producteur à faire partie d'un SPG ? - Et pour un consommateur ? - Quels sont les avantages à en faire partie ? - Et pour un producteur déjà labelisé bio ? - Est-ce que ce type de processus a une plus-value par rapport au label bio ? - Pourquoi exigez-vous ou n'exigez-vous pas le label bio pour faire partie du SPG ? Pourquoi un SPG est-il apparu au sein de votre association ? - Avant votre association fonctionnait sur la confiance, alors pourquoi avoir eu besoin de mettre en place un SPG et qu'est-ce que cela change ? - Est-ce que le prix de la certification bio est une raison de l'existence du SPG ? - Quelle est l'objectif de la plateforme SPG ?
III. Résultats	- Qu'est-ce que sont les résultats du SPG dans votre association ? - Avez-vous observé ou vous-a-t-on rapporté des changements positifs amenés par le SPG ? - Est-ce qu'il n'y avait que le SPG qui aurait pu réaliser ces choses-là ? - Selon vous, quelles sont les choses que seul le SPG permet de réaliser ? - Combien de visites ont eu lieu par année depuis sa mise en activité ? - Combien de réunions de commission/COMAC ?

	○ Combien de visiteurs en moyenne participent aux visites en moyenne ? 10. Est-ce que le SPG apporte des avantages financiers ou commerciaux aux producteurs ?
IV. Satisfaction	11. Considérez-vous que le SPG est fonctionnel ? ▪ Si non, pourquoi ? 12. Qu'est-ce qui fonctionne bien dans le SPG ? ○ Qu'est-ce qui fonctionne moins bien ? 13. Comment faites-vous pour assurer le respect des règles et décisions prises ? 14. Est-ce que les membres sont satisfaits du SPG ? ○ Par rapport à son fonctionnement ? ○ Par rapport à son avancement ? 15. Etes-vous satisfait du SPG ? ○ Est-ce que les résultats atteignent les objectifs fixés ? 16. Que pensez-vous du processus d'apprentissage continu entre producteurs ? Est-t-il fonctionnel ? ○ Comment se passent les interactions entre producteurs durant les visites ? ○ Et entre producteurs et consommateurs ? 17. Comment se sont passées les réunions en commission SPG ? ○ Êtes-vous satisfait.e des discussion/décisions prises ?
V. Défis internes des SPG	18. Quels sont les défauts/faiblesses des SPG selon vous ? ○ Quels sont les problèmes internes du SPG selon vous ? 19. Est-ce qu'il y a des problèmes dans le fonctionnement du SPG ? ○ A quoi sont-ils dû selon vous ? Pourquoi ? ○ Quels en sont les conséquences ? ○ Comment tentez-vous de les résoudre ? 20. Est-ce qu'il y a des tensions entre les membres ? ○ Sur quels sujets ? Dans quel contexte ? ○ Quels sont les conséquences de ces tensions ? ○ Est-ce que cela entrave la prise de décision en commission ? ○ Qu'avez-vous mis en place pour tenter de les résoudre ? 21. Est-ce que le SPG fait l'unanimité au sein des producteurs de votre association ?

	○ Il y a-t-il des producteurs qui s'y opposent ? Pourquoi ? ○ Qui sont les personnes qui défendent le plus le SPG/qui en sont le moteur ?
VI. Participation	22. Il y a-t-il assez de personnes qui participent aux SPG ? ○ Qu'est ce qui retient les producteurs et les consommateurs de participer à un SPG selon vous ? ○ Qu'est-ce que le groupe met en place pour remédier à cela ? 23. Est-ce que vous avez connaissance de problèmes de participation parmi les membres du SPG ? ○ Chez quelle partie prenante ? Pourquoi ? ○ Qu'est-ce que vous avez mis en place pour les résoudre ? 24. Observez-vous des différences de participation entre les producteurs qui ont le label bio et ceux qui ne l'ont pas au sein du SPG ? ○ Est-ce que ça pose des problèmes ? Des tensions ?
VII.Défis externes/ Lock-in	25. Quels sont les défis externes auxquels les SPG font face ? ○ Est-ce qu'il y a quelque chose qui freine ou empêche la mise en place des SPG en Belgique ? ○ Est-ce qu'il y a des mécanismes de blocages au sein du système alimentaire qui empêchent le développement des SPG en Belgique ? 26. Au niveau du système institutionnel, qu'est ce qui freine le développement des SPG en Belgique ? 27. Quels soutiens reçoivent les SPG belges ? ○ Et du côté des pouvoirs publics/politiques ? ○ Est-ce que c'est suffisant ? Si non, pourquoi ? 28. Pourquoi n'y a-t-il pas de reconnaissance officielle des SPG en Belgique (et en Europe) ? ○ Pourquoi est-ce difficile d'obtenir cette reconnaissance ? ○ Si c'était possible, est-ce que les SPG seraient prêts à être reconnus ? 29. Est-ce que vous avez déjà tenté de faire reconnaitre officiellement les SPG en Belgique (et en Europe) ? ○ Pourquoi est-ce que ça n'a pas marché ? ○ Est-ce que cela fait encore partie de vos objectifs ? Malgré cela, pensez-vous qu'il faut réessayer d'obtenir une reconnaissance ? ○ Si non, pourquoi ? Si oui, comment et auprès de qui ? ○ Qu'elle est la position de l'IFOAM Europe vis-à-vis de cette reconnaissance ?

	30. Comment les SPG cohabitent-ils avec le label bio ? ○ Est-ce que le système de certification du bio bloque les SPG ? ○ Quels sont les dépendances engendrées par le label (vente, primes, etc ?) 31. Pourrait-on se passer entièrement du label bio avec un SPG ? ○ Pensez-vous que les consommateurs auraient confiance dans des produits issus d'un SPG sans label bio ? 32. Il y a-t-il d'autres choses qui font concurrence aux SPG ? ○ Est-ce qu'il y a une place pour les SPG dans le système ? ○ Pourquoi les SPG ne sont-ils pas mieux connus selon vous ? 33. Est-ce que c'est un défi de trouver du financement pour les SPG ? Pourquoi ? ○ Pouvez-vous m'expliquer les demandes de subsides que vous avez faites ? 34. Est-ce que vous voyez d'autres défis pour les SPG ?
VIII. Opinions et élargissement	35. Quel est l'avenir des SPG selon vous ? ○ De quoi ont-ils besoin ? 36. Pensez-vous que les SPG devraient pouvoir certifier vers l'extérieur, vers les supermarchés ? Pourquoi ? 37. Que pensez d'un SPG sans label bio ? ○ Est-ce que les SPG doivent chercher à être un label au même titre que le bio ? ○ Si oui, pourquoi et comment ? Si non, pourquoi ? 38. Est-ce qu'il y a (ou devrait avoir) des conditions pour faire partie du SPG ?

2. Guide d'entretiens pour les membres producteurs des SPG étudiés

Thématiques	Questions
I. Informations générales	1. Depuis quand êtes-vous agriculteur·rice ? ○ Quelles sont vos activités principales/secondaires ? ○ Quel système de production pratiquez-vous ? ○ Quelles sont les valeurs que vous souhaitez mettre en pratique à travers ce système de production ? ○ Quels sont vos modes de distribution ? ○ Dans quel réseau êtes-vous impliqué.e ?

	2. Avez-vous le label bio ? ○ Pourquoi ? Que vous apporte-t-il ? ○ Pourriez-vous imaginer de l'abandonner ? 3. Depuis quand faites-vous partie du SPG ? ○ Pouvez-vous raconter brièvement votre expérience du SPG ?
II. Motivations des membres	4. Pourquoi faites-vous partie de ce SPG ? ○ Quelles sont vos attentes par rapport à ce processus ? ○ Est-ce que c'est important pour vous ? Est-ce que ça vous représente ? 5. De manière générale, quelles sont les raisons pour un producteur de faire partie d'un SPG ? 6. Est-ce que ce type de processus a une plus-value par rapport au label bio pour vous ? 7. Quels sont les objectifs principaux du SPG ? ○ Et à long terme ? Quels sont les objectifs principaux ? 8. Pourquoi le SPG est apparu au sein de votre association ? ○ Avant votre association fonctionnaient sur la confiance, alors pourquoi avoir eu besoin de mettre en place un SPG et qu'est-ce que ça change ? ○ Est-ce que le prix de la certification bio est une raison de l'existence du SPG ?
III. Résultats	9. Qu'est-ce que cela a changé pour vous de faire partie du SPG ? ○ Est-ce que cela vous a apporté des changements positifs ? ○ Est-ce qu'il n'y avait que le SPG qui aurait pu réaliser ces choses-là ? ○ Selon vous, quelles sont les choses que seul le SPG permet de réaliser ? 10. Est-ce que vous avez appris de nouvelles choses/pratiques à la suite de votre participation au SPG ? ○ Est-ce que vous avez changé des choses dans votre manière de travailler ? 11. Est-ce que le SPG vous a permis de trouver une solution par rapport à un problème que vous vous posiez sur votre ferme ? ○ Par rapport à votre consommation d'énergie ? ○ Par rapport à la préservation des sols et de la biodiversité ? ○ En vue d'améliorer la durabilité de votre ferme ?

	12. Est-ce que le SPG a changé quelque chose dans votre relation avec vos mangeurs/consommateurs ? ○ Ouvertures de dialogues/réflexions sur de nouveaux sujets ? ○ Renforcement de votre réseau de vente directe ? ○ Augmentation de votre implication dans votre communauté locale ? ○ Meilleure compréhension de votre réalité de la part de vos mangeur.ses ? ▪ Si non, pourquoi ? 13. Est-ce que le SPG vous apporte des avantages financiers ou commerciaux ? 14. Est-ce que le SPG vous aide à améliorer votre qualité de vie ?
IV. Satisfaction	15. Qu'est-ce que vous trouvez de bien dans le SPG ? ○ Quels sont les avantages à en faire partie ? 16. Qu'est-ce que vous avez trouvé de moins bien ? ○ Est-ce qu'il y a des choses qui vous ont dérangées/déçues ? ○ Quels sont les contraintes/inconvénients à en faire partie ? 17. Etes-vous satisfait-e du SPG ? ○ Par rapport à son fonctionnement ? ○ Par rapport à son avancement ? ○ Satisfait-e des discussion/décisions de la commission SPG ? ○ Est-ce que vos attentes ont été comblées ? 18. Est-ce que vous avez trouvé cela utile pour vous de participer au SPG ? ○ Si non, pourquoi ? ○ Que lui manque-t-il pour améliorer son utilité ? 19. Comment se sont passées les visites chez vous ? ○ Qu'avez-vous pensé de l'implication des mangeurs dans la visite ? ○ Et de celle du producteur visiteur ? ○ Est-ce que vous étiez à l'aise pendant la visite ? ▪ Si non, pourquoi ? 20. Quel a été le suivi de cette visite ? 21. Comment se sont passées vos interactions avec le producteur visiteur ? ○ Que pensez-vous du processus d'apprentissage continu entre producteurs ? Est-il fonctionnel ? 22. Comment se sont passées les réunions en commission SPG ? ○ Êtes-vous satisfait.e des discussion/décisions prises ?

	23. Qu'est-ce que ça implique de participer au SPG ? ○ Est-ce que ça vous a pris beaucoup de temps ?
V. Défis internes des SPG	24. Quels sont les problèmes internes du SPG selon vous ? ○ Quels sont les défauts/faiblesses des SPG selon vous ? 25. Est-ce qu'il y a des problèmes dans le fonctionnement du SPG ? ○ A quoi sont-ils dû selon vous ? Pourquoi ? ○ Qu'est-ce qu'ils ont comme conséquences ? ○ Comment pourrait-on les résoudre ? 26. Est-ce qu'il y a déjà eu des tensions entre les membres ? ○ Sur quels sujets ? Dans quel contexte ? ○ Quels sont les conséquences de ces tensions ? ○ Est-ce que cela entrave la prise de décision en commission ? ○ Qu'avez-vous mis en place pour tenter de les résoudre ? 27. Est-ce que vous voyez des différences entre les producteurs qui ont le label bio et ceux qui ne l'ont pas au sein du SPG ? ○ Est-ce que ça pose des problèmes ? Des tensions ? 28. Est-ce que le SPG fait l'unanimité au sein des producteurs de votre association ? ○ Y a-t-il des producteurs qui s'y opposent ? Pourquoi ?
VI. Participation	29. A combien d'activités du SPG (visites, réunions) avez-vous participé ? 30. Il y a-t-il assez de personnes qui participent aux SPG ? ○ Qu'est-ce que le groupe met en place pour remédier à cela ? 31. Est-ce que vous avez connaissance de problèmes de participation parmi les membres du SPG ? ○ Chez quelle partie prenante ? Pourquoi ? ○ Qu'est-ce que vous avez mis en place pour les résoudre ?
VII. Défis externes/ Lock-in	32. Au niveau du système institutionnel, qu'est ce qui freine le développement des SPG en Belgique ? ○ Pourquoi les SPG ne sont-ils pas mieux connus selon vous ? 33. Est-ce que le label bio empêche le développement des SPG ? 34. Qu'est ce qui fait concurrence au SPG ? ○ Est-ce qu'il y a une place pour les SPG dans le système ? 35. Quels soutiens reçoivent les SPG belges ? ○ Et du côté des pouvoirs publics/politiques ? ○ Est-ce que c'est suffisant ? Si non, pourquoi ?

	36. Pourquoi n’y a-t-il pas de reconnaissance officielle des SPG en Belgique (et en Europe) ? ○ Pourquoi est-ce difficile d’obtenir cette reconnaissance ? ○ Si c’était possible, est-ce que les SPG seraient prêts à être reconnus ? 37. Pourrait-on se passer entièrement du label bio avec un SPG ? ○ Pensez-vous que les consommateurs auraient confiance dans des produits issus d’un SPG sans label bio ? 38. Est-ce que vous voyez d’autres défis pour les SPG ?
VIII. Opinions et élargissement	39. Quel est l’avenir des SPG selon vous ? ○ De quoi ont-ils besoin ? 40. Pensez-vous que les SPG devraient pouvoir certifier vers l’extérieur (vers les supermarchés) ? Pourquoi ? ○ Est-ce que les SPG doivent chercher à être un label au même titre que le bio ? ○ Si oui, pourquoi et comment ? Si non, pourquoi ? 41. Que pensez personnellement d’un SPG sans label bio ? 42. Est-ce que vous conseilleriez à un autre producteur de faire partie du SPG ? Dans quels cas ? ○ Est-ce qu’il y a (ou devrait avoir) des conditions pour faire partie du SPG ?

3. Guide d’entretiens pour les membres consommateurs des SPG étudiés

Thématiques	Questions
I. Informations générales	1. Depuis quand participez-vous au SPG ? 2. Pouvez-vous raconter brièvement votre expérience du SPG ?
II. Motivations des membres	3. Pourquoi faites-vous partie de ce SPG ? ○ Quelles sont vos attentes par rapport à ce processus ? ○ Est-ce que c’est important pour vous ? Est-ce que ça vous représente ? 4. De manière générale, quelles sont les raisons pour un consommateur de participer à un SPG ?

	5. Est-ce que ce type de processus a une plus-value par rapport au label bio pour vous ? 6. Quels sont les objectifs principaux du SPG ? ○ Et à long terme ? Quels sont les objectifs principaux ? 7. Pourquoi le SPG est apparu au sein de votre association ? ○ Avant votre association fonctionnaient sur la confiance, alors pourquoi avoir eu besoin de mettre en place un SPG et qu'est-ce que ça change ? ○ Est-ce que le prix de la certification bio est une raison de l'existence du SPG ?
III. Résultats	8. Est-ce que le SPG vous avez appris de nouvelles choses/réalités rurales à la suite de votre participation au SPG ? ○ Est-ce que vous avez changé des choses dans votre manière de consommer ? 9. Est-ce que le SPG a changé quelque chose dans votre relation avec votre producteur ? ○ Ouvertures de dialogues/réflexions sur de nouveaux sujets ? ○ Renforcement du réseau de vente directe ? ○ Meilleure compréhension du travail de votre producteur ? ▪ Si non, pourquoi ? 10. Est-ce que le SPG vous apporte des avantages financiers ou commerciaux ?
IV. Satisfaction	11. Qu'est-ce que vous trouvez de bien dans le SPG ? ○ Quels sont les avantages à en faire partie ? 12. Qu'est-ce que vous avez trouvé de moins bien ? ○ Est-ce qu'il y a des choses qui vous ont dérangés/décus ? ○ Quels sont les contraintes/inconvénients à en faire partie ? 13. Etes-vous satisfait-e du SPG ? ○ Par rapport à son fonctionnement ? ○ Par rapport à son avancement ? ○ Satisfait-e des discussion/décisions de la commission SPG ? ○ Est-ce que vos attentes ont été comblées ? 14. Est-ce que vous avez trouvé cela a été utile pour vous de participer au SPG ? ○ Si non, pourquoi ? ○ Que lui manque-t-il pour améliorer son utilité ? 15. Comment se sont passées les visites auxquelles vous avez participé ?

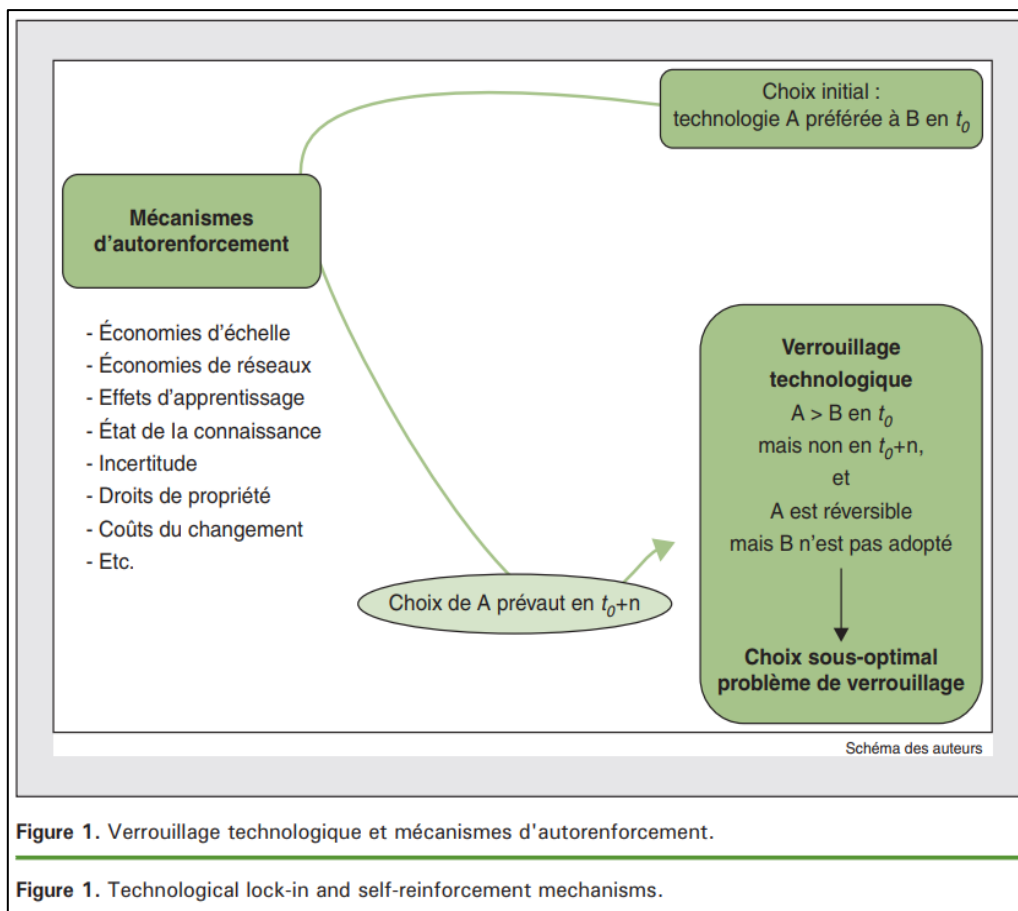
	○ Qu'avez-vous pensé de l'implication des mangeurs ? ○ Et de celle du producteur visiteur ? ○ Est-ce que vous étiez à l'aise pendant la visite ? ▪ Si non, pourquoi ? 16. Quel a été le suivi ? 17. Qu'avez-vous observé par rapport aux interactions entre producteurs ? ○ Que pensez-vous du processus d'apprentissage continu entre producteurs ? Est-il fonctionnel ? 18. Comment se sont passées les réunions en commission SPG ? ○ Êtes-vous satisfait.e des discussion/décisions prises ? 19. Qu'est-ce que ça implique de participer au SPG ? ○ Est-ce que ça vous a pris beaucoup de temps ?
V. Défis internes des SPG	20. Quels sont les problèmes internes du SPG selon vous ? ○ Quels sont les défauts/faiblesses des SPG selon vous ? 21. Est-ce qu'il y a des problèmes dans le fonctionnement du SPG ? ○ A quoi sont-ils dû selon vous ? Pourquoi ? ○ Qu'est-ce qu'ils ont comme conséquences ? ○ Comment pourrait-on les résoudre ? 22. Est-ce qu'il y a déjà eu des tensions entre les membres ? ○ Sur quels sujets ? Dans quel contexte ? ○ Quels sont les conséquences de ces tensions ? ○ Est-ce que cela entrave la prise de décision en commission ? ○ Qu'avez-vous mis en place pour tenter de les résoudre ? 23. Est-ce que vous avez observé ou entendu parler de différences entre les producteurs qui ont le label bio et ceux qui ne l'ont pas au sein du groupe SPG ? ○ Est-ce que ça pose des problèmes ? Des tensions ? 24. Est-ce que le SPG fait l'unanimité au sein des consommateurs de votre association ? ○ Il y a-t-il des personnes qui s'y opposent ? Pourquoi ?
VI. Participation	25. A combien d'activités du SPG (visites, réunions) avez-vous participé ? 26. Il y a-t-il assez de personnes qui participent aux SPG ? ○ Qu'est-ce que le groupe met en place pour remédier à cela ? 27. Est-ce que vous avez connaissance de problèmes de participation parmi les membres du SPG ? ○ Chez quelle partie prenante ? Pourquoi ?

	○ Qu'est-ce qui a été mis en place pour les résoudre ?
VII. Défis externes/ Lock-in	28. Au niveau du système institutionnel, qu'est ce qui freine le développement des SPG en Belgique ? ○ Pourquoi les SPG ne sont-ils pas mieux connus selon vous ? 29. Quels soutiens reçoivent les SPG belges ? ○ Et du côté des pouvoirs publics/politiques ? ○ Est-ce que c'est suffisant ? Si non, pourquoi ? 30. Pourquoi n'y a-t-il pas de reconnaissance officielle des SPG en Belgique (et en Europe) ? ○ Pourquoi est-ce difficile d'obtenir cette reconnaissance ? ○ Si c'était possible, est-ce que les SPG seraient prêts à être reconnus ? 31. Qu'est ce qui fait concurrence au SPG ? ○ Est-ce qu'il y a une place pour les SPG dans le système ? 32. Est-ce que le label bio empêche le développement des SPG ? ○ Comment ? ○ Que pourrait-on faire pour remédier à cela ? 33. Pourrait-on se passer entièrement du label bio avec un SPG ? ○ Pensez-vous que les consommateurs auraient confiance dans des produits issus d'un SPG sans label bio ? 34. Est-ce que vous voyez d'autres défis pour les SPG ?
VIII. Opinions et élargissement	35. Pensez-vous que les SPG devraient pouvoir certifier vers l'extérieur (vers les supermarchés) ? Pourquoi ? 36. Que pensez d'un SPG sans label bio ? ○ Est-ce que les SPG doivent chercher à être un label au même titre que le bio ? ○ Si oui, pourquoi et comment ? Si non, pourquoi ? 37. Quel est l'avenir des SPG selon vous ? ○ De quoi ont-ils besoin ? 38. Est-ce que vous conseilleriez à un autre consommateur de faire partie du SPG ? Pourquoi ? Dans quels cas ? ○ Est-ce qu'il y a (ou devrait avoir) des conditions pour faire partie du SPG ?

Annexe 5. Schéma SPG (IFOAM 2016)



Annexe 6. Schéma explicatif des effets de *lock-in* (Fares, Magrini, Triboulet 2012)



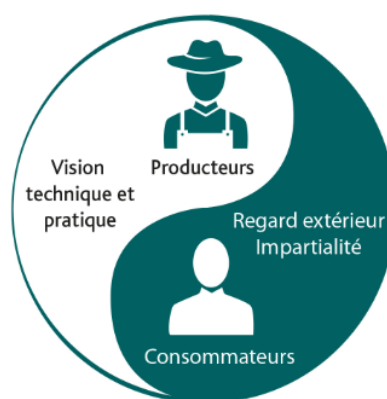
Annexe 7. Tableau comparatif SPG et CTP et schéma de la complémentarité producteurs - consommateurs (Nature et Progrès [sans date])

TABLEAU COMPARAISON SPG / CERTIFICATION TIERS

SPG NATURE & PROGRÈS	CERTIFICATION PAR TIERS POUR LE LABEL AB
Garantit le respect des cahiers des charges Nature & Progrès et du respect des valeurs de la charte Induit une amélioration des pratiques	Garantit le respect du règlement européen AB
Certifie la ferme ou l'entreprise dans son ensemble pour une vision cohérente et globale	Certifie des produits
Gestion collective par les adhérents de l'association : consommateurs et professionnels (enquête terrain, réunion locale puis fédérale).	Gestion par un organisme certificateur externe. La certification est basée sur la visite d'un agent et la vérification documentaire
Service non marchand	Service marchand
Reconnaissance par l'IFOAM et d'autres pays (Brésil, Pérou, Nouvelle-Calédonie)	Régie par la norme NF45011
Pas de reconnaissance officielle européenne => pas d'obtention du label AB	Accrédite l'obtention du label AB
	Tarif : en fonction de la diversité des productions et des produits à certifier

Source : <https://www.natureetprogres.org/wp-content/uploads/2018/12/Tableau-comparaison-SPG-certification-tiers.jpg>

Complémentarité Producteurs / Consommateurs



Vision complète, neutre et transparente

Annexe 8. Prospectus invitation formation SPG du MAP (Klaude Charlier 2015)

CO-CONSTRUIRE NOTRE GARANTIE PARTICIPATIVE...



Week-end
des **15-16 novembre 2014**
à la ferme [REDACTED]...
ferme agro-écologique
expérimentale !!

Réfléchissons sereinement
ENSEMBLE à un véritable système de
CO-RESPONSABILITÉ
CITOYENNE ET PAYSANNE.
Pour mettre en place **NOTRE** Système
Participatif de Garantie (SPG).

INFOS et PRIX

PAF et dîners : 10€

Logement et petit déjeuner : 19€.

Repas du samedi soir : 14€

Inscriptions et réservations :

Après versement sur le compte (10€, 24€ ou 43€
avec la mention : week-end SPG) :



PROGRAMME

Samedi 15/11

- **10h** : Accueil et tour de table.
- **11h-13h** : Présentations des expériences de SPG en Belgique : *Nature & Progrès*, *Les Grosses Légumes* et *Vereniging voor biologisch-dynamische Landbouw en Voeding (NL/Flandre)*; suivi des questions-réponses.
- **13h-15h** : Repas
- **15h - 17h** : Comment mettre en place un SPG ? *Echanges et discussions avec Eva Torremocha (IFOAM International) et les participants.*

Pause

- **17h30 - 19h** : Réfléchir un SPG pour les GASAP. *Forum ouvert.*
- **19h** : Souper
- **21h** : Film SPG en Bolivie. *Introduction et débat avec Bernard et Catherine (du MAP) suite à leur voyage d'étude sur le sujet en 2013 en Bolivie avec Frères des Hommes.*

Dimanche 16/11

- **8h30** : Petit-déjeuner.
- **10h** : Quel SPG voulons-nous mettre en place ? *La Marguerite, un outil pour accompagner une relation d'échange entre paysans et citoyens, au-delà du producteur et du consommateur.*
- **13h** : Repas
- **15h** : Comment mettre en place notre SPG ? *Conseils/diagnostic d'Eva Torremocha.*
- **17h** : Au revoir et à bientôt pour continuer de soutenir l'agriculture paysanne !



Source : KLAUDE CHARLIER, Laurence, 2015. Le premier SPG paysans- citoyens - LE MAP. [en ligne]. 2015. [Consulté le 17 avril 2020].
Disponible à l'adresse : <https://lemap.be/Le-premier-SPG-paysans-citoyens>

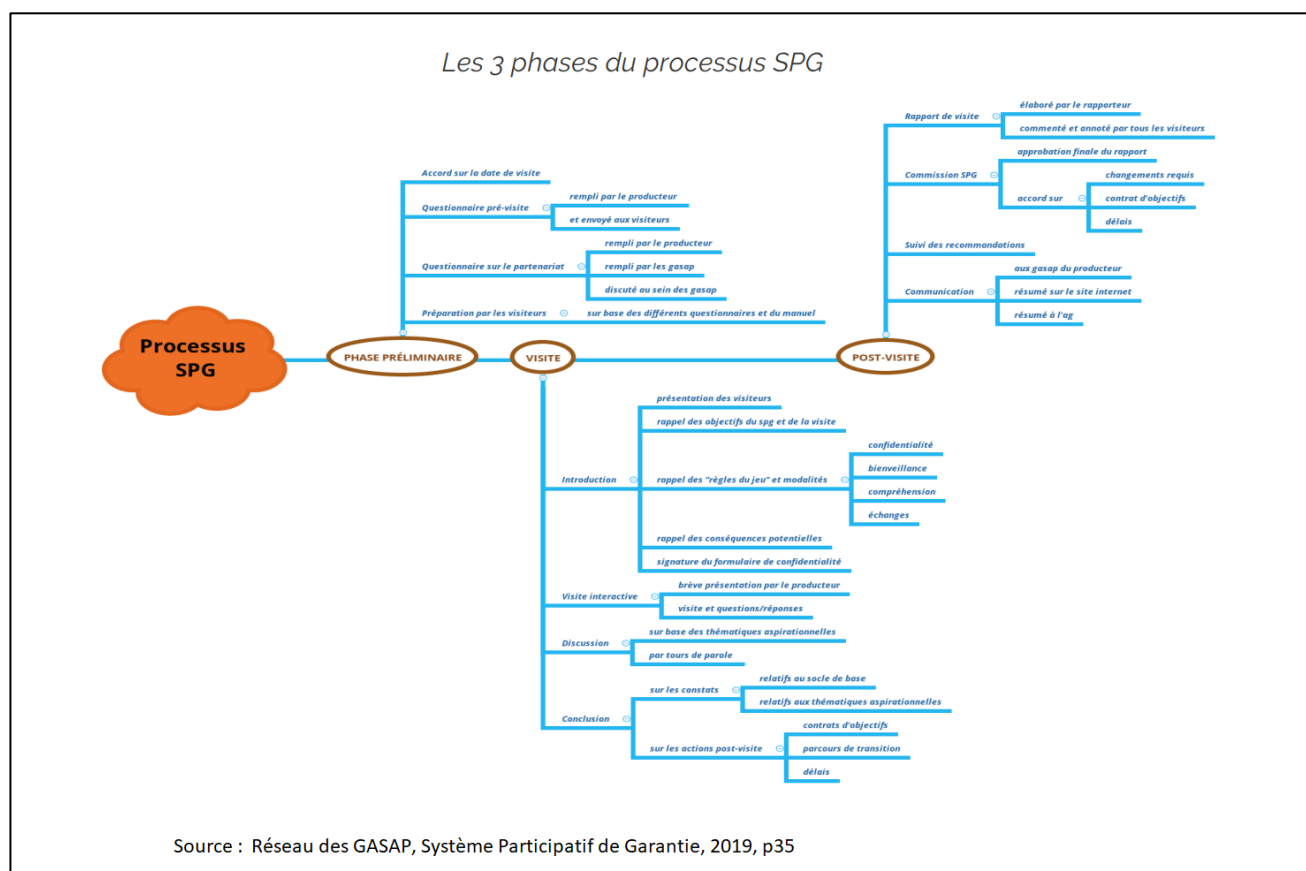
Annexe 9. Résumé du fonctionnement des GASAP et schéma du processus (Réseau des GASAP 2019)

Le SPG est basé sur deux types de référentiels : d'abord la Charte du Réseau sert de référentiel de base et puis il y a aussi un référentiel aspirationnel. Le référentiel de base est vu comme un socle de base. Il définit un ensemble de seuils, obligatoires, qui sont le minimum à respecter pour faire partie des GASAP. Ces critères sont liés à la production (agriculture biologique – même non certifiée, locale, paysanne et de saison, transparence et respect des droits sociaux) et à la solidarité des consommateurs (engagement dans la durée, autogestion et prépaiement). Le référentiel aspirationnel est un ensemble de thématiques et de directions vers lesquelles les GASAP souhaitent évoluer dans le futur. Ses thématiques s'évaluent à l'aide de deux schémas en toile d'araignée présentés à l'Annexe 13. Les producteurs et les consommateurs n'ont pas l'obligation de les respecter mais bien l'obligation de chercher à les réaliser. Cela fait partie de la réflexion pour un apprentissage continu et la recherche d'amélioration des pratiques vers plus de durabilité.

Le respect de ces deux référentiels est vérifié à travers des visites et des questionnaires. Concrètement cela fonctionne en 3 phases : D'abord il y a la phase préliminaire, où on s'accorde sur une date de visite et où le GASAP reçoit des questionnaires à remplir (un pour le producteur et un pour les consommateurs) qui interrogent sur des thèmes comme la ferme, les modes de production, de distribution et de commercialisation, le bien-être, la satisfaction au travail et la rentabilité, les pratiques du groupe, l'organisation, et le partenariat avec le producteur, etc. Ensuite, une visite est organisée à la ferme, durant laquelle on essaye de donner un temps d'échange nécessaire pour aborder toutes les thématiques aspirationnelles. Après la visite, un compte-rendu est fait par un rapporteur lors d'une réunion entre le producteur, le comité de coordination du SPG et des représentants de son/ses GASAP. Il décrit la situation de la ferme, les échanges qui ont eu lieu lors de la visite et les informations recueillies dans les questionnaires. Lors de cette commission, des conclusions sont élaborées. Elles peuvent suggérer des évolutions futures ou contenir des recommandations, qui sont obligatoires si elles concernent des divergences par rapport au référentiel de base. D'autres visites peuvent être prévues s'il y a des délais à respecter. Dans un souci de transparence, différentes manières de communiquer les résultats sont prévus comme par exemple les communiquer à l'AG du réseau des GASAP ou d'une réunion plus petite avec le producteur et son/ses GASAP ou encore les publier sur le site internet. Enfin, le comité de coordination est chargé de surveiller le suivi des recommandations faites au producteur ou au GASAP.

Les visites ont normalement lieu tous les 2 ans, sauf s'il faut contrôler des recommandations liées au socle de base. Dans ce cas elles peuvent avoir lieu 3 mois, 6 mois ou 1 an après.

Le comité de coordination du SPG contient 4 consommateurs, 4 producteurs et un permanent du Réseau. Actuellement c'est l'Equipe « Producteurs » du Réseau qui assume ce rôle mais à l'avenir il est prévu que l'AG des GASAP vote le comité tous les 2 ans. Son rôle est d'assurer le suivi des visites, de veiller à l'organisation, la cohérence et la révision du système et de ses référentiels (idéalement tous les 2 ans) et à l'égalité de traitements envers tous les groupes et producteurs. Elle est comparée aux COMAC de N&P France.



Annexe 10. Extrait du référentiel agroécologique commun (Plateforme commune SPG 2019)



Annexe 11. Extrait de la brochure de présentation des résultats du SPG des GASAP (CosyFood 2019)

Résultats

Après 2 ans d'expérimentations et une dizaine de visites, le processus SPG est rodé et a montré son efficacité. C'est un processus appelé à continuer et à intégrer tous les producteurs du Réseau. Il nécessite cependant des ressources pour l'animer – essentiellement du temps de travail au niveau du Réseau – pour lesquelles le financement est encore à trouver.

En termes de résultats, chaque visite entraîne des améliorations, parfois déjà en gestation mais que le processus SPG a déclenchées. Quelques exemples:

- renforcement de partenariat producteurs – mangeurs
 - amélioration de la communication (bi-)hebdomadaire par l'appel d'un.e GASAPien.ne à son producteur et relais des informations vers l'ensemble des GASAP de ce producteur
 - Remobilisation des groupes suite à la visite et l'amélioration de la communication
- Renforcement de partenariats entre producteurs : Achats mutuels entre producteurs d'une même région qui n'interagissaient pas
- Amélioration de la biodiversité : Installation de nouvelles haies
- Recherche d'un prix plus juste et rémunérateur : assemblée géniale² pour s'accorder sur un nouveau mode de calcul des prix

Le processus SPG permet l'expression des envies et besoins de chacun de mieux comprendre et d'améliorer de manière continue les pratiques agricoles et de consommation.



Vous voulez en savoir plus ?

Rendez-vous sur le site du Réseau des GASAP www.gasap.be
ou contactez Christophe Nothomb : spg@gasap.be

² L'assemblée géniale est une assemblée annuelle du producteur avec l'ensemble de ses GASAP

Annexe 12. Outils d'évaluation des visites SPG du MAP (Scheepmans 2018)



Annexe 13. Outils d'évaluation des visites SPG des GASAP (Réseau des GASAP 2019)



**LE RÉSEAU
DES GASAP**
GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES
DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

SPG Producteurs : Thématiques aspirationnelles

Résumé de vos impressions et idées d'évolution :

Échanges et évolutions
(Transmission de savoirs et de savoir-faire)

Autonomie, résilience locale
et circularité

Développement territorial et économique

Solidarité producteurs-consommateurs

Régénération de la fonction
productive des sols

Bien-être animal

Relations externes positives et équilibrées

Régénération de la biodiversité

Limitation de l'empreinte énergétique

Diversité et qualité gustative
et nutritionnelle des produits

Santé et qualité de vie

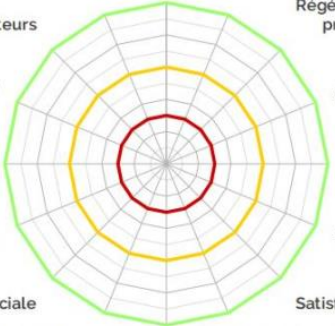
Efficacité et efficacité de la production

Satisfaction dans le travail

Stabilité économique et sociale

Négociation
des termes de l'échange

Rémunération juste et équitable



Modalités d'utilisation :

- Le diagramme est distribué à chacun en début de visite ; l'instruction pour le remplir est la suivante : Veuillez tout au long de la visite regarder ou réfléchir aux différentes thématiques listées et notez les éléments qui vous touchent et vos idées pour celles où vous pensez que des améliorations sont possibles
- Le producteur fait de même sur base de ses connaissances de la ferme
- En fin de visite, chacun aura l'occasion d'expliquer ses réflexions et suggestions sur une ou plusieurs (en fonction du nombre de visiteurs) de ces thématiques
- C'est le moment de passer au débat d'idées : comparez et discutez des différences, similarités et/ou questions qui émergent de ce processus
- Le facilitateur de la visite résume et en tire des éléments à suggérer pour l'évolution de la ferme, à confirmer avec le producteur et pour lesquels les visiteurs et les mangeurs pourraient apporter leur soutien (temps, ressources, compétences, ...)



**LE RÉSEAU
DES GASAP**
GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES
DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

SPG Mangeurs : Thématiques aspirationnelles

Résumé de vos impressions et idées d'évolution pour votre GASAP :

Engagement dans la durée
(moral, contractuel et financier)

Engagement et participation
à la vie du Réseau

Organisation du groupe
(autogestion et partage des rôles)

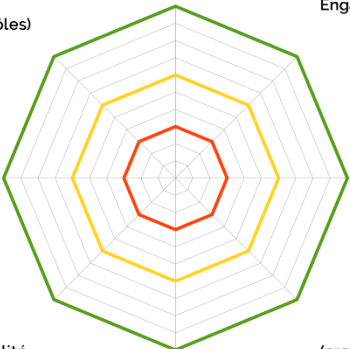
Convivialité et solidarité entre mangeurs
(dynamiques locales, paniers solidaires,
Facilités de paiement)

Prix Juste
(discussion et accord annuel)

Relation et communication
(pro-activité et aide à la com du producteur)

Solidarité avec le producteur
(visite annuelle, réactivité, ponctualité,
Chantiers, cagnotte solidaire, ...)

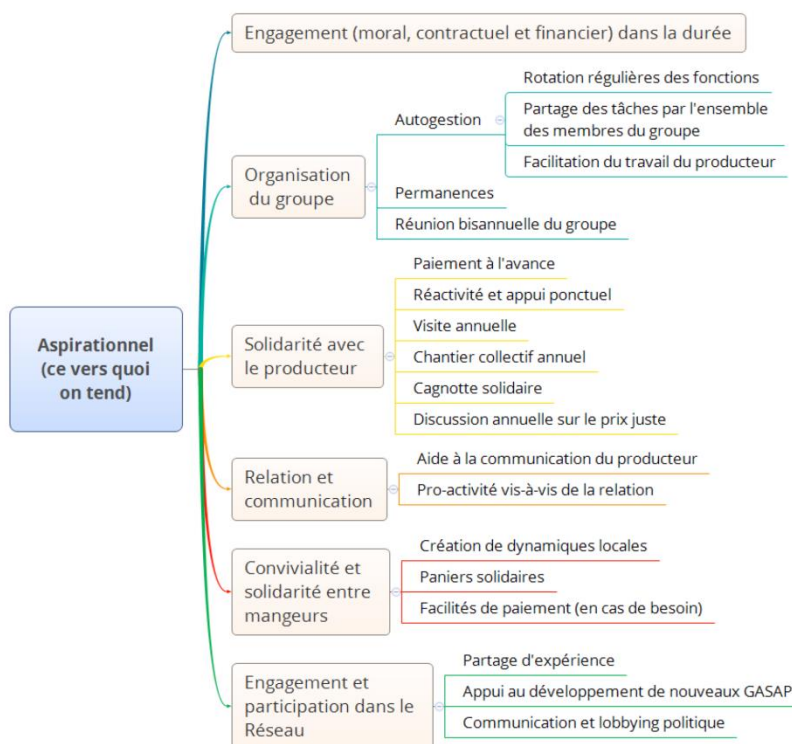
Paievements à l'avance et ponctuels



Modalités d'utilisation :

- Le diagramme vide est distribué à chacun ; l'instruction pour le remplir est la suivante : Veuillez réfléchir aux différentes thématiques listées et notez les éléments qui vous touchent et vos idées pour celles où vous pensez que des améliorations sont possibles
- Ensuite, chacun aura l'occasion d'expliquer ses réflexions et suggestions sur une ou plusieurs (en fonction du nombre de participants) de ces thématiques
- C'est le moment de passer au débat d'idées : comparez et discutez des différences, similarités et/ou questions qui émergent de ce processus
- Le facilitateur de la visite résume et en tire des éléments à suggérer pour l'évolution du groupe, à confirmer avec le producteur si approprié, et pour lesquels les mangeurs pourraient apporter leur soutien (temps, ressources, compétences, ...)

SPG : éléments clés du fonctionnement d'un GASAP en accord avec la Charte



Annexe 14. Tableau synthétique des résultats observés

Hypothèse 1 : Les SPG wallons et bruxellois rencontrent des défis internes liés à leur mode de fonctionnement participatif qui compliquent leur développement.	Confirmation : Oui (+) Non (-) En partie (+/-)	Conclusions
Composante 1.1 : Problèmes de participation	+/-	Les problèmes de participation lors des activités des SPG concernent surtout les réunions de groupe et pas tant les visites.
Indicateur 1.1.1 : Les SPG ont trop peu de membres	+/-	Un manque de membres est confirmé dans le cas du SPG du MAP mais pas dans ceux des GASAP et de N&P.
Indicateur 1.1.2 : Il y a un manque de participation aux visites	-	Il y a peu de problèmes de participation lors des visites.
Indicateur 1.1.3 : Il y a un manque de participation aux réunions de groupe	+	Il y a un manque de participation des membres aux réunions de groupe dans tous les SPG.
Composante 1.2 : Problèmes organisationnels	+	Le fonctionnement des SPG est très lourd logistiquement. Il repose presque entièrement sur les épaules de l'animateur-coordonateur. C'est une faiblesse car lorsque celui-ci est absent ou surchargé, le système est paralysé.
Indicateur 1.2.1 : Il y a des problèmes dans la coordination du SPG	+	Des problèmes ont été observés dans la coordination et le suivi des activités lorsque les animateurs sont absents ou surchargés. Dans le cas des GASAP où il n'y a plus d'animateur depuis 2019, le processus est à l'arrêt.
Indicateur 1.2.4 : Il y a un partage inégal des responsabilités au sein du groupe	+	Il y a un partage inégal de responsabilités avéré au sein du SPG du MAP parce qu'il fonctionne uniquement sur du temps bénévole.
Composante 1.3 : Problèmes de financement	+	Le principal problème financier des SPG est la difficulté à rémunérer un animateur à temps plein, ce qui est pourtant nécessaire pour assurer le suivi de leurs activités.
Indicateur 1.3.1 : Il y a un manque de ressources financières	+	Dans tous les cas, il y a des problèmes de financement sur fonds propres confirmés. Le SPG des GASAP est à l'arrêt car son association-mère ne peut pas financer l'engagement d'un animateur. Le SPG du MAP fonctionne de manière bénévole car il ne peut pas financer l'engagement d'un animateur rémunéré. Le SPG de N&P fonctionne grâce aux financements de son association-mère mais ses animateurs ont peu de sécurité de financement à long terme.

Indicateur 1.3.2 : Les SPG ne trouvent pas de soutiens financiers	+/-	Les SPG du MAP et des GASAP ont fait une demande commune de subside à l'administration de la Région Wallonne mais celle-ci reste actuellement sans réponse. Il est cependant trop tôt pour en conclure une absence d'intérêt de celle-ci pour le projet.
Composante 1.4 : Cohésion de groupe	+/-	Il n'y a pas de problème de cohésion de groupe pour l'instant, bien que celle-ci semble relativement fragile, ce qui affaiblit le processus d'apprentissage collectif des pratiques basé sur la confiance et la critique entre les pairs
Indicateur 1.4.1 : Il y a des conflits entre les participants	-	Il n'y a pas de tensions majeures observées dans les SPG étudiés.
Indicateur 1.4.2 : Il y a un manque de cohésion entre les participants	+/-	La cohésion de groupe n'est pas manquante mais elle est fragile car on observe que les membres n'osent pas se faire des critiques entre eux pour éviter de créer des tensions au sein du groupe.
Composante 1.5 : Doutes dans la capacité de vérifier la conformité des fermes	+	Les participants doutent de leurs capacités personnelles et de la capacité des autres à faire des contrôles de ferme rigoureux
Indicateur 1.5.1 : Les participants ont des doutes sur leurs capacités personnelles à vérifier la conformité des fermes	+	On observe clairement que les participants ont des doutes sur leurs capacités personnelles à vérifier la conformité des fermes, car ils présupposent avoir un manque de connaissances agronomiques en se comparant aux contrôles du bio réalisés par des experts.
Indicateur 1.5.2 : Les participants ont des doutes sur la capacité des autres à vérifier la conformité des fermes	+/-	Dans deux cas sur quatre, les producteurs rencontrés ont dit avoir des doutes sur la capacité des consommateurs à vérifier la conformité des fermes.
Composante 1.6 : Délimitation des objectifs	+/-	La délimitation des objectifs n'est pas claire au niveau des objectifs à long terme.
Indicateur 1.6.1 : Le groupe ne s'est pas défini des objectifs clairs et réalisables	+/-	Les objectifs à court et moyen termes sont clairement définis mais les objectifs à long terme sont encore imprécis.
Indicateur 1.6.2 : Il y a des désaccords internes par rapport aux objectifs	+/-	On observe que les membres ne sont pas tous d'accords par rapport aux objectifs à long terme. Il a beaucoup de débats entre eux mais il n'y a pas de désaccords majeurs.
Hypothèse 2 : Les SPG wallons et bruxellois rencontrent des défis externes liés aux verrouillages sociotechniques du système agricole qui compliquent leur développement.	Confirmation : Oui (+) Non (-) En partie (+/-)	Conclusions

Composante 2.1 : Blocages politiques	/	Nous ne pouvons pas confirmer ou infirmer cette composante à cause d'un manque de données empiriques lié au caractère récent de notre cas d'étude.
Indicateur 2.1.1 : Les pouvoirs publics ne soutiennent pas les SPG	/	Pour le moment, l'absence de réponse de la Région Wallonne à la demande de subside des SPG du MAP et des GASAP nous empêche de dire si elle soutient ou non le projet.
Composante 2.2 : Blocages culturels	+	En Belgique Francophone, le label bio, et son modèle de contrôle, sont entrés dans les mœurs. Il est difficile pour les consommateurs et les producteurs de s'en détacher pour faire confiance à un système différent.
Indicateur 2.2.1 : La CTP est vu comme le seul système de contrôle valable	+	Notre enquête montre qu'une majorité des producteurs et consommateurs non-intégrés auraient du mal à faire confiance à un autre modèle de contrôle que la CTP, notamment pour l'absence d'analyses chimiques.
Indicateur 2.2.2 : Les consommateurs veulent des produits issus de l'AB labellisés	+	Notre enquête montre que la majorité des consommateurs demandent des produits labellisés bio par habitude et facilité.
Composante 2.3 : Blocages commerciaux	+	Le cadre réglementaire lié à la commercialisation des produits issus de l'AB empêche l'accès des SPG au marché des produits bio.
Indicateur 2.3.1 : Les produits SPG ne peuvent pas être valorisés sur le marché des produits bio	+	Notre étude confirme une impossibilité de valorisation des SPG sur le marché des produits bio
Indicateur 2.3.2 : Les producteurs sont dans une relation de dépendance par rapport à la certification bio	+	Notre étude confirme que la relation de dépendance commerciale et financière dans laquelle se trouvent les producteurs bio les empêchent de se consacrer exclusivement au SPG.

Annexe 15. Extraits anonymisés d'entretiens et d'observations participantes réalisés pour cette étude

Entretien GASAP, coordinateur·rice anonyme

[...]

Q2 : Quels sont les objectifs du SPG ?

R2 : Les objectifs du SPG sont de construire la confiance, de construire la cohérence, et que tous participent à l'évolution des pratiques partagées. Qu'il n'y en ait pas un qui soit bon et un qui soit moins bon. C'est qu'il y ait des *crossed fertilisation*, c'est-à-dire une influence positive des uns et des autres sur les pratiques de l'ensemble.

Q3 : Est-ce que cela fonctionne ?

R3 : Alors, ça ne marche pas aussi bien qu'on l'aurait voulu, enfin qu'on le voudrait. Pourquoi ? Essentiellement parce qu'il est très difficile de réunir les gens. Ce n'est pas le SPG qui ne marche pas, ce sont les contraintes externes sur les producteurs et sur les mangeurs et sur le réseau des GASAP. [...] En revanche, les retours de ceux qui ont participé, en étant vraiment ouverts à y participer, sont extrêmement positifs. C'est à dire que ça marche dans le sens où ça stimule... ou restimule et relance des réflexions ou des pistes d'amélioration au niveau des fermes (essentiellement au niveau des maraichers puisque c'est ça qu'on a pratiqué) qui peuvent être mises de côté face à la réalité de la difficulté du travail. Donc ça relance vraiment une dynamique. L'année passée à l'AG on a demandé aux producteurs qui avaient participé au SPG de faire un retour vers les autres - ils n'étaient pas obligés d'être positifs, ils pouvaient dire ce qu'ils en avaient retiré – et la majorité a parlé d'une forme d'énergie pour relancer des choses qui sont importantes pour eux, en termes d'améliorations pour leurs productions et leurs rentabilités, avec une nouvelle énergie qui leur avait été insufflée. Alors, est-ce qu'elle a continué ? Est-ce qu'ils ont fait toutes les transformations et tous les changements voulus ? Ça c'est uniquement à la visite suivante un an ou deux ans plus tard qu'on verra quelles ont été les choses qui ont effectivement été entreprises.

Q4 : Est-ce que vous pouvez me donner des exemples de résultats du SPG ?

R4 : En termes de résultats, je vais faire simple avec des petits exemples : un maraicher a replanté une haie autour de sa parcelle, parce qu'en terme de séparation et de biodiversité avec son voisin qui est en conventionnel c'était ressorti, et ça lui a donné l'impulsion de le faire. Un autre à revisiter la manière dont il faisait son irrigation et sa gestion de l'eau. Pour un autre, ça a été moins au niveau des pratiques, mais ça lui a permis de se sentir autorisé à augmenter le prix de ses paniers à la suite de discussions dans le cadre du SPG (puisque on ne regarde pas uniquement les pratiques mais on regarde le partenariat producteur-mangeur dans sa globalité, y compris économique et social). Je n'ai plus toutes ces choses-là en tête mais j'ai remis ça dans une petite brochure ici. Ah oui voilà, il y a aussi eu des améliorations sur la communication également entre gasapiens et producteurs, c'est-à-dire avec l'introduction d'un relais d'informations centralisées. Il y a eu des achats mutuels qui ont été réalisés entre producteurs qui se connaissaient mais qui n'avaient jamais été visiter le champ de l'autre et après avoir visité son champ, ils se sont dit : « En fait tu as des productions qui sont complémentaires aux miennes » et inversement, et donc ils ont commencé à faire... pas un plan de culture commun

ce serait aller trop loin... mais des collaborations : je te prends tes pommes de terre, tu prends mes choux et inversement.

Q5 : Qu'as-tu observé au niveau des échanges entre producteurs, par rapport à des améliorations pratiques ou autre ?

R5 : Alors, il y en a eu... mais pas au niveau auquel je m'attendais. Il y a plusieurs raisons à cela. La première raison c'est qu'on a souvent fait des premières visites. On n'a pas eu de deuxième visite avec les mêmes producteurs, sur le même terrain pour... En fait, les producteurs passent leur temps tous seuls. Ils sont seuls sur leur champ. Ils ont des interactions avec certaines autres personnes mais rarement sur leurs champs. En général, ils se rencontrent à tel endroit, ils discutent de trucs mais ça reste très distant, très superficiel. Aller sur le champ de quelqu'un d'autre et regarder comment il travaille... c'est déjà un peu confrontant pour celui qui est visité et celui qui est visiteur. Et ce qu'on a pu observer c'est vraiment une très grande pudeur... et on en est resté là malheureusement. Ils se disent « ma manière de produire est tellement différente de la tienne que je ne vais pas faire de commentaires ». Parce que même chez les maraichers bio, on a eu ceux qui sont sur sol-vivant, d'autres qui sont plus sur la productivité, avec des systèmes en ligne bien organisés, et d'autres qui sont complètement hors catégorie. Donc dans un premier temps (première et deuxième visite) il y a cette difficulté... il y a bien sûr un jugement dans la tête et il y a parfois une expression comme « Tiens, moi ce sont des choses que je fais différemment » mais je n'ai pas vu ce que je m'étais attendu à voir, c'est-à-dire une vraie discussion où on rentre dans le fond du problème en disant « ça, comme ça, non ». Il y a des ébauches de ce genre de discussion mais ça n'est jamais allé aussi loin que je l'aurais voulu...

Q6 : Vous savez pourquoi ?

R6 : Moi je crois que... sans doute la crainte d'émettre un jugement alors que chacun est convaincu qu'il y a des circonstances qui font qu'on ne peut pas faire les choses différemment... Parfois il y a des véritables questions qui émergent mais qui en même temps n'ont pas de solution... [...] Sinon on serait vraiment dans un conflit de manières de faire tellement différentes. Sur le champ il n'y a pas cette discussion possible parce qu'on est dans des modes de fonctionnement différents. Mais ça s'est mitigé par le fait qu'après la visite sur le champ, on a la commission SPG qui va analyser les choses. Là on a eu des discussions plus en profondeur sur certains cas, où il y a vraiment de l'échange mais parce qu'on est dans un cadre qui est plus "neutre" où on parle de telles types de pratique sans avoir le nez dessus et chacun qui est dans la commission sait que le point suivant à l'ordre du jour c'est la visite chez lui. Il y a alors une certaine manière de s'exprimer et une certaine bienveillance et qui donnent lieu à des commentaires qui ne sont pas aussi... tranchés que ça ne pourrait l'être. C'est un peu une faiblesse et ça c'est le rôle de l'animateur qui doit faire en sorte que les véritables avis puissent émerger... mais ça n'est pas évident. Oui, c'est une faiblesse. Mais moi je le dis depuis le début : je vois le SPG des GASAP comme un processus à long terme. C'est par la rencontre et la re-rencontre que les choses évoluent et que les choses peuvent être dites. On travaille avec la nature, les processus agricoles sont lents et donc les processus d'évolution vont aussi prendre du temps. Il faut avoir un regard sur plusieurs saisons pour avoir un avis qui s'affine sur la réalité de l'un ou de l'autre. C'est là où il y a une véritable faiblesse aujourd'hui c'est que cette continuité elle n'est pas garantie. Le fait qu'il n'y ait plus de subsides fait qu'il n'y a plus d'animateur SPG [...]

Q7 : Est-ce qu'il y a déjà eu un avis négatif au sein de la commission SPG ?

R7 : Oui c'est arrivé. [...] Donc c'est possible, et je pense qu'au sein du réseau on est capable de le faire s'il y a des choses qui sortent du cadre. En même temps on a essayé de définir un cadre qui était clair, contraignant, mais aussi avec une certaine souplesse... Il y a plusieurs idées dans le SPG... Si tu te rappelles ce que j'ai dit au début, je n'ai pas cité la garantie d'une qualité d'agriculture particulière parce que c'était, et c'est toujours, au sein du réseau des GASAP un objectif secondaire. Ça n'est pas l'objectif prioritaire. Le plus important c'est la cohérence des pratiques au sein de l'ensemble des producteurs du réseau pour qu'on puisse, à un moment donné, dire : « je suis producteur du réseau des GASAP et que ça veut dire quelque chose ».

Q8 : Est-ce que l'identité du SPG est claire ?

R8 : L'identité est claire pour nous en tout cas, on est pour une agriculture à petit échelle, sans produits chimiques, selon les principes de l'agriculture biologique, mais attention pas le cahier des charges européen : les principes de l'agriculture biologique. C'est ça qu'on regarde, qu'on vérifie, qu'on discute. C'est pour ça qu'on n'avait pas mis les semences dans les choses spécifiques à vérifier du réseau des GASAP, on n'avait pas mis beaucoup d'accent dessus au moment où on a créé notre référentiel. [...] On a que 3 producteurs qui ne sont pas certifiés bio car ils ont d'autres débouchés. [...]

[...]

Q10 : Quelle est la cohabitation entre le label bio et le SPG ?

R10 : La seule tension qu'il peut y avoir ce sont des producteurs qui disent : « ho encore une visite ». Ils n'y voient pas l'intérêt. [...]

[...]

Q14 : Avant les GASAP fonctionnaient sans SPG, en se basant uniquement sur la confiance. Pourquoi ça n'était pas suffisant ? Pourquoi est-ce qu'il fallait un SPG ?

R14 : Ça n'est pas que ça n'était pas suffisant. [...] Il y a une énorme diversité dans les producteurs des GASAP, parce que chacun est arrivé à un moment ou à un autre, au moment de son histoire ou de l'histoire des GASAP, sur une période de 10 ans. Il y a un sentiment qu'il y a un besoin aujourd'hui de renforcer la différenciation. Pour que les gens continuent à fonctionner dans un système GASAP, il faut montrer qu'il y a quelque chose qui est... avec l'émergence du bio qu'on trouve partout en grande surface, je dirais que la justification du GASAP à l'origine qui était : « pour les mangeurs en ville, on ne trouve pas des bons produits et on va donc essayer de trouver quelqu'un qui est capable de nous fournir des légumes locaux, bio, produits d'une manière plus durable ». Aujourd'hui, autour de chez nous, nous tous mangeurs, nous avons des tas d'autres manières de trouver des produits locaux ou bio, ou même bio et locaux venant du petit producteur, etc. Il y a le côté relationnel qui fait déjà une grosse différence, le partenariat mangeur-producteur, mais on estimait, et on estime toujours, qu'il est important qu'il y ait une vraie différence d'approche entre l'agriculture paysanne, familiale et le bio qu'on trouve au supermarché. Il y a une vraie différence de mode de production et il y a une véritable difficulté à en vivre. Donc, le premier élément pour moi c'est de remonter la réalité de la différence pour les mangeurs et de coconstruire la cohérence, c'est-à-dire améliorer la cohérence de l'ensemble des producteurs. Et ça pourquoi c'est important ? Parce qu'à un moment donné, peut-être pas aujourd'hui parce qu'on ne cherche pas à labeliser vers l'extérieur, mais à un moment donné ça va devenir extrêmement important d'être capable de dire qu'en fait

c'est produit vraiment de manière différente et pouvoir dire : "Voilà, l'ensemble des éléments qu'on peut vous dire et qu'on est capable de vous prouver par un processus qui existe depuis x années et qui va regarder l'ensemble de ces éléments-là ». Donc, ça c'est quelque chose qui doit se construire et qui prend du temps à se construire mais qui, pour moi, est extrêmement important.

Q15 : Pourquoi ça prend tant de temps à construire ? C'est quoi les difficultés ?

R15 : Parce qu'une des difficultés c'est que pour que le processus ait de la valeur, il faut que tous le pratiquent et qu'on soit capable de voir effectivement qu'il ait induit un certain nombre de changements et d'évolutions, qu'il permet effectivement d'apporter une plus grande durabilité... Comment est-ce qu'on justifie qu'on va faire des efforts supplémentaires et/ou payer plus pour avoir des légumes au sein d'un GASAP ? Eh bien c'est parce qu'il y a quelque chose de "différent". Ce quelque chose de différent il s'est construit et il existe depuis 10 ans ou 15 ans, depuis que les GASAP existent, mais il a besoin d'être mis en valeur, plus montré. Parce que malheureusement les GASAP n'opèrent pas hors du système mais bien dans le système et que le système passe son temps à faire du marketing sur la qualité, ou les qualités imaginées de tous types de produits. On est dans une société de consommation. Et il n'y a rien à faire, en tant que mangeur des GASAP, même quand on est motivé et militant, il y a toujours un moment où on arrive à faire une comparaison « ho on a encore eu 3 fois du chou de suite, pourquoi est-ce qu'on est dans ce truc ? ». [...] Le contact sur la ferme, avec le producteur, avec la réalité, c'est ça qui motive à se dire que c'est une évidence qu'il faut rester là-dedans. Le SPG ça donne des occasions d'aller voir la réalité d'un système dans lequel on est engagé comme consommateur. [...] Je respecte les consommateurs, et ils font vivre les producteurs aussi, mais petit à petit il faut les amener vers des changements de comportements. Petit à petit, avec les SPG, on donne une occasion d'avoir une discussion, de participer et/ou d'être au courant qu'il y a eu une discussion avec le producteur au sujet des légumes qu'on mange au quotidien. Donc même si on n'a pas été on est quand même sensibilisé d'une autre manière, et ça, pour moi, c'est essentiel en interne.

[...]

Q17 : Il y a des problèmes de participation ?

R17 : Ah oui, quand on fait une visite chez un producteur... [...] mais il ne faut pas qu'il soit trop nombreux non plus. On a eu une visite SPG où on était 20 et c'était impossible de suivre la conversation [...] Il vaut mieux être moins. Dans l'idéal, à une visite SPG, il y a 2 producteurs et 5 mangeurs et 1 animateur. Il ne faut pas être plus.

[...]

Q20 : Vous cherchez une reconnaissance officielle du SPG de la part de l'état belge ?

R20 : Ici on ne la cherche pas, on a été très clairs qu'on ne la cherchait pas, en tout cas, pas maintenant. [...]

[...]

Q22 : Quels sont les défis des SPG internes et externes ?

R22 : Il y a un défi interne au SPG pour qu'il fonctionne : il faut des ressources et il faut du temps. Le premier défi externe, c'est la profusion des labels et ceux qui nous disent : « Avec

quoi vous venez avec votre nouveau machin, en quoi est-ce que c'est différent ? ». Comme c'est complexe, et qu'il faut 10 minutes pour l'expliquer, c'est trop long pour capter l'attention. Donc, il y a un problème de la valorisation des SPG vers l'extérieur. C'est heureux pour nous que notre premier objectif du réseau des GASAP soit un objectif interne. Il est vraiment très clair cet objectif interne. Il y a une véritable contrainte vers l'extérieur de valorisation. On ne l'a pas tranché et on ne l'a pas résolu. Il n'y a pas de sticker « SPG » que nos producteurs peuvent mettre quand ils sont sur un marché ou autre, qui pourrait justifier ou qu'ils pourraient utiliser pour vendre dans un autre magasin bio plutôt qu'au sein des GASAP. On n'a pas tranché sur quand et comment ça allait sortir et être utilisé. C'est quelque chose qu'on devrait faire en commun avec les autres, avec le MAP et sa marguerite, et avec l'ensemble des agriculteurs impliqués dans une agriculture différenciée. Voilà, on n'a pas tranché. Ma position à moi c'est de dire qu'il ne faut pas un label de plus qui garantit un cahier des charges parce que personne ne va aller voir les différences de cahier des charges. La valorisation du SPG, il faut que ça soit la valorisation d'un processus évolutif. C'est la garantie que le producteur qui est en face de vous est quelqu'un qui, non seulement de lui-même mais aussi avec un avis extérieur de ses pairs, va aller réfléchir à comment améliorer sa durabilité, la réduction de son empreinte carbone, l'amélioration de ses conditions de vie et de ses conditions de travail etc. Donc c'est la valorisation d'un processus d'amélioration. Il y a déjà trop de mots à utiliser pour l'expliquer. Mais c'est faisable. On est dans une garantie de qualité bien sûr, mais c'est surtout une garantie qu'il y a une véritable recherche d'amélioration qui continue à être présent et que les producteurs qui sont impliqués dans les SPG vont plus loin que les autres. Ça, c'est pour moi la vision du "label SPG", si un jour il y en a un. Nous on a fait des visites pendant deux ans donc c'est normal qu'on n'ait pas encore eu de revisite. Il fallait un délai d'un an de préparation et deux ans de visites. Voilà, les 3 ans sont passées, on a fait quelques revisites en 2019 mais maintenant il ne manquerait plus que de faire des répétitions de visites, ou presque.

[...]

Q33 : Pourrait-on se passer du label bio si on fait partie d'un SPG ?

R33 : Oui, [...] C'est d'autant plus valable s'il y a une grande proximité entre la manière dont le mangeur, ou le consommateur, est relié au producteur bien sûr. Mais c'est ce qui lui donne une certaine sécurité sur le fait que ce n'est quand même pas n'importe quoi qui est fait et qu'il y a des gens un peu compétents qui vont poser des questions régulièrement. Je pense qu'on peut complètement le faire dans un cas de vente directe ou même indirecte, comme par exemple si on va toujours au même petit magasin bio en bas de chez toi et que le gars te dit qu'il participe aux visites chez tel producteur... [...] Donc oui, on peut même faire des choses hors du label bio, même si, pour nous tous et la plateforme SPG, le label bio c'est le minimum... En simplifiant, le label bio ce n'est pas de pesticides et pas d'intrants de synthèse et ça c'est vraiment le minimum.

Q34 : Est-ce que le prix du label bio est ce qui a engendré l'apparition du SPG des GASAP ?

R34 : Non. D'ailleurs ça pour moi ce n'est pas un bon argument. C'est un argument qu'utilise certains producteurs pour ne pas se labeliser mais c'est contre-carré par des arguments d'autres producteurs qui disent que le label bio est payé, ou plutôt remboursé, par les primes PAC et que finalement il rapporte plus d'argent qu'il n'en fait perdre. Donc c'est un coût pour ceux qui n'ont pas la possibilité, ou plutôt qui n'ont pas envie, de rentrer dans la PAC... ce qui est le cas de la majorité de nos producteurs il faut l'admettre. Mais en tout cas, l'argument coût, ça n'est pas le

bon argument pour moi parce que ça va coûter de toute façon. Ça va coûter moins cher car il n'y a pas d'organisme certificateur et qu'on peut faire ça au prix coûtant mais il y aura quand même un coût... La vraie valeur ajoutée du SPG c'est le processus évolutif. C'est le regard par les pairs. Et c'est le regard du mangeur, la compréhension et donc finalement la stabilité de la relation.

[...]

Q38 : Est-ce que tu as l'impression que le SPG des GASAP réussit à aller au bout de son processus ?

R38 : J'ai l'impression qu'on n'est pas encore au bout du processus [...] C'est à dire que la partie publication des résultats elle n'est pas encore suffisamment intégrée, claire, facile à comprendre et structurée jusqu'au bout... [...]

Entretien Nature et Progrès, coordinateur·rice anonyme

[...]

Q2: Quel est l'état actuel du SPG de Nature et Progrès ?

R2: Le SPG de Nature et Progrès existe depuis le début de l'association et du label de Nature et Progrès puisqu'il a toujours été contrôlé de cette manière-là. Du moins, à partir du moment où la labélisation européenne a existé. A partir de ce moment-là il y a eu ce qui s'appelle un « système de contrôle par tiers », donc les SPG ont été opposés au système de contrôle par tiers puisque c'est un système de contrôle par l'intérieur. Avant moi, il y a eu des agronomes qui s'en sont occupés mais il y a eu un petit creux dans le pôle agronome pendant quelques années ce qui fait que ça n'a plus vraiment eu lieu.... Le label a continué d'exister mais sans vraiment... En fait, il y avait encore une agronome mais elle gérait beaucoup de choses et le label ne faisait pas partie de ses priorités dans ses missions. Il n'y a plus eu de SPG depuis 2014-2015. En 2018, ma collègue avait déjà commencé la réflexion. Et par la suite, j'ai poursuivi la réflexion sur comment remettre ça en route. Le gros problème qu'avait la dernière agronome avant moi, c'était l'implication des consommateurs. Elle avait beaucoup de mal à avoir des consommateurs lors des visites. Quand je relis ses rapports, je me rends compte qu'elle en a fait beaucoup toute seule. Pour moi, ça perd complètement le sens du SPG. Nous on a essayé de le relancer et je pense qu'on bénéficie d'une période où c'est quelque chose qui est à la mode et où on en parle un peu plus dans d'autres structures. Du coup les consommateurs ont assez bien répondu à l'appel. On a fait une petite formation mais on a eu qu'une quinzaine de personnes qui sont venus. Beaucoup de gens qui participent au SPG ne sont pas venus à cette formation mais on a au moins donné la possibilité aux consommateurs, s'ils le voulaient, d'accéder à de l'information plus théorique sur leurs rôles au sein du SPG. On a aussi apporté quelques informations agronomiques dans le sens où : quand on va dans un élevage, qu'est-ce qu'il est important de regarder, quand on va dans une production végétale, qu'est-ce qu'il est important de regarder, etc. Pour les rassurer un peu parce qu'on se rend compte que la grande peur du consommateur c'est justement le fait de ne pas s'y connaître. Alors que c'est l'intérêt du consommateur dans le SPG : c'est d'arriver avec un regard neuf et différent de celui de l'agronome ou du producteur. Donc voilà, on a entamé toute cette réflexion, on a lancé ces formations et en 2019 on a effectué les premières visites SPG, qu'on s'est réparties entre les 3 agronomes de l'association. On en a fait 19 et, pour l'instant, on a rencontré aucun problème pour les organiser du point de vue de la présence des consommateurs, parce qu'il faut au moins un consommateur et un autre

producteur du label. En général, on essaye de prendre un producteur qui a un peu le même style de spéculation que celui qu'on va voir. Les producteurs, on a dû un peu plus aller les chercher mais, moi personnellement, dans toutes les visites que j'ai organisées, sur les 19 j'en ai organisé 8 ou 9, je ne sais plus, je n'ai eu aucun souci. En tout cas, j'ai eu du monde à chaque fois. A l'heure actuelle, on a fait tous les SPG, on a fait tous les rapports et ils sont tous été relus et validés par les participants. On doit passer à la phase d'après, qui est pour nous la phase centrale dans le SPG de Nature et Progrès, c'est ce qu'on appelle la « COMAC », les commissions mixtes d'agréments et de contrôle, qui sont en fait le lieu où on va débattre des cas qui ont été visités avec les consommateurs et les producteurs concernés. Pour nous, la transparence c'est toujours très important, donc le producteur dont on parle est là pour pouvoir aussi discuter de son cas, en présence d'administrateurs... là, en l'occurrence, on a un administrateur en particulier, qui est celui qui a une fibre agronomique et qui est dans Nature et Progrès depuis longtemps, donc il connaît l'historique des SPG au sein de Nature et Progrès... Voilà, je suis en train d'organiser ça. On devait les faire fin d'année, mais question d'agenda on n'a pas pu, donc on le fait fin février. Je pourrai te dire plus après mais pour l'instant j'en suis là (rires). En tout cas, ce qui est important pour moi, par rapport à la COMAC, c'est que ça n'apparaisse pas comme un tribunal des cas visités, c'est-à-dire qu'on va plutôt avoir des discussions générales... Par exemple, je dis un truc complètement au hasard, si on a constaté chez plusieurs producteurs que les cochons n'avaient pas accès à une prairie, on va mettre le point sur la table : « voilà, consommateurs, producteurs, dans le label Nature et Progrès, qu'est-ce que vous pensez de cette question et est-ce que c'est quelque chose qu'on doit rendre obligatoire ? »... Voilà, on va discuter comme ça... enfin j'espère que c'est comme ça que ça va se passer et qu'on ne va pas dire « tiens lui il a fait ça, lui il n'y a pas ça »... Enfin, partir de cas concrets et faire une démarche un peu plus globale dans la réflexion de « qu'est-ce qu'on veut dans le label NP, quelles sont les valeurs qui sont importantes pour nous et comment on les traduit concrètement sur le terrain ? ». Parce que c'est ça l'intérêt du SPG aussi. Comme on fonctionne avec des valeurs qualitatives et pas des choses quantitatives, le SPG permet de rattacher à une réalité de terrain ces valeurs un peu théoriques.

[...]

Q5: Est-ce que c'était difficile de convaincre les producteurs de faire des visites chez eux?

R5: Non, parce que ça fait partie du fonctionnement du label. Ceux qui y sont depuis le début ou depuis quelques années ont déjà eu ce genre de visites avant donc quand on leur a présenté on leur a dit : « on relance le SPG donc on va venir chez vous » et ils ont répondu « Ok, ça va, pas de soucis ». Ceux qui étaient nouveaux dans le label, on n'est pas encore allé chez eux parce que, vu qu'ils sont nouveaux et qu'on fait une visite de pré-adhésion, on a déjà vu chez eux. Par contre, on a eu des nouveaux dans le label qui ont participé en tant que producteur visiteur et là il a fallu un peu plus leur expliquer peut-être ce qu'était l'objectif du SPG et leur rôle dans le processus... mais en général ils étaient curieux. Ceux qui ne connaissaient pas, ils étaient curieux de voir comme ça se passait et ceux qui ne l'avaient pas vécu depuis quelques années, ils ne se rappelaient plus trop en quoi ça consistait (rires). Moi j'ai vraiment eu... ils nous ont tous bien accueilli. Et ils savent que ça fait partie du système. En plus, on ne les embête quand même pas très souvent nos producteurs. Et puis comme style de contrôle, ce n'est quand même pas le plus ennuyant qu'ils aient... Ils sont quand même contrôlés par l'AFSCA ou par les organismes de contrôle bio, donc nous, quand on arrive, ce n'est pas le plus compliqué pour eux... Cela étant, j'ai eu des réfractaires. Mais pour moi ça fait partie des conditions du label,

donc si tu n'es pas d'accord avec le fonctionnement, tu ne restes pas dans le label... Nous on n'empêche pas les gens de partir, ils font ce qu'ils veulent.

[...]

Notre boulot en tant qu'agronome c'est d'être là en tant que coordinateur parce que, pour le consommateur, ça pourrait ne pas être évident de se retrouver face à un agriculteur qui ferme des portes au dialogue, donc on est là en tant que médiateur... Bien sûr que, selon les visites, j'ai eu des consommateurs qui n'ouvraient pas leurs bouches de toute la visite. Donc je vais poser des questions à leur place, sinon il n'y a personne qui le fait. Mais la plupart du temps, je suis plus là pour... j'observe, je note et j'interviens s'il y a besoin que j'intervienne. Si je vois que le consommateur pose une question et que le producteur y est un peu fermé, je vais la ramener autrement... Je pense que c'est très important dans le SPG qu'il y ait une personne qui ait ce rôle-là. C'est pour ça aussi que c'est très bien que ce soient des consommateurs et des producteurs ensemble mais je trouve que ça ne suffit pas. Je pense qu'il faut qu'il y ait une personne de la structure qui dirige le SPG et qui anime le truc, qui le dirige.... Parce qu'en plus, ça peut vite partir en visite de ferme... Les consommateurs quand ils visitent une ferme, ils sont contents mais non, il faut recadrer parce qu'on n'est pas là pour partir sur « comment ou combien de temps il pétrit son pain etc. ». Moi je suis là pour parler des valeurs de Nature et Progrès, il faut que j'avance et ma visite elle ne va pas durer toute la journée. On essaye de limiter, mais en général ça dure quand même vite 2-3h et c'est déjà pas mal. Donc voilà, je pense qu'il faut quelqu'un de la structure pour faciliter ce dialogue et l'orienter vers ce qui est intéressant pour le SPG.

[...]

Q9 : Dans les interactions entre producteurs qu'est-ce que tu as pu observer ?

R9 : Ils sont... ils ont trop peur de se juger les uns les autres. En général, le producteur il n'intervient pas beaucoup... Ça dépend un peu, encore une fois et ça dépend du caractère, mais la plupart du temps, ils viennent un peu pour valider le processus et ils aiment bien parce qu'ils aiment bien échanger entre eux... Moi je n'en ai pas eu, mais je sais que ma collègue, elle a eu des visites où elle m'a dit « C'était trop génial parce que justement ils se posaient des questions l'un l'autre en faisant « Tiens, toi ton foin tu le fais comme ça ? », « Moi je le fais comme ça », « Ah, je vais essayer ta méthode ». Donc c'est aussi un moment pour discuter avec leurs collègues. Discuter avec leurs collègues, ils n'ont pas tant le temps que ça, ni l'occasion, de le faire mais clairement c'est quand même très rare... C'est surtout chez les transformateurs où j'en ai eu mais chez les producteurs-producteurs, les fermiers... Ils ne vont jamais remettre en question la manière de faire de l'autre... jamais. Ils vont toujours dire « Bah oui mais il fait ce qu'il peut avec ce qu'il a aussi... » Ils ont vraiment ce respect du travail de l'autre. Mais, en revanche, moi ils me sont quand même utiles parce que parfois je leur pose des questions parce que je ne connais pas tout sur tout et donc, par exemple, si je vois... Je ne sais pas, une fois je suis allé chez un producteur et les vaches étaient attachées comme on fait quand elles sont dans leurs mangeoires, on peut fermer les trucs. Elles étaient toutes attachées et je trouvais ça bizarre... J'ai demandé au producteur qui était avec moi, je l'ai pris un peu à part pour ne pas le faire devant l'autre et je lui ai dit « Tu sais pourquoi il a fait ça, est-ce que c'est ça veut dire quelque chose ? » et il m'a dit « Ne t'inquiète pas, en général on fait ça. C'est sûrement que sont des veaux à qui il doit peut-être donner un médicament ou un truc comme ça, soit parce que ce sont des vaches qui sont sevrées et donc pour les empêcher de manger on fait ça mais ne

t'inquiète pas, en général ça ne dure que quelques heures ». Et voilà, ils m'apportent aussi à moi des connaissances agronomiques que je n'ai pas parce qu'on a quand même des producteurs qui font de tout et on ne peut pas être experts en tous les sujets. Moi je trouve qu'ils sont très utiles pour ça. En revanche, la critique inter-producteurs elle n'est pas là. Elle n'est vraiment pas là. Et je peux le comprendre. D'ailleurs, avant, on disait producteur-enquêteur et maintenant on dit producteur-visiteur parce que le côté « enquête » ils disaient : « Non mais moi je ne vais pas enquêter chez les autres ». Ça les gêne d'avoir ce rôle de devoir juger le travail des autres.

[...]

Q11 : Comment est-ce que tu gères ce qui est vérifié avec les contrôles du label bio et ce que le SPG vérifie ?

R11 : On part du principe que s'ils sont labélisés bio, c'est qu'ils ont été contrôlés par quelqu'un donc je ne les revérifie pas. Après on est bien conscients aussi que les contrôles, comme tous les contrôles, ont leurs limites. C'est-à-dire qu'un contrôleur, il vient à un moment T voir la ferme et qu'il n'a pas forcément accès à tout. Donc, par exemple, si moi je viens en été et que les animaux sont à l'intérieur je vais quand même tiquer dessus. Parce que, même si c'est censé être une obligation du label bio, et que ce n'est pas à moi de le regarder, vis-à-vis de Nature et Progrès ça fait quand même partie des choses que notre cahier des charges exige. On exige de respecter les principes du bio. Donc, ce que je connais, parce que je travaille aussi un peu sur la législation, je les regarde au passage, je les vois et ça fait partie de choses qu'on peut discuter en COMAC aussi. Sinon, logiquement, on est censés vraiment regarder et contrôler que la partie « charte », les valeurs de l'association. Moi j'ai fait un petit mémo pour les consommateurs, pour les aider un peu à savoir quand on parle de « bien-être animal », qu'est-ce que ça veut dire, quand on parle « d'écologie », qu'est-ce que ça veut dire, quand on parle de « résilience » qu'est-ce que ça veut dire, etc. Ils ont des petits questions-types pour les aider à voir ce qu'est le genre de questions qu'on se pose quand on vérifie la charte. Voilà, pour moi c'est deux choses totalement séparées, mais, bien sûr, en tant qu'agronome j'ai toujours un œil sur le côté bio, mais je considère que c'est le job de quelqu'un... En revanche, clairement si je vois une grosse fraude, et ça ne m'est jamais arrivé, moi je ferais remonter ça à l'organisme de contrôle, ça c'est sûr... Je ne peux pas accepter qu'on ne respecte pas le cahier des charges bio.

Q12 : Est-ce qu'il y a une complémentarité entre le label bio et le SPG ?

R12 : Ah oui, complètement, comme je te disais le label bio c'est un contrôle par tiers et le SPG c'est un contrôle en interne donc c'est déjà deux approches complètement différentes qui permettent d'accéder à des informations différentes. L'intérêt du SPG c'est justement d'apporter au label bio ce qu'il n'est pas... Les gens parfois sont déçus par le label bio, mais il faut savoir que le label bio c'est juste une méthodologie de production, c'est tout. Il n'y a pas de valeurs, il n'y a pas de social, il n'y a pas de local, ... Pour respecter la bio, il faut produire de telle manière et donner tels aliments aux animaux, etc. Donc nous, tout ce qui a un peu été "oublié" en fait dans la philosophie de départ du bio, avec ce cahier des charges européen, on est venu le rajouter avec une charte. C'est là que la charte amène des choses qualitatives par rapport au bio qui va contrôler des choses quantitatives, des mètres carrés, des densités d'animaux, des taux de résidus, etc. Nous on vient rajouter tout ce qui a disparu quand ce label bio est devenu européen en 1991, avec un cahier des charges à respecter. D'où le côté « charte » et pas « cahier des charges », puisque ce sont des principes et pas des choses qu'on peut toucher ou compter. Ce

sont des choses qui sont un peu subjectives mais qui, pour Nature et Progrès, faisaient partie du bio à la base et donc c'est pour ça qu'il y a aussi cette volonté de continuer de les promouvoir.

[...]

Q14 : Tu as dit que le SPG « pourrait permettre peut-être de faire changer les choses », qu'est-ce que tu entendais par-là ?

R14 : Parce que c'est un mouvement. Pour moi, c'est un mouvement social, le SPG. Comme tout mouvement social, on essaye de tendre vers quelque chose... Le SPG, il essaye de tendre vers une agriculture participative, transparente et dans laquelle on peut avoir confiance... Surtout la transparence, moi je trouve. Le côté participatif c'est bien, mais je crois qu'on le retrouve déjà dans pas mal de mouvements sociaux. Pour moi, c'est la transparence qui est vraiment le point clé. Le fait qu'on devrait... aucun producteur ne devrait jamais avoir honte de montrer ce qui se passe dans sa ferme. Et s'il a honte de nous montrer, c'est que logiquement, il ne devrait pas travailler comme ça. Si tous les élevages intensifs ouvraient leurs portes aux consommateurs, je crois que ça n'existerait plus les élevages intensifs. (Rires)

[...]

Q19 : Est-ce que c'est possible d'y aller sans le label bio ?

R19 : Ah, chacun fait ce qu'il veut... mais après tu m'expliqueras comment tu garantis au consommateur qu'il n'y ait pas de résidus de pesticide si tu ne fais pas des analyses chimiques. Nous personnellement on n'a pas les moyens, ni les labos pour les faire donc on est très contents qu'il y ait des organismes de contrôles qui le fassent à notre place (rires). Moi un producteur qui me dit « Je n'utilise pas de pesticides », je veux bien le croire... mais je ne peux pas garantir à mes consommateurs que c'est vrai si je n'ai pas de preuves sur papier que c'est vrai. D'où pour moi la limite de ne pas faire avec le label bio. Nous, on dit toujours « c'est un socle de base le label bio, c'est nécessaire mais pas suffisant ». Mais je continuerais toujours à dire que c'est nécessaire. En plus, j'ajouterais à ça qu'il faut le soutenir ce label bio. Si tous ceux qui travaillent bien ne se labellisent pas, il ne restera plus que les bio industriels dans ce label. Moi je veux qu'il continue d'avoir du sens ce label donc, motiver les gens à rester dedans, moi je trouve que c'est bien (rires). Surtout qu'à l'heure actuelle, les primes permettent de couvrir les frais de labélisation donc profitons-en. Ça ne sera peut-être pas toujours le cas mais pour l'instant c'est toujours le cas.

Q20 : Est-ce que tu sais quels soutiens reçoivent les SPG ?

R20 : Pas du tout. Nous on ne reçoit pas en tout cas, donc je ne suis pas au courant... S'il y en a je veux bien le savoir (rires). En revanche, peut-être que ça peut tomber sous le cadre de l'éducation permanente, ça je ne sais pas. Il faut voir, ça émane d'une question de société quand même donc nous on y a réfléchi aussi.

Q21 : Est-ce que tu penses que ça intéresse les politiques ?

R21 : Je ne sais même pas s'ils sont au courant que ça existe... Je n'ai jamais eu de discussion là-dessus. Je réfléchis mais non, pas que je sache. Je crois qu'ils s'en foutent un peu non ? (rires) Je ne sais pas, franchement je ne sais pas du tout... [...] Au niveau politique, est-ce qu'il pourrait y avoir comme levier qui favoriserait ça ? Franchement, je ne vois pas trop le rôle du politique

là-dedans... Enfin oui, des subsides. Mais c'est bénévole le SPG, tous ceux qui participent au SPG, ils le font bénévolement.

Q22 : Pas l'animateur...

R22 : Pas l'animateur... Moi je prends sur mon temps de travail pour le faire. Nous on est en fonds propres là-dessus, et c'est clair que s'il y avait un moyen de financer ça, ça serait bien et ça pérenniserait notre boulot. [...] Une critique énorme des producteurs, et ils ont totalement raison, c'est qu'ils doivent payer pour prouver qu'ils travaillent mieux que les autres. Le SPG c'est un peu pareil. Tu peux décider de faire payer une cotisation par tes producteurs... Moi je sais que c'est une question que j'ai souvent : des gens qui rentrent dans le label [...] et donc je leur explique qu'ils payent une cotisation annuelle mais ce n'est pas un prix de labélisation, c'est-à-dire que ce n'est pas comme en bio où tu dois payer quand le contrôleur doit venir chez toi. Donc, si le contrôleur vient une fois par an, tu payes qu'une fois mais s'il vient deux fois, tu dois payer les deux fois. Nous quand on va chez eux, ça fait partie du pack global « bienvenu dans le label » : vous avez droit à une SPG toutes les 3 ans [...]

Q23 : Est-ce qu'il y a des problèmes de participation ?

R23 : Pas pour l'instant, enfin pour moi non. J'ai des problèmes de participation pour l'instant à des réunions. Là, à la COMAC, franchement, je pense que si j'ai un tiers des gens présents, je serai contente. Mais ça c'est plutôt du côté des producteurs. Les consommateurs, non, franchement cette année je te dis, nous on a eu aucun souci pour organiser des SPG. On a toujours trouvé des gens. Et un truc aussi important, c'est vrai qu'on n'en a pas discuté mais c'est « qui a le droit de participer au SPG ? ». C'est-à-dire que nous, on a fait le choix que c'est réservé aux membres de NP, mais je sais que j'ai une collègue qui a eu une visite où elle n'avait personne et elle a demandé au producteur « est-ce que dans votre clientèle est-ce qu'il y a des gens qui sont intéressés ? ». Après je t'avoue qu'après c'est compliqué à gérer parce que du coup c'est difficile de les inclure dans la suite du processus parce que je n'ai pas forcément leurs contacts déjà puisqu'ils ne sont pas dans ma base de données et que donc... quand j'organise des réunions ou des trucs comme ça, qui normalement sont réservées aux membres de NP, je ne sais pas quelle est leur place là-dedans. Mais en tout cas il y a moyen de décider d'inclure ou pas, d'ouvrir à tout le monde ou de fermer aux membres de ton association, ça ce sont des choix à faire en interne. Nous c'est clairement un choix, déjà parce qu'on a déjà pas mal de membres donc on se dit que ça peut suffire et c'est un choix de fonctionnement qui fait que... les membres de NP, c'est eux qu'on consulte quand on prend une décision sur quelle orientation prend l'association. Le SPG fait partie de ce genre de décision donc c'était logique pour nous de continuer de travailler avec eux mais on n'est pas fermés à l'idée qu'il y ait d'autres gens qui participent... mais ça je pense que pour les associations c'est une question à se poser en amont la question « à qui on ouvre le SPG ? », ça peut vachement influencer l'organisation du processus. Mais nous, non, niveau participation pour le moment ça se passe bien. Je touche du bois, on verra... La fille qui faisait ça avant moi elle n'avait jamais assez... elle n'arrivait pas à avoir les consommateurs. Est-ce que moi je bénéficie d'un climat sociétal un peu plus favorable à ce que les gens participent à ce genre de truc ? J'ai l'impression, peut-être. Moi j'ai vraiment la sensation qu'on est à un moment un peu charnière et que les gens s'engagent un peu plus...

Entretien MAP, producteur·rice anonyme

Q1 : Est-ce que tu peux te présenter brièvement et me retracer dans les grandes lignes l'évolution du SPG du MAP ?

R1 : [...] Le SPG pour moi c'est plus qu'un système participatif de garantie, comme l'indique son nom, c'est un système où on peut se réapproprier sa nourriture. C'est important que les mangeurs, et tous les citoyens, puissent réfléchir à ce qu'ils mangent, avec ceux qui cultivent, les paysans. [...] Finalement le revenu de celui qui travaille la terre est toujours très bas. Par rapport à n'importe quel autre métier, on gagne vraiment très peu. Ce n'est pas pour rien que les paysans sont, comme je le dis, en voie de disparition, même s'il y en a encore beaucoup dans le monde, parce qu'une manière de survivre c'est de se nourrir évidemment, donc c'est comme ça qu'il y en a beaucoup. Mais dans nos systèmes capitalistes où l'économie s'est développée de manière exubérante, les paysans subissent... ils survivent dans un système dévastateur. Par rapport à l'agriculteur, le paysan arrive à survivre parce qu'il sait se nourrir de ce qu'il produit, c'est déjà ça. Mais pour en tirer un revenu digne, par rapport au travail qui est demandé au paysan, on est en dessous de tout. [...] il faut essayer d'aller toujours plus loin pour remettre en question ce système dévastateur. Alors c'est clair que dans notre société, tout le monde est tributaire de son porte-monnaie, de sa vie et de toutes les difficultés du loyer cher etc. C'est clair que là aussi il ne faut pas jeter la pierre aux gens, aux individus, tout le monde fait ce qu'il peut mais c'est le système qui est... complexe et qu'il faut essayer de changer.

Q2 : Dans ce système dont tu parles, est-ce que tu identifies des éléments qui complexifient l'évolution et le développement du SPG ?

R2 : Je dirais qu'il y a un manque de temps. Les gens ont de moins en moins de temps, parce que notre système économique nous prend beaucoup de temps. Les gens n'ont plus le temps de faire à manger, enfin ils ne prennent plus le temps. Ils pensent que ça prend du temps et de l'énergie et oui ça en prend évidemment, comme tout, mais c'est beaucoup plus simple qu'on ne le croit. Notre système économique cherche à faire en sorte que les gens consomment. Pour les faire consommer, il faut les occuper. Ils doivent travailler toujours plus, pour gagner toujours moins ou plus, mais en tout cas ils ne s'en sortent plus. [...] aller au bistro, au cinéma, on sort, on fait plein de choses très chouettes mais qui demandent de l'argent. En plus, on a tous les robots maintenant que nos grands-parents n'avaient pas : machine à laver, robots de cuisine qui devraient (enfin c'est ce qu'on nous a dit) nous faire gagner du temps... Je vois que les gens ont de moins en moins de temps, malgré toute cette technologie... On va peut-être vite mais il faut travailler plus pour se payer tout ça et donc les gens n'ont plus assez de temps pour cuisiner, manger ensemble, pour refaire des choses simples, essentielles et où on peut échanger, communiquer. [...] Pour moi ça c'est un frein, qui est quand même important, c'est ce manque de temps que les gens ont parce qu'on leur fait croire qu'ils doivent avoir tout le reste et que ça leur bouffe beaucoup de temps sur l'essentiel : sur l'échange, sur l'humain, sur ce qui est bon pour soi, la famille, ses amis, tout ça. Le SPG, tout ce qu'il peut essayer de faire c'est de mettre le doigt sur ce problème auprès des gens, essayer de les aider à réfléchir, à comprendre et à sortir tout doucement de cette roue qui tourne de manière beaucoup trop rapide...

[...]

Q12 : Est-ce que le SPG t'apporte quelque chose de plus que le réseau de confiance que tu avais avant ?

R12 : Pour l'instant, pas assez, parce que justement, comme j'aimerais bien... [...] c'est bien que les gens aient confiance, mais moi je dis que c'est plus qu'un outil de confiance, c'est un outil qui permet de grandir ensemble, d'évoluer ensemble. La confiance, c'est une chose importante, pour ne pas se mentir à soi-même, ni aux autres évidemment. Le fait d'avoir un SPG ça permet, enfin ça devrait permettre, de voir les points faibles et de les améliorer... et les points forts puisque c'est toujours gai. Je donne souvent l'exemple de ce maraîcher en Flandre qui arrosait ses légumes avec de l'eau de distribution. Ce sont les consommateurs qui lui ont dit « dans l'eau de distribution il y a des produits chimiques, des pesticides, du chlore, ce n'est pas toi qui le mets mais ça se retrouve dans l'eau de distribution et finalement sur les légumes qu'on mange. Alors qu'est-ce qu'on peut trouver comme solution pour remédier à ça ? » La solution qu'ils ont trouvée c'est de l'eau de pluie. Mais il faut capter l'eau de pluie, la récupérer et la stocker, donc ça demande des coûts... et ces coûts ils les ont partagés. Ils n'ont pas dit au producteur « maintenant tu t'endettes, tu te débrouilles pour faire ça », non ils ont dit « On finance nous-même les matériaux, et au lieu de faire faire les travaux par une entreprise qui coûtera beaucoup plus cher, on va faire le boulot en une ou deux journées, comme ça, ça ne coûte que les matériaux et le boulot on s'y met tous, hop ». Voilà, pour moi ça c'est un SPG pratique, où on voit un problème, un truc qui nous chiffonne ou qui ne nous plaît pas, qu'on a envie de changer, et on le change. Alors il y a une solution où il n'y en a pas, si elle n'est pas accessible pour une raison financière ou autre, mais on en est conscient et on sait pourquoi on le fait ou on ne le fait pas. Et on ne rejette pas la faute sur le producteur en disant qu'il ne s'endette pas et qu'il ne se bouge pas. On prend notre vie en main et on se réapproprie notre alimentation. C'est vraiment ça le SPG.

[...]

Q15 : Est-ce que le SPG du MAP arrive à aller au bout de ses objectifs et des différentes étapes du processus qu'il s'est fixé selon toi ?

R15 : Alors... pas encore jusqu'au bout pour l'instant, parce qu'on est vraiment dans un processus grandissant. Dans l'idéal il faut avoir un noyau, et ça peut être deux, trois personnes, c'est déjà bien, s'il y en avait plus ça serait mieux, mais s'il y en avait déjà deux ou trois ça serait merveilleux. Il faut des consommateurs qui participent au SPG, qui font vivre le SPG. Maintenant, chez les producteurs qui participent, on en est à des degrés divers aussi, parce qu'on fait en fonction de leur temps [...] Donc il y a : réponses aux questionnaires, la fleur (ça c'est facultatif mais ça fait plaisir de voir et de montrer où on en est), et puis... l'idéal c'est la COMAC, qui devrait se mettre en place avec le noyau de consommateurs pour que d'années en années, les problèmes qu'on nomme et qu'on identifie, on puisse voir si effectivement on a trouvé une solution à ce ou ces problèmes qu'on a envie de changer. Donc il y a encore du chemin à parcourir... mais les paysans sont des gens qui ont le temps, ils connaissent le temps du rythme des saisons, et je ne m'inquiète pas...

Q16 : La fleur, est-ce que vous l'utilisez comme un outil de communication vers l'extérieur ?

R16 : Oui, oui, vers l'extérieur, c'est un peu le but.

Q17 : Est-ce que ça touche les gens ?

R17 : [...] Cet outil de visibilité, je pense qu'il est important, mais pour l'instant il n'y a pas encore les résultats espérés. [...]

Q18 : Tu as parlé « d'évoluer ensemble » comme objectif du SPG, est-ce que tu es satisfait de ce que tu as pu observer ? Par exemple par rapport aux interactions entre producteurs, ou avec les mangeurs ?

R18 : Oui, lentement... [...] Mais ça prend du temps. Et autant le producteur il a le temps, parce qu'il vit avec le rythme des saisons donc il sait que les choses prennent du temps : du moment où une graine est en terre jusqu'au moment où on récolte, ça prend du temps, autant parfois je me dis « est-ce qu'on a encore le temps ? » Avec tout qui va tellement vite et pas toujours bien d'ailleurs... J'aimerais que les gens se bougent plus [...]

Q20 : Malgré le fait qu'il y a une dynamique, notamment au sein d'AIA, pour essayer de le faire avancer ?

R20 : Avec le MAP on a lancé la plateforme SPG. C'est un peu le lieu où les associations se rencontrent, et tous ceux qui veulent mettre en place un SPG, ou qui y réfléchissent. Donc on en discute ensemble pour pas que chacun réinvente la poudre de son côté... on se met ensemble et on réfléchit. C'est comme ça qu'avec la plateforme, on a écrit le fameux Référentiel Agroécologique, qui se retrouve sur le site de AIA entre autres et des GASAP, du MAP. Voilà. Faire ce qu'on peut faire ensemble, pour évoluer ensemble aussi et pas chacun de son côté. Ça c'est important... C'est pour ça que la bannière « AIA » a été fort vite importante pour justement aussi avoir une certaine reconnaissance officielle... Mais on en est encore loin... Là, par exemple, les dernières démarches qu'on a faites pour essayer d'obtenir un peu d'aide financière pour faire avancer plus vite que ce qu'on fait actuellement, avec les GASAP, on a fait une demande GASAP-MAP à la région wallonne parce que la première réponse c'était « il faut faire la demande ensemble » parce qu'on l'avait d'abord fait séparément et qu'ils n'aiment pas trop quand il y a plusieurs demandes qui viennent, ils préfèrent avoir un seul interlocuteur. AIA a aussi fait une demande, mais toujours en concertation, on était d'accord. L'idée de la région wallonne, si notre demande est acceptée et financée, c'est que ça pourrait accélérer un petit peu le développement du SPG mais ils nous ont bien fait comprendre que c'était un outil pour que le consommateur puisse être informé, pour qu'il puisse se former, réfléchir. Donc c'est déjà super, mais ça n'est pas... pour eux en tout cas, un outil qui doit remplacer, ou faire concurrence si je puis dire, à la labélisation bio. Ce qui est dommage, parce qu'ils n'ont pas tout compris. Mais je le savais. C'est parce que la politique belge et wallonne, n'est pas prête à mettre en doute la labélisation bio. Politiquement ça ne serait pas correct. Je prends l'exemple de la Bolivie, où le SPG fonctionne et est reconnu par l'état, via les municipalités qui mettent en place, enfin certaines municipalités qui peuvent le faire, tout le monde ne le fait pas parce qu'il faut des moyens aussi... Et là quelque part il y a une reconnaissance officielle, puisque les petits paysans boliviens qui ne peuvent pas se payer le label parce qu'ils ne font pas de l'exportation et le label coûtant trop cher, ils ne peuvent pas se le permettre pour les petits produits qu'ils vendent sur les marchés et autres. Le SPG là-bas a une reconnaissance officielle, et ça chez nous on n'est pas encore prêts de l'avoir.

Q21 : Pourquoi ?

R21 : Hé bien parce que... c'est la politique qui voit l'outil SPG comme un concurrent avec le label bio.

Q22 : Et ça ne l'est pas ?

R22 : Non, ça ne l'est pas... [...] On pourrait se dire que le SPG ne reste que local, sur la Belgique, il n'y a pas de reconnaissance, pour l'instant, européenne, voire internationale. On pourrait... l'IFOAM se bat pour qu'il y ait une reconnaissance. Au sein d'IFOAM, il y a quelques années en tout cas, [...] il y a certaines personnes de l'IFOAM qui disent qu'il faut une reconnaissance, parce que justement, un jour les gens qui sont en bio mais qui ne sont pas rentrés dans la labélisation pourraient devenir de nouveau bio alors qu'ils ne le sont plus. Même s'ils le sont dans les faits, mais en réalité d'après la loi ils ne peuvent pas mettre « biologique » sur leur ferme, stand, marché, ce qui est un gros problème et avec les SPG avoir une reconnaissance c'est primordial. Alors que d'autres, chez IFOAM, disent « Oui, c'est vraiment c'est important mais attention, si le label bio se fait récupérer par les grandes surfaces et l'industrie, faites gaffes que le SPG ne se fasse pas aussi récupérer par ces mêmes acteurs, comme un outil purement économique ». Ce que le label bio est un peu devenu, il est devenu un truc... (geste représentatif d'une grande taille). C'est pour ça que la région wallonne elle ne veut pas se mouiller. On est en Belgique, c'est le pays du surréalisme, on a toujours des compromis, il faut faire plaisir à tout le monde et on ne veut jamais prendre position pour dire « maintenant on tape sur la table ». Et les rares qui l'ont fait ça n'a jamais fonctionné...

[...]

Q24 : Est-ce que la posture de la région wallonne, par rapport à la demande de subsides, est un blocage pour le SPG ?

R24 : Non... Je pense que si on reçoit un soutien, utilisons-le pour que ça devienne quelque chose de fonctionnel sur le terrain. C'est déjà ça qui est bien. Avec leurs moyens ou sans, on peut y arriver. Ça ira un peu plus vite, ou ça prendra un peu plus de temps, mais l'important c'est de le faire vivre sur le terrain, que ça se passe dans la tête des gens, nous tous qui mangeons avec les paysans qui produisent de la nourriture. Et la reconnaissance officielle c'est dans un second temps. Si elle était là directement ça serait merveilleux mais comme je n'y crois pas trop, en l'état actuel des choses... ça viendra, peut-être.... Peut-être jamais. Mais en tout cas, pour moi ce qui est important c'est que ça vive. Que ça vive sur le terrain avec la relation consommateur-producteur.

Q25 : Est-ce que la contestation du prix du label bio est un objectif du SPG du MAP ?

R25 : Jusqu'à présent dans le SPG qui fonctionne chez nous, les gens ont déjà le label. [...] Mais ils font partie du SPG parce qu'ils veulent aller plus loin, parce qu'ils trouvent ça intéressant. Mais on pourrait très bien faire le SPG avec des gens qui n'ont pas le label et aussi pour des gens qui n'ont pas les moyens de le payer comme des petits maraîchers [...]

Q26 : Comment on fait pour assurer la qualité d'une production et leur absence de produits chimiques, avec un SPG ?

R26 : En fait, avec le SPG, les gens sont en confiance et en relation avec le producteur. Ils verront très vite s'il y a des pesticides qui s'utilisent. Donc il n'y a même pas besoin de faire des analyses. On pourrait... mais ça coûte cher de faire des analyses. Par la rencontre, on évite toutes ces analyses qui coûtent cher et qui, ici ne sont pas nécessaires, parce qu'il y a une confiance. [...] Ici le côté technique il est assuré on va dire par quelqu'un de la profession. Si on va chez un maraîcher, on le fait avec un autre maraîcher qui a le regard technique, que le consommateur n'a pas nécessairement, c'est important.

[...]

Q28 : Ce regard technique, est présent dans le SPG du MAP ?

R28 : Oui... mais pas assez... [...] idéalement il faudrait que lorsqu'un producteur soit visité en SPG, il y ait 2-3 de ses mangeurs et un collègue, lui-même de la même branche, éleveur, ou fromager, pour vraiment avoir le côté professionnel à fond. Parce que moi je ne m'y connais pas non plus sur tout, personne ne sait vraiment tout, ou alors c'est très rare.

[...]

Q33 : Est-ce qu'il y a des choses que seul le SPG est capable de réaliser ?

R33 : Le changement, la transition agroécologique je pense... Alors ce n'est peut-être pas que le SPG qui va nous faire changer, mais je pense que c'est un bon outil pour y arriver et qui nous permettrait d'y arriver. Il y aura peut-être d'autres choses et des grosses baffes dans la figure aussi, c'est peut-être de ça qu'on a besoin... Qu'on accélère le processus. Le SPG il est lent, et tant qu'on a le temps ça va, mais est-ce qu'on a vraiment encore le temps ? Est-ce que les producteurs ont le temps de continuer à crever comme ils crèvent ? Est-ce que la planète a le temps d'étouffer comme on l'étouffe ? Je ne crois pas. Mais voilà, on ne peut pas faire plus que ce qu'on peut faire dans nos quotidiens. C'est la nature un moment donné ou autre qui va nous flanquer une grosse baffe dans la figure et qui va faire qu'on va tous se bouger un peu plus vite. Si ce n'est pas trop tard... mais restons optimistes. En tout cas le politique c'est clair qu'il devrait se bouger beaucoup plus vite qu'il ne le fait. Au niveau climat il reste amorphe...

Q34 : Penses-tu que les consommateurs manquent de confiance par rapport aux SPG ?

R34 : Il faudrait d'abord qu'ils le connaissent... mais, en connaissance de cause, je ne crois pas qu'il y aura un manque de confiance. Parce que justement s'il y a un manque de confiance ça veut dire qu'il y a un problème... alors que si eux sont là, avec les autres acteurs, c'est pour assurer cette confiance... il n'y a pas de raison que la confiance manque.

Q35 : Et par rapport aux consommateurs qui ne sont pas encore dans le SPG ?

R35 : C'est juste de l'incompréhension et un manque de temps comme pour tout le reste comme je te disais on a des vies trop remplies... Mais de nouveau celui qui a envie de prendre le temps de changer ses habitudes, il le trouve étrangement... Ça montre bien que le temps c'est relatif. On consacre le temps à ce qu'on veut bien. Alors sans juger, celui qui prend du temps à aller le dimanche en voiture ou à moto parce qu'il aime bien ça, voilà c'est son choix. Mais qu'il ne dise pas qu'il n'a pas le temps de faire à manger... Mais chacun occupe son temps comme il le veut ce n'est pas... il n'y a pas un seul idéal... mais alors qu'on ne se plaigne pas qu'on bouffe mal...

[...]

Q40 : Penses-tu que le fait qu'il y ait autant de produits bio dans les supermarchés soit une bonne ou une mauvaise chose pour le développement des SPG ?

R40 : Je pense que c'est mauvais... En même temps, d'autres vont dire « oui mais c'est bien parce que le jour où le bio augmente, ça fait prendre conscience aux gens que justement il faut manger mieux et pas que manger mieux mais soutenir la planète et les paysans aussi » il y a deux visions... Et ceux-là ils vont dire « oui c'est bien que les grandes surfaces s'en occupent parce qu'au moins ça le fait grossir ». Moi je ne dis pas que c'est entièrement faux, mais je dis

que ça nous a fait beaucoup de tort, et que ça continue à nous en faire de plus en plus. Parce que les gens inconsciemment, ou certainement, vont dans les grandes surfaces puisque tout est fait pour qu'ils y aillent. Et il n'y a pas que les grandes surfaces, les trucs où tu commandes sur internet une boîte toute faite avec les proportions exactes pour un repas, toutes emballées individuellement... Mais voilà, c'est la facilité. De nouveau on fait croire aux gens plein de choses [...]

Le SPG, pour moi, il dit « engagez-vous » quelque part... « questionnez-vous ». Ce n'est pas que « on vous faire croire » mais « venez le vérifier » et de dire « prend du temps, rentre en contact avec le producteur, pose-lui des questions, aide-le à s'améliorer ». Donc ce n'est pas cette belle image qu'on te montre en magasin où l'on voit le producteur avec sa salade en main. Une belle photo c'est toujours gai mais qu'est-ce qu'il y a derrière ça ? Tandis que là, ce n'est pas une photo, c'est la réalité : « Va voir le paysan qui ne peut pas partir en vacances en été, va voir comment il travaille pour gagner deux fois rien, va voir toutes les difficultés et son impact sur l'environnement ». C'est déjà mieux en bio qu'en conventionnel mais il y a quand même un impact. Donc voilà, le SPG c'est : « il ne faut pas croire ce qu'on te dit, va voir et fais-toi une idée par toi-même ». C'est ça qui est important. Alors que dans les grandes surfaces et les multinationales ce n'est surtout pas ça c'est : « on réfléchit pour vous, on pense pour vous, on agit pour vous, vous n'avez qu'à déboursier ».

Observation participante d'une « soirée-rencontre SPG » organisée par les GASAP

[...]

Observation : Confusion des participants qui ne comprennent pas ce qu'est la différence entre le SPG et un label, ou un CSA, ou les visites que les groupes de consommateurs GASAP organisaient déjà chez leurs producteurs, ou un groupement de producteurs, etc.

[...]

Remarque de l'animateur·rice : « Le SPG est un processus et le processus SPG est un processus. Il y a quelque chose qui existe, qui fonctionne, on est capable d'arriver à quelque chose, même si ça reste quelque chose qui n'est pas complètement abouti... Parce qu'on n'a pas le financement à long terme pour le faire fonctionner et donc il y a encore beaucoup de questions sur jusqu'où est-ce qu'on va être capables d'aller... ». Par rapport à la plateforme SPG : « On a mis en place un référentiel agroécologique et un « processus » commun, qui veut simplement dire que si d'autres développent un SPG, on ne va pas organiser une autre visite SPG chez nos producteurs. Il y a des choses sur lesquelles on s'est accordé par rapport au cadre global. Cela dit, il n'y a pas de reconnaissance, il n'y a pas de financement, il n'y a pas de vision à long terme aujourd'hui. Même si on essaye... on a fait une demande de financement commune avec le MAP pour pouvoir continuer à animer ce processus et pour amener le SPG à une reconnaissance plus globale mais on n'y est pas encore... »

[...]

Question d'un·e participant·e : « Le processus SPG il s'inscrit sur combien de temps ? », réponse pour plaisanter d'un·e autre participant·e « Toute la vie... »

[...]

Animateur·rice : « En France, les AMAP ont essayé de mettre des SPG qui essayaient d'avoir le côté "garantie" et il en a pas mal qui ont évolué plutôt vers ce qu'ils appellent des "démarches d'amélioration continue des pratiques". Ils sont sortis du terme "garantie" pour dire que le SPG est un outil qui permet de mesurer l'amélioration continue des pratiques tant des mangeurs que des producteurs. Les SPG c'est un nom mais je trouve plus clair les « démarches d'amélioration continue des pratiques », ça reflète plus ce que nous (les GASAP) on essaye de faire : une évolution vers un mieux, un horizon défini ».

[...]

Remarque d'un·e participant·e : « Mais du coup le SPG ne va toucher qu'une mini partie des producteurs, une micro-partie même... »

[...]

Intervenant·e invité·e : confiant à l'idée que la dynamique SPG puisse mener à se passer de certification bio si les personnes réunies estiment qu'ils n'ont plus besoin qu'une tierce institution vienne faire de contrôle supplémentaire. Mais pour lui c'est un corolaire plutôt qu'un but et il ne faut pas se focaliser uniquement là-dessus, au risque de passer à côté de l'essentiel.

[...]

Animateur·rice : « Les producteurs du réseau des GASAP sont certifiés bio à 97%. Le SPG c'est autre chose. La dynamique qui a produit le SPG n'était pas une optique de certification mais une optique d'évolution des pratiques, de construction de la cohérence au sein d'un groupe comme le réseau des GASAP. »

Réflexion personnelle de la chercheuse : Difficulté pour les intervenants de la soirée d'expliquer de manière claire, simple et concrète ce qu'est le SPG et d'en dessiner tous les contours. Confusion dans les objectifs du SPG entre objectif endogène d'améliorer le réseau des GASAP et l'objectif de certification vers l'extérieur et de reconnaissance du SPG. Ce n'est pas l'objectif des GASAP pour le moment mais ouverture à cela dans le futur.

[...]

Prise de température à la fin : Les participants ne se sentent pas capables d'expliquer le SPG à des amis après cette rencontre. C'est même difficile pour eux de donner 3 mots clés qu'ils ont retenus. « Il y a eu trop d'informations » disent certains...

[...]

Réflexion personnelle de la chercheuse : Le SPG est un puzzle complexe. C'est un processus lent et en construction qui se veut « intégré » à toutes les étapes de la production et consommation. Il est complet et holistique mais du coup il s'éparpille. Cela le rend difficile à comprendre. C'est une « fragilité » à côté du label bio facile à comprendre pour les consommateurs. On dirait que les GASAP et le MAP le voit comme l'innovation qui va tout régler pour les agriculteurs de ce monde... Le débat était fortement orienté sur la relation entre le SPG et le bio : Est-ce qu'il doit/peut remplacer ou non le label bio ? Est-ce que c'est un concurrent au label bio ? Comment est-ce qu'on assure la garantie s'il n'y a pas de contrôles comme le bio ? On passe beaucoup de temps à essayer de comprendre si le SPG est un nouveau label ou pas. Les GASAP assument clairement que le SPG ne cherche pas à être un label de qualité avec une capacité de contrôle technique équivalente au bio.

Entretien Nature et Progrès, producteur·rice anonyme

[...]

Q2 : Dans quel réseau êtes-vous impliqués ?

R3 : [...] En fait on n'est pas affilié à grande chose parce qu'on veut garder notre esprit libre (rires). Nature et Progrès est venu parce que c'est un label supplémentaire... Un SPG.... Oui, c'est un label supplémentaire : c'est surtout ça.

[...]

Q11 : Est-ce que tu as participé aux SPG ?

R11 : Les réunions je les faisais. Les SPG à la ferme, après la réunion on y a pensé [...] on se dit : « on devrait peut-être organiser une fois un SPG à la ferme pour réunir tous ceux avec lesquels on travaille : tous les groupes, tous les systèmes de ventes avec lesquels on participe, justement de leurs proposer un SPG typiquement de la ferme tu vois ? Pour expliquer un peu ça ». [...] Je n'ai pas reçu de visite mais j'ai fait une visite avec Nature et Progrès il y a des années, tout au début quand ils sont mis ça en place. Et puis on a voulu organiser une visite ici mais bon il y avait peu... à part un producteur ou l'autre... c'était encore un petit peu trop tôt je pense dans l'esprit de gens.... Mais on n'a pas participé réellement à un SPG.

Q13 : Penses-tu que maintenant soit le bon moment ?

R13 : Les gens sont plus « informés » par rapport à ça. Maintenant ils seraient plus à l'écoute... je pense qu'aujourd'hui il y a beaucoup plus de consommateurs qui seraient partants pour ce genre de... pour faire le SPG. Parce que... Je ne sais pas... il y a une ouverture d'esprit... enfin, ça a changé. Je pense que sur 2-3 ans là maintenant, il y a beaucoup de choses qui ont changé dans la façon de réfléchir de beaucoup de consommateurs et je pense que c'est le moment de faire ce genre de choses.

Q14 : Pourquoi est-ce que tu participes, ou voudrais participer, au SPG ?

R14 : Simplement pour aller plus loin que les simples labels que l'on a pour l'instant. Tu vois le label bio... Le label bio c'est bien, il le faut parce que c'est une sorte de garantie pour les gens qui ne vont pas très loin et qui ne sont pas très informés. C'est une base. Après je pense qu'on peut aller plus loin... ça fournit quelque chose en plus déjà au niveau humain... Je pense que par rapport au label que l'on a pour l'instant... j'ai l'impression qu'il y a plus de respect, ce n'est pas un simple contrôle sur papier... c'est une visite conviviale où on peut expliquer les choses, où les gens posent des questions...

Q15 : Est-ce que c'est important pour toi c'est manière de faire-là ?

R15 : Ah oui, oui. Je pense que ce serait important parce que les échanges entre producteurs... on n'est pas là pour aller juger mais c'est intéressant d'avoir des échanges simplement parce que c'est enrichissant les échanges entre participants, et ça crée des liens. Oui, je pense que c'est important.

Q16 : Tu as le label bio, est-ce que tu pourrais imaginer d'abandonner le label bio pour n'utiliser que le SPG ?

R16 : Je pourrais l'imaginer. Oui, on pourrait l'imaginer, tout à fait. Simplement la chose qui nous retient ce sont les primes... il faut être un peu terre à terre (rires). Ce sont les primes qui

nous retiennent, parce qu'honnêtement maintenant, si je n'ai pas cet argent qui arrive... Elle arrive quand même à un moment bien précis et c'est important... Et bien on aurait plus ce label bio. On est rattaché à ce label bio simplement pour ces primes là et simplement pour certains, un distributeur, un grossiste qui a besoin de ce label pour vendre en magasin. Par exemple la coopérative [...] je pense qu'il irait plus vers le SPG. Cela serait plus facile, simplement en faisant sauter le label, parce qu'entre producteurs je pense qu'il en a qui ne sont pas partants pour garder les labels... C'est une grande question. Mais alors ça implique le fait qu'on doive vendre vraiment autour de chez soi et ne plus vendre avec un grossiste ou en magasin. Mais si le SPG était « plus fort » avec un peu plus de structure que maintenant, il pourrait quand même remplacer le label dans certains magasins bio qui sont plus engagés que le simple magasin bio de grande surface... Enfin, il me semble.

Q17 : Pourquoi penses-tu que le SPG n'est pas « plus fort » ?

R17 : Je pense qu'il n'est pas encore assez reconnu. Il devait être beaucoup plus reconnu... il faudrait pouvoir aller plus loin là-dedans parce qu'en fait si tu crées un SPG autour d'une ferme ça renforce quand même une identité, un lien, quelque chose de plus... [...] Il n'est pas assez reconnu. Je pense que la plupart de gens ne savent pas ce que c'est le SPG. Dans les consommateurs je dis bien. Dans les producteurs normalement je pense qu'il y en a beaucoup qui connaissent... mais c'est un engagement supplémentaire.

Q18 : Tu penses le label bio joue un rôle dans le manque de connaissance et de reconnaissance du SPG ?

R18 : Je pense que s'il n'y avait pas ce label bio le SPG serait peut-être plus fort car ça serait le seul système. Ça serait un point auquel les gens pourraient se raccrocher tandis que maintenant le label bio a pris le dessus sur tout. Je veux dire même si le produit n'est pas bon, même s'il n'est pas éthique, même s'il vient de l'autre bout de la terre... il a pris le dessus sur tout. En fait, ce label ne permet plus de réfléchir, les gens font confiance les yeux fermés, tandis que le SPG ferait réfléchir et agir autrement.

Q21 : Qu'est-ce que ça apporte de faire partie d'un SPG ?

R21 : Je reviens toujours à la même chose, pour moi c'est le fait de... C'est comme ici à la ferme : ce qu'on essaie de créer, ce qu'on essaye de tisser, c'est le fait que les gens aient un retour vers la ferme, vers leurs paysans, vers « le leur » on va dire, tu vois ? Leur fournisseur en fruits et légumes, viandes, fromage et qu'il y a ce soutien... parce que comme il est dit c'est un système « participatif », c'est la participation de tout le monde qui compte. De tous les mangeurs et de tous les paysans dans un même projet.

[...]

Q30 : A l'heure actuelle quels sont les défauts des SPG ?

R30 : Le SPG Nature et Progrès il n'y a pas beaucoup de suite derrière... On l'a fait une fois il y a 8-9 ans et après il n'y a plus rien eu... [...] En fait, dans le SPG est-ce que les gens doivent venir régulièrement ? Ça se passe tous les ans, tous deux ans, tous les trois ans ? C'est la question que moi je me pose par rapport aux SPG... Est-ce que c'est quelque chose qui doit être récurrent ? A un rythme régulier pour que les gens puissent s'y appliquer ou pas ? Ou est-ce qu'on fait un SPG et puis c'est fini et on est parti pour longtemps ?

[...]

Q33 : Est-ce que tu penses que ça te demanderait beaucoup de temps de faire une visite ?

R33: Ben non, ça ne me prendrait pas plus de temps qu'un contrôle bio, qui nous prend toute la journée aussi, donc finalement... Prendre une demi-journée pour faire un SPG c'est très bien. Je trouve que c'est un temps qu'on peut donner pour justement mettre ça en avant. Ça n'est pas une perte de temps comme on pourrait avoir pour des bêtes contrôles [...] Parce que les contrôles... en fait sur place pour aller visiter voir, etc. ça se passe toujours très bien mais le seul problème qu'il peut y avoir ce sont les contrôles administratifs ... c'est surtout ça qui est lourd. Avec les SPG il n'y a pas de contrôles administratifs évidemment. Il n'y a pas de contrôles d'entrées de facture, de vérification etc. Les contrôles bio, l'AFSCA et tous ces trucs là c'est surtout l'administratif qui prend la moitié ou les 3/4 du contrôle. [...] Et disons qu'ils survolent un peu tout. Ils prennent des échantillons etc. mais c'est toujours par rapport à l'administratif. Ils vont prendre un échantillon d'aliment ou autre, ils vont aller le contrôler et puis faire référence avec la facture et le bon de livraison... c'est plombant.

Q37 : Le SPG pourrait fonctionner sans tous ces contrôles-là ?

R37 : Voilà, ça c'est une question qu'on se pose ici parce que le SPG il ne faut pas que ça reste une visite de ferme où on va aller simplement sur place et donner des conseils. Il ne faut pas que ça reste dans un monde de bisounours on va dire, il faut quand même qu'il y ait quelque chose de concret derrière... si jamais on a un doute. Allez, admettons qu'on aille quelque part faire un SPG et qu'il y ait un consommateur ou un producteur qui ait un doute sur la pratique de celui qu'on va visiter. Est-ce qu'on est habilités à dire « Tiens, est-ce que tu ne pourrais pas me montrer ta facture d'engrais bio ou ce que tu as fait vraiment sur ta terre ? ». Est-ce qu'on pourrait le faire ? Est-ce qu'on pourrait « contrôler » lorsqu'il y a un doute. Ça je me demande tu vois. Parce que les gens sont ce qu'ils sont, tout le monde est pareil, donc s'il y a quelque chose à cacher peut-être qu'ils vont le cacher... Voilà ça je me demande s'il ne faut pas aller plus loin et est-ce qu'on a le droit de le faire dans un SPG ? Est-ce que tous les participants pourraient demander à montrer des documents etc. ? C'est la problématique : « est-ce qu'on peut se baser dans le cadre d'un SPG rien que sur la confiance ? » Voilà, c'est une question. Même si les 3/4 du temps, sans doute que oui, mais est-ce que si jamais, s'il y a trop de doutes est-ce qu'on peut se permettre de demander des analyses de quelque chose ? Par exemple, sur les aliments ou sur la culture... C'est pour ça que je me dis que peut-être que les SPG viennent en complément du contrôle bio en lui-même ou est-ce que les SPG si on laisse tomber le label bio, est-ce que les SPG peut contrôler, pas autant que l'autre label, pas aussi pinailleur, mais est-ce qu'il peut contrôler aussi à un moment ou à un autre ? Si on le remplace évidemment... Si on ne le remplace pas, s'il est complémentaire au label bio évidemment là ça ne pose plus de question mais c'est le choix qu'il faut faire.

Q38 : Te sentirais-tu capable de faire les échantillons et les contrôles de facture si on laissait tomber le label bio ?

R38 : Je ne suis pas sûr... à condition que ça soit marqué dans le règlement du SPG... Si on peut dire « écoute là je pense qu'il faudrait qu'on fasse un contrôle ». Mais est-ce qu'on a la casquette du contrôleur ? Il faudrait assumer de se la mettre cette casquette... ça peut être possible, je veux dire on n'est pas là dans le cadre d'opprimer, de faire le contrôle comme on les a pour le moment... Ici par exemple on en a marre des contrôles, c'est tout le temps, tout le temps, tout le temps et c'est toujours la même chose... On en a vraiment soupé. Mais je trouve que le SPG devrait apprendre à contrôler ou alors les autres contrôles qu'on subit pour l'instant doivent être

fameusement allégés, en tout cas pour les petites structures... Mais le SPG s'il doit remplacer le bio, je pense qu'il doit savoir faire office de... contrôle... à certains moments.

[...]

Q42 : Comment est-ce que tu vois l'avenir des SPG ?

R42 : Ah, c'est la grande question parce qu'en fait le SPG ne peut pas se baser sur le bénévolat uniquement. Moi je me pose la question si le SPG intéresse quelqu'un au niveau du pouvoir et des prises de décisions ? Là j'ai un peu des doutes...

Q43 : Pourquoi ?

R43 : Parce que j'ai l'impression qu'on se base sur les autres labels et que ça suffit pour eux. C'est le bio et on ne va pas plus loin... Les SPG il faut que ça soit reconnu mais je ne sais pas si ce sont leurs priorités pour l'instant... Je n'en sais rien mais je n'ai pas l'impression que ça soit quelque chose qui les interpelle pour le moment. Je pense que les SPG sont basés sur base de coopératives, de groupement d'achats ou des façons alternatives de fonctionner mais qui ne sont pas dans la priorité des autorités. C'est la priorité des gens engagés à faire changer certaines choses mais je ne sais pas si ça l'est ailleurs. C'est militant et engagé, on prend en charge son alimentation, son paysan, son maraîcher et son éleveur... Moi je voudrais pouvoir organiser une visite SPG chez moi. Je pense que franchement c'est quelque chose sur laquelle on va réfléchir ici. Ça germe dans nos têtes.

Entretien GASAP, coordinateur·rice anonyme

Q1 : [...] Pourrais-tu me retracer un peu dans les grandes lignes le développement du SPG des GASAP ?

R1 : Eh bien l'origine exacte, [...] c'était dans le cadre du projet Cozy food pour faire l'évaluation des durabilités des filières alimentaires durables. La question est très vite venue de savoir comment évaluer cette durabilité et de poser les critères qui ont amené à développer ce SPG. Il y avait déjà des exemples en Amérique Latine. Cette recherche a amené naturellement à se dire qu'il fallait poser des questions du point de vue du réseau des GASAP, tant du point de vue de la durabilité des méthodes de production que ça soit sociologiquement et économiquement, que du côté des mangeurs, de leurs engagements pour savoir quelle durée, quelle récurrence, leurs engagements à côté, etc. Ça c'était toutes des questions qu'on se posaient dans le SPG du réseau des GASAP. Donc voilà, le travail sur le SPG des GASAP il a eu lieu pendant 3 ans, et là il n'y a juste plus de financement pour l'instant... Au niveau des GASAP on travaille pas mal avec des groupes de travail de bénévoles. Il y a quelques bénévoles qui sont pas mal intéressés par le projet et qui ont envie d'animer des réunions SPG mais ça ne veut dire qu'il faut les former, prendre ce temps-là, assurer le suivi. Il faut que la rencontre avec les producteurs soit faite etc. Ce n'est pas anodin en temps de travail. Pour le moment on a juste un équivalent temps plein rémunéré, donc c'est un peu compliqué, mais on a introduit une demande de subsides pour un équivalent temps plein pour deux SPG à la région wallonne. Qu'on a, je pense, de grandes chances d'avoir, mais dans des délais complètement incertains. [...] La personne qui avait la charge du suivi des demandes de subsides auprès de l'administration était assez soutenante. Voilà, après elle a changé de département... Mais disons que les gens comprennent la démarche. Maintenant ce qui reste est un grand questionnement sur le long terme c'est qu'on nous demande toujours de nous autonomiser... Les pouvoirs publics quand ils donnent des subsides à une structure, c'est toujours dans l'idée de tester quelque chose et puis que le projet qui a été soutenu

devienne autonome financièrement parlant. Mais autonomiser les SPG ça veut dire : faire payer les producteurs ou les mangeurs. Pour l'instant on est plutôt dans une dynamique où on veut que les producteurs soient bien rémunérés et donc que chaque euro dépensé par les mangeurs aillent dans la poche du producteur. Du coup ça veut dire qu'au réseau des GASAP on a mis une cotisation pour pouvoir assurer un minimum des frais de fonctionnement mais si on veut rajouter une cotisation aux SPG... Il y a moment où les gens payent aussi leurs impôts pour financer ce genre de projet. S'ils doivent en plus toujours les financer... Il y a un moment où les revenus ne sont pas inépuisables pour les gens non plus. Evidemment, la question, en région wallonne, c'est qu'ils développent une certification bio. Ils disent : « Si on subsidie votre projet et qu'il ne s'autonomise pas, c'est quand même bizarre pour nous de développer une certification d'un côté et de vous payer à développer une autre certification d'un autre côté ». Voilà, alors ils comprennent bien que ça n'est pas la même dynamique de certification, que ça n'est pas la même chose et tout ça mais ça reste quand même complexe...

Q3 : Est-ce qu'on peut dire que ça bloque alors du côté de l'administration et des pouvoirs publics pour financer le SPG ?

R3 : Oui plus ou moins... Ce qui bloque c'est... c'est vraiment, pour moi, le fait que ça soit une certification. C'est ça le point d'hésitation à mon avis c'est... Je pense qu'on doit dire aussi qu'on croit très souvent que les administrations bloquent parce qu'on croit qu'elles ne sont pas soutenantes ou compréhensives... mais la plupart du temps elles bloquent parce qu'elles ne comprennent pas bien les projets non plus. Parce qu'elles n'ont pas le pied dedans, elles ne sont pas sur le terrain. C'est parfois difficile aussi d'écrire dans les cases d'un formulaire de demande de subside l'intérêt du projet et... ce qu'il y a de bien c'est quand on a une chouette personne à l'administration [...] et bien on peut parler, on peut expliquer, on peut introduire la demande de subside dans notre propre formulaire, enfin je veux dire écrire un document qui est en page et qui a du sens par rapport au projet qu'on veut développer. Quand tu dois remplir les demandes de subsides dans des formulaires 1AB paragraphe T4, sous-titre machin cumulé avec des questions qui sont les mêmes quel que soit le projet, en fait, ça devient très difficile de défendre quelque chose, de défendre un projet auprès de personnes qui ne sont pas sur le terrain et qui ne comprennent pas toujours exactement ce que tu veux faire. Et puis qui te disent : « Ah mais vous voulez faire une certification mais nous on a une certification bio donc c'est redondant, au revoir ». Ça c'est un peu le sentiment qu'on pourrait avoir.

[...] Il a fallu le temps que les administrations ouvrent les dossiers, se rencontrent et se disent « Ah non ça c'est plutôt chez toi et j'aimerais qu'ils en réintroduisent une en commun ». Ça c'était aussi une question d'administration [...] Donc là je crois que c'était nous qui avons fait un choix qui n'était pas le bon, au début, d'introduire des demandes en parallèle, même si on s'était concerté pour la faire. [...] Après la question de la certification ça c'est un vrai questionnement qu'ils ont chez eux, que je peux comprendre, qui est « Est-ce que je donne des sous à quelque chose qui n'est pas le programme du gouvernement ? » Je fais l'avocat du diable en me plaçant de leur côté mais je peux comprendre la question. Elle ne nous arrange pas mais bon... Leur projet à eux c'est d'avoir un label bio et local wallon. Après je ne sais pas ce qui va être là-dedans, je crois qu'ils sont en train de travailler dessus...

[...]

Q8 : Sans ce subside ça ne serait pas possible de continuer à développer le SPG ?

R8 : Ah non, non, là chez nous, c'est mort... Il pourrait y avoir peut-être une ou deux visites par an, et si des groupes ont envie de faire des visites c'est super, mais ça ne sera jamais un SPG comme... Je veux dire qu'un SPG ça demande de la préparation. Ça veut dire que soit on a des bénévoles sur-engagés qui font ça comme si c'était un vrai boulot et qui font le suivi et qui font les statistiques, soit on a que des visites comme on faisait avant au sein du réseau des GASAP. Ça fait 10 ans que les mangeurs sont invités à aller discuter avec leurs producteurs au moins une fois par an, discuter à l'AG où on discute de la rémunération des producteurs etc. Mais je veux dire que ça ne sera jamais la même chose que d'avoir un employé qui peut faire remonter les infos de tous les producteurs de façon centralisée... Là, ce qui risque de se passer si on n'a pas les sous c'est que, dans le meilleur des cas chaque groupe fera sa visite à son producteur, qui ressemble à une visite SPG mais chaque groupe le fait dans son coin et tu n'as pas l'info de façon centralisée et il n'y a pas d'évolution des pratiques etc. parce que tu n'as pas de vision d'ensemble. [...]

Q9 : Pourquoi est-ce qu'il fallait un SPG si vous faisiez déjà des visites avant ?

R9 : Je crois que c'est parce que ça rentre plus dans le détail et parce qu'un SPG ça met d'autres acteurs dedans. Avant ce qu'on faisait c'étaient les groupes et le producteur, les groupes ils ne connaissent rien à la pratique agricole tandis que maintenant les SPG c'est un producteur... Il y a des producteurs invités à aller chez les producteurs. Ça les fait échanger aussi entre personnes qui connaissent le métier. Parce qu'avant c'était plutôt « qu'est-ce qu'on peut faire pour soutenir les producteurs ? ». Mais parfois l'enfer est pavé de bonne intention, c'est à dire que lorsque tu as des urbains qui viennent et qui disent « on va faire des chantiers et tout ça », ils ne se rendent pas compte que ça demande 3 fois plus de temps au producteur de le préparer, d'expliquer qu'il ne faut pas piétiner, qu'il faut faire ceci et pas ça, ... En fait, si tu ne passes pas du temps à expliquer et si les gens ne prennent pas chacune des mesures, enfin chacune des informations que tu leur donnes dans un chantier collectif, au pied de la lettre, et tu peux faire pire que bien... En fait, l'idée c'était de se dire qu'on allait travailler aussi avec des gens qui comprennent le métier. Ça a un réel impact sur l'évolution des pratiques de parler de façon terre-à-terre en disant « ah tiens toi tu fais comme ça toi ». Entre producteurs ils peuvent se donner des conseils sur l'évolution des pratiques, ce qu'avec les mangeurs tu ne peux pas vraiment faire parce que les mangeurs ne sont jamais au fait des pratiques agricoles, ou même, en termes de solidarité ils doivent avoir plein de fausses bonnes idées. Pour moi ça c'est une grosse évolution apportée par le SPG. Et ça permet aussi de soulever des questions parce que t'envoies un formulaire à l'avance au producteur, avec des questions qui sont beaucoup plus pointues et plus directionnelles que si tu vas juste rencontrer ton producteur et te promener sur le champ et que tu sais comment il produit mais qu'au final, tu n'oses pas vraiment poser les vraies questions qui dérangent.

[...]

Q11 : Qu'est ce qui fonctionne bien dans le SPG et qu'est-ce qui fonctionne moins bien ?

R11 : Je pense que ce qui fonctionne bien, c'est la dynamique participative et d'échange le jour J de la visite. Je pense que si c'est bien animé tu arrives à aborder des vraies questions et à apporter des vraies réponses. Il faut aussi parler de trucs qui ne font pas plaisir tu vois ? [...] à l'inverse ce qui ne marche pas bien c'est que, si c'est moyennement animé et que tout le monde est un peu timide, ou que le producteur n'ose pas aborder ces problèmes, tu peux rester aussi complètement en surface par rapport à certaines choses. Je sais qu'une autre personne qui avait participé à un projet disait : « Si je n'étais pas là pour poser les questions qui fâchent, il n'y

aurait personne qui aurait osé aborder ces questions... Mais moi j'arrêtais de les poser parce que sinon ça donnait vraiment l'impression que j'enfonçais le producteur avec mes 30 questions qui fâchent alors que je voulais pas du tout l'enfoncer, je voulais juste trouver des solutions ».... Pour moi ça c'est... Les freins c'est qu'il faut très bien animer ça pour que sortent les vrais défis. Comme je disais il faut préparer tout ça et franchement on a plein de super bénévoles mais tu ne peux jamais demander la même implication à un bénévole qu'à un employé par rapport à une préparation, une animation et un feedback après un projet comme ça.

Q12 : Est-ce que ça a changé quelque chose pour le réseau des GASAP en général d'avoir ce SPG ?

R12 : Oui, ça nous a permis d'être plus proches de nos producteurs. De nouveau en fonction, toujours de la dynamique interpersonnelle... Je pense que par rapport à l'extérieur aussi ça a apporté pas mal de crédibilité aux GASAP, parce que les SPG on en parle dans beaucoup de publics et il y a un questionnement actuel : « comment se rapprocher des producteurs et de leurs réalités ? comment transmettre les infos structurées aussi aux pouvoirs publics pour qu'ils prennent des bonnes décisions ? ». Et je pense que les SPG ça aide à ça aussi. Ça peut faire remonter des choses du terrain qui ne sont pas toutes dorées. Pour moi, c'est un des projets qu'on anime qui nous apporte le plus d'échanges en interne et de reconnaissance en externe. Franchement si on n'a pas le subside ça me ferait râler...

[...]

Q14 : Est-ce que le SPG est un concurrent au label bio ?

R14 : C'est un concurrent parce que c'est une certification... enfin comment dire... j'essaye de trouver les bons mots... Le label bio c'est un cahier des charges où tu as le certificat oui ou non. Donc derrière tu peux faire évoluer les critères mais sur papier ça sera toujours oui ou non. Tandis que le processus SPG ce n'est pas du oui/non c'est de la participation et ça permet de se dire : « dans ces conditions-là, je te soutiens ou je comprends ton métier, et mon engagement je peux te le donner (ou pas) pour ça, ça et ça ». Pour moi, c'est en ça que c'est en concurrence. Mais ça n'est pas la même chose et on n'a pas envie que ça soit la même chose qu'une certification parce qu'on a envie d'avoir le contact humain et de ne pas « remplir des cases » mais d'essayer de vraiment comprendre ce qu'est la dynamique d'être producteur et c'est quoi être soutenant quand on est un mangeur.

[...]

Q19 : Est-ce que tu penses que c'est aussi possible d'avoir un contrôle « technique et agronomique » dans le cadre d'un SPG ?

R19 : Ça dépend jusqu'où tu veux aller... Si tu veux aller jusqu'à vérifier que ce que le producteur te dit est vrai... Je ne sais pas, tu dois faire une carotte dans le sol et vérifier qu'il n'y a pas de pesticides et dire : « ok c'est bon c'est vrai ». Là, on n'a pas les moyens. Tu dois toujours te baser quand même sur une relation de confiance et sur le fait qu'en allant chez le producteur il te fait visiter sa production. Alors s'il a caché tous ses bidons de pesticides (rires)... il peut... mais bon il n'y a pas vraiment d'intérêt dans une relation comme on a avec des producteurs sur petites surfaces etc. Aujourd'hui on repose pas mal sur la confiance, sur l'échange et sur le fait de voir comment sont produits les légumes et de comprendre ce que vit le producteur. Quand tu vois dans l'agriculture une petite surface avec plein de légumes différents, tu comprends aussi que c'est plus résilient et qu'il y a moins d'intérêt à avoir des pesticides et tout ça, que si tu as

une grande surface de carottes avec que des carottes. Bon... Mais pour ça, évidemment, il faut un peu de connaissances agronomiques... dans les groupes avec un producteur, la connaissance agronomique est présumée suffisante mais après si tu veux rentrer dans des détails qui est plus de l'ordre du contrôle, là non, le SPG on n'est pas là-dedans. On n'a pas les moyens de l'AFSCA ou d'autres structures du style... et on n'a pas la volonté non plus d'être dans une vision répressive « ah, tu me dis ça ? Je vais le vérifier et te prendre une carotte dans le sol ». Nous, on a des producteurs qui disent plutôt : « dans cette parcelle je ne me demande pas s'il manque un peu de potassium » et l'autre producteur va dire : « Tu as vérifié le sol quand tu t'es installé ? », « Ah non, pas quand je me suis installé mais je l'ai fait vérifier il y a deux ans », « Ah donc tu devrais le refaire maintenant parce que ça peut changer très vite. Si tu veux moi je peux te passer ça, ou tel contact, ou tel moyen ». Donc ça va plutôt être comme ça. [...] Mais ça repose clairement sur de la bonne foi et de la connaissance, rien de plus. Mais est-ce que les SPG sont destinés à faire plus que ça ? Je ne sais pas... Il faudrait aller voir ce qui se passe ailleurs, dans d'autres pays ou d'autres SPG...

Entretien GASAP, consommateur-rice anonyme

[...]

Q14 : Est-ce que tu penses que le SPG devrait remplacer le label bio ?

R14 : Pour moi on ne peut pas répondre à cette question par oui étant donné que ce n'est pas un label et que ça a la volonté de dépasser la volonté du label. En fait qu'en tu as un label tu sais que tu achètes un truc qui a répondu à tout un cahier des charges mais tu n'en sais pas plus, tu ne connais pas le producteur, sa ferme et comment il a cultivé. Tu sais juste que label bio égal “pas de pesticides ou du moins pas ceux interdits”. Tu ne sais rien quand tu achètes bio, ce sont peut-être des monocultures... Tu achètes un peu à l'aveugle même si tu achètes via un label. Parce que c'est tout ce que le label peut t'offrir : quelques petites garanties qui répondent à un cahier des charges. Alors que ce n'est pas la logique des SPG de se dire « bon, c'est garanti au moins pour ça, donc j'achète ». Non, c'est justement dans la logique d'aller voir soi-même comment ça se passe, ou via des gens qui partagent les mêmes paniers que moi dans mon groupe et qui ont été sur place et qui eux pourront me dire, ou bien je lirai le compte-rendu de la visite. On n'est plus dans la même relation au savoir et c'est plus la même confiance. [...] Pour moi, les SPG avec tout ce que ça implique comme visites, préparations, rencontres, c'est quand même un protocole assez lourd en un sens, il y a beaucoup de choses à faire, mais c'est très riche aussi parce qu'on sort de la logique purement cahier des charges. Ce n'est pas ça le but. Pour moi, le SPG ne va pas remplacer des labels, c'est autre chose. Ça dépasse les labels.

Q15 : Tu penses que les autres personnes qui s'affilient aux GASAP le perçoivent comme ça ?

R15 : Ceux qui ont fait les visites SPG et qui ont bossé dessus oui (rires). Je pense que pour toutes les personnes qui ne connaissent pas ou qui en ont juste entendu parler, ça reste très flou et très vague. Parce que le SPG c'est un truc qui ne s'explique pas, c'est un truc qui se vit. Donc je pense que ceux qui penseront comme moi sont ceux qui auront fait des visites et qui seront passé à travers tout ce protocole compliqué, mais qui se vit d'avantage qu'il ne s'explique. Mais peut-être que je me trompe. Peut-être que certains ont fait la visite SPG et pensent que c'est l'équivalent d'un label ou pensent qu'on peut l'expliquer à des gens et que c'est suffisant.

Q16 : Est-ce que tu es satisfait des retours d'information vers les mangeurs du SPG ?

R16 : Pour être honnête, je n'ai jamais eu le temps de me plonger énormément là-dedans. J'ai chaque fois jeté un coup d'œil aux questionnaires avant la visite et un petit coup d'œil aux comptes-rendus. Moi, ce qui m'avait nourri c'est d'y avoir participé sur place et pas tant la paperasse d'avant et d'après, même si elle est importante. Il ne faut pas la négliger sinon il y a un côté où ça manque de sérieux, on n'a pas de chiffres ou d'informations factuelles sur lesquelles s'appuyer. Donc je pense que les rapports post-visites sont importants. Avant qu'ils ne soient publiés, je crois qu'il y a une clause de confidentialité. Puis je ne suis pas sûr qu'ils puissent être tout à fait publics parce qu'il y a des choses sensibles chez les producteurs comme la situation économique ou familiale. Il peut y avoir des choses lourdes qu'on ne peut pas balancer à n'importe qui. Il y a un respect de la vie privée et professionnelles. En lisant les trucs post-visites je n'ai pas fait l'effort de chercher si tout avait été dit ou s'il y avait des oublis. Maintenant, c'est aussi ça tout le problème, c'est qu'une fois que ces visites sont faites, quel est le suivi du réseau là-dessus ? Comment est-ce qu'on communique dessus ? A qui ? Moi je ne sais pas trop quel a été le suivi. La compréhension que j'en ai, sans être expert, la compréhension que j'en ai c'est qu'on n'en a pas fait grand-chose. Je ne sais pas ce qu'on aurait pu faire de plus que ce qu'on a fait mais je ne suis pas certain qu'il y ait eu une grande diffusion des informations qui se dégageaient de ces visites. Et je ne suis pas certain non plus que quand il y a eu des points d'attention il y ait un travail mis en place de planification, d'aide et de soutien. Autant de la part du producteur concerné, que du réseau pour l'aider ou de ses mangeurs, et qu'après un certain temps on fait le point justement pour se dire « tiens voilà ça fait deux ans qu'on a fait cette visite, ou bien 6 mois, où est-ce que tu en es ? Est-ce que tu as besoin d'aide ? Est-ce que ça avance ? ». A ce niveau-là je dirais qu'il y a peut-être un défaut de communication, mais c'est délicat et je ne sais pas si on peut faire mieux... en tout cas si c'est le cas je ne sais pas si c'est intentionnel mais c'est mon impression : on n'en a pas fait grand-chose, en tout cas pas toujours.

Q17 : Est-ce que tu as relevé d'autres problèmes de structures ou de fonctionnement ?

R17 : Ouais... c'est un truc tellement gros et tellement systémique, c'est devenu un gros bazar, c'est un peu un monstre les SPG. Et entre ce qui me semble avoir été l'idée de départ qui était d'avoir un équivalent d'un label, une sorte de garantie où on signe une charte, on dit que c'est bio mais bon on sait que tous les producteurs ne sont pas bio parce qu'ils ne sont pas tous certifiés, parce qu'ils n'ont pas tous envie de la certification, donc comment démêler la réalité de chacun là-dedans et comment s'en sortir pour que les mangeurs sachent ce qu'il en est et le réseau aussi.... et puis de fil en aiguille avec toutes les réflexions qui en ont découlé, c'est devenu ce truc énorme qui est quand même administrativement lourd à gérer, à préparer, à faire, à gérer, à suivre et que du coup il y a un peu la question de « qu'est-ce que ça va devenir ? Qui va porter ce truc ? Est-ce que ça peut rester aussi complet et sophistiqué et lourd à porter ? Si oui, qui le gère comment et est-ce que ce n'est pas un repoussoir pour certaines personnes ? Est-ce que ça ne va pas condamner d'une certaine façon ce système ? ». Je ne sais pas... Ce qui est sûr c'est que vivre les visites c'est très chouette et je pense qu'il y a beaucoup de retours positifs des visites. Mais il y a beaucoup de questions de « où est ce que ça mène ? » pour répondre à la question d'échanges de bonnes pratiques et de meilleure connaissance des producteurs, autant pour le réseau que pour les producteurs, que pour les mangeurs. De nouveau oui, tout ça c'est bien mais communiquer pour que les gens aient accès à l'information de façon digeste c'est surtout ça le but ultime. Parce que si c'est réservé à quelques personnes et toujours ou souvent les mêmes qui font les visites et bien on passe peut-être à côté du truc. Même s'il me semble que dans les GASAP, il y a beaucoup de personnes très engagées, très convaincues. Il y a de base une confiance vis-à-vis des producteurs qui est là et qui est très forte. Mais qui, en elle-

même, ne suffit pas et c'est pour ça qu'il faut un mécanisme comme le SPG, pour aller plus loin, affiner les choses, affiner la compréhension, affiner les pratiques de chacun. C'est là que le SPG normalement en tant que système et que méthode devrait arriver à un truc facilement accessible. Un genre de photo « tel producteur il en est là, tels points forts, tels points faibles, telles difficultés, tels problèmes ». Mais de nouveau il y a des choses tellement sensibles que comment est-ce qu'on communique avec ça ? Il y a des infos qui se vivent et qui sont difficiles à expliquer. Donc voilà, est qu'il y a moyen de surmonter ces difficultés qui sont inhérentes au système je ne sais pas, mais c'est un peu ça le problème je pense. Mais c'est comme le fait qu'expliquer le SPG à quelqu'un qui n'en a jamais entendu parler c'est trop abstrait, c'est trop vague. Faire des soirées d'information sur le SPG ça n'a aucun sens. Moi je me souviens que j'ai été à un GASAP-café où on m'a présenté ce truc et je n'y voyais pas clair je disais « mais pourquoi ? Comment ça marche ? Pourquoi tel format ? Pourquoi telle question ? » C'est flou, c'est vague, c'est très conceptuel quand on doit le présenter. Mais une fois que tu es sur place et qu'on pose les questions on est juste dans un dialogue. Il y a un terrain, il y a des outils, il y a des plantes, il y a le producteur et les choses coulent de source et c'est ça qui est chouette.

Entretien MAP, producteur·rice anonyme

[...]

Q2 : Qu'est-ce que cette visite vous a apporté ?

R2 : Je trouvais que c'était un échange. C'est ce que j'aimais bien par rapport à la visite et aux personnes qui étaient là. Je trouve qu'il y avait une ouverture pour comprendre ce qu'on fait et ce qu'on essaye de bien faire ou d'améliorer, c'est-à-dire sur les choses qui seraient à améliorer et sur lesquelles on se remet en question. Je pense que c'était intéressant par rapport à ça, car ce sont des choses qu'on n'a pas dans des approches de certification. Si je compare ce qui se fait chez Certysis ou d'autres, où là on est dans une approche de contrôle et de respect de règles et pas assez... ou plus, parce qu'au départ le bio était quand même un peu comme ça aussi, c'était une approche plus philosophique qui s'est un peu perdue à partir du moment où le bio est devenu un label. Ça c'est un petit peu, à mon avis, la grande différence dans le fonctionnement du SPG par rapport à un label. Un label dans le sens de ce que le bio est devenu. Je trouve que c'est la grande différence. Enfin je ne vais pas taper sur le bio parce que c'est un label qui, quelque part, nous sert d'un côté, mais le problème c'est qu'à partir du moment où ce n'est plus qu'un label, il y a des gens qui le font sans avoir aucune conviction dans le sens du bio. Et là, on perd quelque chose. A partir du moment où on met des règles et que ça n'est plus que des règles à respecter...

[...]

Q6 : Dans le fonctionnement du SPG, est-ce qu'il y a des choses qui t'ont posées des problèmes ?

R6 : Je trouve que la philosophie est très bonne. Mais en revanche, une chose que je crains, de ce que j'ai compris du fonctionnement du SPG, et c'est une des choses qui est bien d'un côté mais qui, à mon avis, est à double tranchant, c'est de faire confiance aux producteurs. C'est à dire qu'à partir du moment où il dit « je fais comme ça » et qu'on lui fait confiance... je dirais qu'il n'y a pas que des gens corrects. Il y a des filous qui sont capables de faire croire sans problème à quelqu'un de pas suffisamment averti, ou à un groupe, à un mode de fonctionnement qui n'est pas le sien. Et quelque part ça ce n'est pas simple en fait. Dans le bio aussi, il y a des

gens qui trichent bien sûr, malgré les contrôles. Ici le fait de faire confiance et de ne pas faire des contrôles comme ça c'est bien, mais en même temps j'en ai un peu peur.

[...]

Q10 : Penses-tu que le SPG pourrait être une vraie certification concurrente au bio ?

R10 : Concurrente, tu veux dire qui puisse remplacer le bio ? Je pense... Mais je pense aussi qu'il faut verrouiller certaines sécurités. Je ne sais pas de quelle manière parce que... Allez ce sont bien des producteurs qui vont contrôler d'autres, enfin aller dans d'autres fermes pour le SPG et tout ça, mais il faut qu'ils dégagent du temps pour le faire. Et à partir du moment où on dégage du temps, on les rémunère ? On fait comment ? Si on ne les rémunère pas, tu ne vas pas en avoir beaucoup... tu vas avoir ceux qui ont du temps mais qui ne sont pas spécialement des bons producteurs... Et si tu les rémunères, on est parti un peu comme dans un système bio, enfin un label. Le SPG j'aime bien le mode de fonctionnement général mais je suis loin de tout maîtriser...

[...]

Q14 : Quelles sont les faiblesses du SPG aujourd'hui ?

R14 : Moi je pense que c'est la mise en place de manière... je dirais plus développée, en nombre. Parce que faire ça chez quelques-uns, c'est une chose, et ça prend déjà beaucoup de temps quand même, si on veut développer ça à grande échelle, j'ai peur que le temps que ça mobilise représente tellement que tu ne saches plus avoir des gens non rémunérés totalement qui le fassent. Et si tu as des gens rémunérés, on est dans un label. Je caricaturiste un peu mais je pense que c'est là qu'on est dans une contrainte. [...] mais il faut passer du temps, parce que ce n'est pas en une visite éclair qu'on peut se rendre compte de comment l'exploitant fonctionne... [...] Il y a une philosophie dans le SPG et elle est belle, il faut pouvoir la conserver dans la réalité et que ça ne soit pas « bafoué » par des personnes qui trichent ou qui arrivent à la détourner. Quelque part comme on a dans le bio, parce que je trouve que la philosophie de départ et les limites qui ont été mises pour mettre des balises... et bien les balises parfois ne sont pas au bon endroit et les gens utilisent uniquement ça... il n'y a plus de philosophie derrière, il y a uniquement des spéculations avec des limites, avec des gens qui se mettent à la limite ou un petit peu après la limite en cachant ce qu'ils peuvent cacher... Ça n'a plus de sens. Le bio a aussi ses détracteurs et quelque part à juste titre pour différentes choses. Mais bon, nous on travaille avec ça parce que ça nous démarque quand même un petit peu du conventionnel et quand on peut le faire avec une certaine philosophie je trouve que c'est une certaine base. Voilà, ça c'est toute la réflexion par rapport au bio. [...] Il y a des gens qui sont en bio, et ça ce n'est pas une exception, et qui ont une mentalité totalement en conventionnel et qui ne sont pas gênés de faire des choses en cachette... qui sont nocives pour eux aussi mais ils s'en moquent quelque part puisque tant que ça n'est pas vu c'est bon. Il n'y a pas que ça, mais il y a ça aussi... Et ça pourrait détruire tout un bon système, il faut être très attentif... Il faut faire très attention à qui on laisse rentrer dans le SPG... Mais ça n'est pas facile... Parce que trouver des gens qui ont du temps et qui sont « clean », je dirais, et qui ont cette philosophie... il ne faut pas non plus que ça soit des gens qui à un moment donné veulent empêcher les autres de faire quelque chose parce que ça existe aussi... Il y en a qui sont dans des modèles non rentables et ils ont l'impression que parce que pour eux ça n'est pas rentable alors personne ne doit avoir de rentabilité... il faut faire attention.

[...]

Et puis quand tu regardes le bio aussi, un des grands avantages c'est d'avoir des primes bien sûr... et ça pèse dans les choix... il ne faut pas se voiler la face non plus. Après si les SPG ne parviennent pas à avoir des choses comme des primes. Il va rester limité à des gens qui n'en ont pas besoin, ou pas beaucoup besoin, et qui font beaucoup en circuit court ou des choses comme ça. Dans beaucoup de fermes ce qui est de primes bio sont une part importante, chez nous aussi le bio ce n'est pas rien par rapport aux investissements, les aides sont importantes. Et si on retire ça.... ce n'est pas rien. Et en même temps la certification coûte cher (rires).

L'agriculture biologique, apparue au siècle dernier, cherchait initialement à lutter contre les impacts environnementaux et les problèmes sociaux causés par l'industrialisation de l'agriculture et la globalisation des systèmes alimentaires, avant d'évoluer elle-même, sous l'impulsion de la réglementation européenne, vers un modèle de production plus conventionnel et des procédures de contrôle standardisées, hautement techniques. C'est pourquoi, depuis presque trois décennies, les systèmes participatifs de garantie (SPG) tentent de constituer des formes d'assurance-qualité alternatives aux labels bio institutionnalisés, en se basant sur la participation des communautés locales et sur le modèle d'origine de l'agriculture biologique. En Belgique francophone, nous assistons actuellement à l'émergence d'une nouvelle vague d'intérêts pour ces projets collaboratifs, notamment parce qu'en visant l'élaboration de nouveaux types de partenariats locaux et solidaires entre les producteurs et les consommateurs, ils œuvrent pour une transition des modèles agricoles vers plus de proximité et de durabilité. Dans cette étude, nous essayons de comprendre, par le biais d'une recherche de données qualitative à l'intérieur de ces collectifs, quelles sont les difficultés qu'ils éprouvent au sein des régimes alimentaires wallons et bruxellois. Nous relevons de multiples défis internes, inhérents à leur mode de gestion participative, ainsi qu'un certain nombre d'obstacles institutionnels, commerciaux, techniques et culturels, liés à leur coexistence avec les standards réglementaires de la production, de la distribution et de la consommation des produits biologiques. Pour terminer, nous explorons les voies d'évolutions stratégiques de ces initiatives, projetées ou mise en place pour tenter de solutionner leurs épreuves et de représenter des modèles alternatifs crédibles de gouvernance alimentaire locale en Belgique Francophone.

Mots-clés : alimentation durable – agriculture biologique – transition agroécologique – systèmes participatifs – verrouillages sociotechniques

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad